

**RÉFLEXIONS À PROPOS
DU
SITE UNIVERSITAIRE DE LYON**

Le Site universitaire lyonnais

Organisation de l'évaluation

Cette évaluation a été placée sous l'autorité de **Jean-Louis Aucouturier** , président du Comité, des vice-présidents **Georges Cremer** et **Henri Duranton** , et de **Maurice Maurin** . La coordination en a été assurée par **Renée Ribier** .

Un certain nombre de thèmes transversaux ont été choisis, pour lesquels des experts ont été désignés.

Les visites sur le terrain se sont déroulées d'octobre 1996 à février 1997. Elles ont permis aux membres du Comité de rencontrer de nombreux interlocuteurs :

- le recteur chancelier, **Daniel Bancel** ;
- les représentants des collectivités territoriales :
 - MM. les maires **Raymond Barre** et **Jean-Jacques Queyranne** ; **Jean-Paul Bret** , premier adjoint au maire de Villeurbanne et **Mme Comparini** ;
 - MM. **Martin** et **Micoud** , du Conseil régional ;
 - M. **Thiers** , du Conseil général ;
 - M. **Barriolade** , secrétaire général de la Courly ;
- les représentants des milieux économiques :
 - M. **Maury** , président de l'Aderly, et M. **Roumillac** ;
 - M. **Roux** , de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - M. **Vincent** , de la Chambre régionale de commerce et d'industrie ;
- le délégué régional à la recherche et à la technologie, **M. Thoulouze** ;
- les présidents et directeurs de tous les établissements d'enseignement supérieur public placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que **Mgr. Ponson** , recteur de la faculté catholique, **M. Gordon Shenton** , directeurs de l'École supérieure de commerce de Lyon, **M. Charpentier** , directeur de l'École supérieure de chimie, physique et électronique de Lyon, et **M. Pinatel** , directeur de l'ECAM ;
- M. **Leelman** , président du Conseil du pôle universitaire de Lyon et **M. Juillet** ;
- M. **Baptiste** , directeur général des Hospices civils de Lyon et **M. Mornex** , vice-président du Conseil d'administration des Hospices ;
- M. le Général inspecteur **Buffat** , directeur de l'École du service de santé des armées ;

Le Comité remercie vivement ces personnes de leur attention et de leur disponibilité.

M. Mérieux , vice-président du Conseil régional, et le secrétaire général aux affaires régionales n'ont pu être joints.

Ont participé à l'évaluation

En tant qu'experts

- **Michel Héon** , recteur, consultant auprès du Comité
- **Gilles Bertrand** , professeur à l'Université de Dijon
- **Bernard Cerquiglini** , professeur à l'université Paris VII
- **Henry Gasparoux** , directeur de l'École de chimie de Bordeaux
- **Francine Masson** , conservateur des bibliothèques à l'École des Mines de Paris
- **Dario Nobili** , professeur à l'Université de Bologne
- **Henry Trouja**, ancien directeur de l'ADERA Aquitaine

Au titre du Secrétariat général du Comité

- **Marie-Claude Ajolet** , pour la présentation du rapport
- **Rachida Amaouche** , pour la gestion des missions
- **Bruno Curvale** , chargé d'études
- **André Staropoli** , secrétaire général.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Considérant l'approche transversale qui est, ici, privilégiée, ce rapport n'appelle pas de réponse. Chacun des présidents d'université ou des responsables des établissements d'enseignement supérieur lyonnais a pu exprimer son avis à propos du rapport d'évaluation particulier concernant l'établissement qu'il dirige.

Table des matières

Avant-propos : Réflexions à propos du site lyonnais	11
Chapitre 1 - La région et la ville universitaire	13
1 - L'enseignement supérieur dans la région	16
2 - La carte des formations à Lyon	17
3 - Les collectivités et l'enseignement supérieur à Lyon	20
Chapitre 2 - Locaux et implantations	27
1 - La carte des implantations universitaires lyonnaises	29
2 - Le concours de l'État et des collectivités locales	31
3 - Les nouveaux projets lyonnais	32
4 - Le Pôle Universitaire Lyonnais	34
Chapitre 3 - Les établissements : leurs partenariats	39
1 - Les liens entre établissements	41
2 - Les co-habilitations de DEA, les écoles doctorales : le cas de la chimie et des matériaux	43
Chapitre 4 - Les bibliothèques	53
1 - L'offre documentaire en sciences	55
2 - L'offre documentaire en lettres, droit et sciences humaines	57
3 - La bibliothèque centrale	60
4 - L'enseignement de la bibliothéconomie à Lyon	63
5 - Un organe de concertation : Graduel	63
Chapitre 5 - La recherche - sa valorisation	67
1 - Rappel des grandes données	69
2 - La politique de la Région en matière de recherche	72
3 - La valorisation de la recherche	77
Chapitre 6 - Les relations internationales	85
1 - L'université Claude Bernard	88
2 - L'université Lumière	89
3 - L'université Jean Moulin	90
4 - L'École Normale Supérieure	91
5 - L'INSA	92
6 - L'École Centrale	93
7 - L'IUFM	95
8 - L'ENSSIB	95

Chapitre 7 - Les étudiants	97
1 - Qui sont-ils ?	99
2 - Les étudiants dans leurs établissements	101
3 - Le logement et le transport	107

Observations générales	113
-------------------------------	------------

Annexes

Annexe 1 - Répartition des étudiants par discipline en Rhône-Alpes	
Annexe 2 et 2 bis - Sections de techniciens supérieurs et Instituts universitaires de technologie	
Annexe 3 et 3 bis - Les constructions depuis 1991 : surfaces et coûts	
Annexe 4 - Les formations doctorales	
Annexe 5 - Les équipes associées au CNRS, à l'INSERM Lyon	
Annexe 6 - Les écoles	
Annexe 7 - Les relations des établissements du PUL avec les villes du "Diamant Alpin"	

Table des sigles

Avant-propos

Réflexion à propos du site lyonnais

Le Comité national d'évaluation s'est penché, de nombreuses fois, sur les relations des établissements universitaires avec leur environnement proche, scientifique, industriel, économique. Il a désormais décidé d'élargir et d'approfondir son examen, en appréhendant, à l'occasion des évaluations de "retour", l'ensemble des établissements présents sur un site, pour mieux apprécier leurs interrelations, les échanges qu'ils entretiennent avec de multiples partenaires, afin de tenter de caractériser les spécificités d'un site universitaire.

La réflexion du Comité se veut modeste. Cet essai, qui d'ailleurs n'englobe pas tous les établissements d'enseignement supérieur, s'inscrit dans la mission du Comité, qui est celle de l'évaluation des EPSCP, et non des politiques publiques. Dans de nombreux domaines, le Comité constate aussi qu'il manque d'éléments de comparaison.

La première tentative d'analyse d'un site porte sur Lyon : les évaluations de huit établissements sont menées en parallèle : trois universités, l'INSA, l'ENS, l'Ecole Centrale et l'ENSSIB ; l'IUFM enfin. En même temps que les rapports d'évaluation spécifiques à ces établissements, une réflexion transversale a été menée, qui n'exclut pas les établissements d'enseignement supérieur non placés sous la tutelle du MENESR, avec lesquels des contacts ont été pris.

La définition d'un site universitaire n'est pas chose aisée : elle ne peut se limiter à celle de l'espace géographique desservi par un ou plusieurs établissements, même s'il est le lieu où se concentrent nécessairement des équipements interuniversitaires dont le rôle est essentiel (bibliothèques, Centre régional des oeuvres universitaires, mais aussi grands équipements de recherche) qui doivent jouer un rôle structurant important.

Cet espace est celui où s'établissent des relations entre les établissements d'enseignement publics et privés, généralistes et professionnels, entre les établissements et les structures de recherche public ou privés, mais aussi entre l'université et les Hospices civils, les universités et l'IUFM, les établissements et la vie publique.

L'espace administratif est structuré par des pouvoirs locaux, qui ont tous un rôle à jouer à l'égard des établissements d'enseignement supérieur : les services publics de l'Etat, et plus particulièrement le recteur, chancelier des universités ; les collectivités locales (ville, département, région, syndicats communaux) interviennent constamment, non seulement pour régler des problèmes immédiats d'infrastructures, mais désormais comme partenaires des projets de développement.

Enfin, dans cet espace universitaire, se déploie une organisation de conférences régionales des établissements d'enseignement supérieur et les représentations des grands organismes de recherche ou de l'ANVAR... Ces liaisons s'inscrivent dans des réseaux infra-régionaux, mais aussi interrégionaux, voire nationaux : ainsi, le réseau des INSA, ou celui des Ecoles centrales.

Avant-propos

Les autorités régionales affirment de plus en plus clairement avoir des politiques économiques, sociales, urbaines et des ambitions internationales, et sollicitent le concours des établissements d'enseignement supérieur : les établissements ont des relations particulières, bilatérales, avec les collectivités, mais aussi - et ceci se dessine dans le cas du site lyonnais - ils se fédèrent pour apporter des réponses collectives.

C'est dans le domaine de la recherche que se nouent depuis longtemps, du niveau régional jusqu'au plan international, les collaborations à la fois les plus réelles, les plus denses, souvent multiformes et difficiles à percevoir entre individus, entre laboratoires, entre le secteur public et les entreprises. Ainsi, certaines de ces liaisons s'établissent dans des logiques horizontales de proximité plus ou moins étroite, d'autres dans des structurations verticales : c'est notamment le cas pour les grands organismes de recherche.

Un site ne peut se clore sur lui-même dans ses frontières : il est en relation avec beaucoup d'autres, à l'échelle nationale comme internationale. Il exporte des personnes, des activités scientifiques. A l'inverse, son attractivité fait qu'il attire des étudiants, des doctorants, des enseignants et des chercheurs, des activités.

Enfin, il revient au Comité de s'interroger sur la place de l'étudiant, acteur dans son environnement, qui n'est pas seulement membre de la communauté universitaire, mais aussi citoyen engagé dans la vie locale et nationale.

Le Comité national d'évaluation s'est attaché à caractériser, au niveau régional, le potentiel de formation et de recherche d'un ensemble géographique donné, dans le souci de démontrer ce qu'il apporte et ce qu'il peut encore apporter à son environnement, mais aussi de quelle façon ses partenaires inter-agissent avec lui, le limitent ou l'enrichissent. Pour ce faire, il situera, comme il convient, son analyse au-delà des enjeux immédiats, partisans ou politiques.

Cet effort pour tenter d'explicitier les spécificités de tel ou tel site universitaire complète le choix que le Comité a fait pour mener ses évaluations "de retour" ou évaluations "secondes" des établissements. Pour ces dernières, le Comité a, en effet, privilégié une approche sélective, s'attachant à percevoir les grandes évolutions que les établissements ont connues depuis leur premier examen, s'appuyant sur les recommandations qui avaient alors été formulées, et sélectionnant quelques thèmes pour les approfondir. Cette analyse de chacun des établissements, volontairement partielle, exige qu'en contrepartie soient dégagées à la fois une vision d'ensemble et une hiérarchisation des problèmes, des enjeux et des projets que chaque université ne peut affronter ou concevoir isolément, sachant que leur regroupement donnera une valeur ajoutée à l'ensemble.

Le Site universitaire lyonnais

Première partie

LA RÉGION ET LA VILLE UNIVERSITAIRE

La région Rhône-Alpes :

rappel des données essentielles

La région Rhône-Alpes est, après l'Ile-de-France, la seconde région française par sa population : 5.350.000 habitants au recensement de 1990. Elle regroupe plus de 27 villes ayant plus de 20.000 habitants. Six d'entre elles en comptent plus de 100.000 (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Annecy, Valence, Chambéry). Cette population accuse une croissance plus rapide (+ 12 % entre 1975 et 1990) que l'ensemble français (+ 8 %). Cette population est également relativement jeune : la part des moins de 20 ans (26,5 %) et des adultes (53,6 %) est plus élevée qu'en moyenne, en France.

La région Rhône-Alpes reste fortement centrée sur l'industrie, dont le poids local, dans l'ensemble français, a tendance à se renforcer ; la métallurgie et la mécanique sont prédominantes mais les activités sont très diversifiées : si la chimie de base est en recul, en revanche les productions liées à la santé, les matériaux, le textile - habillement connaissent un essor rapide.

Les activités tertiaires y tiennent une place moins grande que dans le reste de la France.

I - L'enseignement supérieur dans la région Rhône-Alpes

L'enseignement public scolarise 546.900 élèves en premier degré, les établissements privés 100.800. Dans le second degré, on compte respectivement 413.000 élèves et 128.500.

Dans l'enseignement supérieur, les effectifs étaient, en 1994 - 1995, les suivants :

Etudiants de l'enseignement supérieur - Année 1994 - 1995

	Public			Privé			Total		
	Lyon	Grenoble	Rhône-Alpes	Lyon	Grenoble	Rhône-Alpes	Lyon	Grenoble	Total Rhône-Alpes
Universités (1)	84 024	58 598	142 622	2 893	-	2 893	86 917	58 598	145 515
IUFM	5 097	2 417	7 514	-	-	-	5 097	2 417	7 514
Ecoles d'ingénieurs (2)	6 448	-	6 448	2 057	-	2 057	8 505	-	8 505
Ecoles d'enseignement commercial	-	338	338	2 958	1 348	4 306	2 958	1 686	4 644
Ecole normale supérieure	448	-	448	-	-	-	448	-	448
Ecoles administratives et juridiques	253	-	253	225	-	225	478	-	478
Enseignement artistique et culturel	1 275	-	1 275	689	-	689	1 964	-	1 964
Autres écoles	1 745	1 001	2 746	332	452	784	2 077	1 453	3 530
STS	6 151	6 169	12 320	4 551	1 890	6 441	10 702	8 059	18 761
CPGE	3 513	2 126	5 639	1 476	270	1 746	4 989	2 396	7 385
(1) y. c. IUT, post - DUT, INPG et ingénieurs formés par les universités									
(2) Hors Institut national polytechnique de Grenoble (INPG) et ingénieurs formés par les universités									

Source INSEE : tableaux Rhône-Alpes 1995 - 1996

Répartition des effectifs étudiants par discipline (Cf. annexe 1)

Le réseau universitaire régional est dense

Il compte 9 universités dans les grandes villes et 32 grandes écoles. Ce réseau s'organise autour de deux pôles : Lyon et Grenoble, la région comptant deux académies distinctes. Grenoble apparaît incontestablement comme un vivier de la recherche réunissant sur son territoire 5 institutions internationales, et 8 organismes nationaux de recherche (CEA, CNRS, CNET CEMAGREF, INRA, INSERM, INRIA, Centre de recherche du service de santé des armées). Saint-Étienne et Annecy / Chambéry sont aux deux extrémités de ce territoire des universités récentes, de taille plus modeste : Saint-Étienne affirme une vocation professionnalisante et technologique, et comme Annecy et Chambéry, a connu une croissance rapide des effectifs et une diversification importante des formations dispensées.

Les "antennes" universitaires sont relativement peu nombreuses : Bourg-en-Bresse offre un cursus juridique. Valence, pluridisciplinaire, réunit moins de 3000 étudiants et répond aux besoins d'un bassin de population spécifique et notamment des départements de l'Ardèche et de la Drôme. Valence

affirme fortement son appartenance à l'université grenobloise. Les autres implantations universitaires sont de faible taille et veulent être "des formations spécifiques innovantes" : plasturgie à Oyonnax, productique, notamment appliquée au textile à Roanne, agro-alimentaire à Bourg-en-Bresse.

De même, les départements des instituts universitaires de technologie récemment créés n'ont connu qu'une dispersion très limitée : 2 départements à Bourg-en-Bresse, 1 à Vienne, dans l'orbite grenobloise pour des raisons de frontières académiques, alors que Vienne est située à moins de 30 km de Lyon et à près de 100 de Grenoble.

Au total, la carte des implantations des établissements est caractérisée à la fois par un maillage assez dense du territoire et par une hiérarchisation qui correspond à celle des centres urbains et semble raisonnable. Les autorités régionales ne sont pas favorables aux délocalisations, et veillent à l'équilibre général.

Les perspectives de développement

Le rectorat de Lyon, pour élaborer le "Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche" a conduit des études démographiques prospectives. Globalement, après une forte croissance ces dernières années (+ 4,3 % par an entre 1991 et 1994) la croissance se poursuit, mais avec un ralentissement important (+ 1,8 % par an en moyenne), portant les effectifs accueillis dans l'ensemble des formations post-baccalauréat de 170.500 à la rentrée 1994 à 206.800 en l'an 2005, soit 36 300 étudiants supplémentaires.

Pour régionaliser cette prévision et l'affiner, le rectorat a découpé la région en sept "bassins universitaires", au sein desquels il a comparé les effectifs actuels aux taux nationaux de poursuite d'études après le baccalauréat. Cette analyse confirme l'attractivité de Lyon et de Grenoble, et montre que la montée en puissance attendue devrait se réaliser sur les sites d'Annecy et de Valence, la Haute-Savoie, la Drôme et l'Ardèche étant des départements comptant, dans leur population, plus de 10 % de bacheliers et moins de 3 % d'étudiants. L'attraction de Lyon demeurerait forte : actuellement 51 % des étudiants en troisième cycle ont des parents résidant dans un rayon de 200 km autour de Lyon. L'augmentation attendue du nombre d'étudiants lyonnais se ferait, dans les prochaines années, plus par l'augmentation de la durée des études que pour des raisons démographiques.

Par ailleurs, à Lyon comme dans le reste de la France, on a noté depuis 1993 une certaine désaffection pour les formations technologiques courtes, (IUT, STS), au point que 465 places seraient disponibles dans les IUT existants, bien que cette situation ait été conjonctuelle et que la tendance semble désormais se renverser. Cependant, le rectorat de Lyon est, il faut le noter, particulièrement attentif à l'orientation des bacheliers pour maintenir les équilibres entre filières courtes et longues et entre IUT et STS.

1 - La carte des formations à Lyon

Les universités lyonnaises présentent à la fois une carte des formations peu lisible et une très riche palette de choix.

Une riche palette de formations

Le site lyonnais présente un ensemble de formations à la fois complet, diversifié et largement professionnalisé.

Site universitaire lyonnais

Ainsi, l'université Claude Bernard, longtemps adonnée aux sciences fondamentales, a créé en 1994 l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur de Lyon (ISTIL). Cet institut forme des ingénieurs en petit nombre, dans quatre spécialités : la mécanique, les multimatériaux et interfaces, la modélisation et le calcul scientifique, la productique appliquée (une partie des enseignements se déroule dans la Maison de la productique à Roanne). Désormais l'université s'est engagée dans la création d'instituts universitaires professionnalisés :

- en génie de l'environnement et éco-développement ;
- en ingénierie et management des petites et moyennes structures ;
- en génie informatique ;
- en génie des matériaux, analyse et caractérisation ;
- en génie chimique.

L'université Lumière a multiplié les DESS :

- 2 en langues vivantes ;
- 3 en aménagement, urbanisme et tourisme ;
- 3 en sociologie ;
- 4 en psychologie ;
- 1 en sciences de l'éducation ;
- 3 en administration publique et des collectivités ;
- 10 en économie.

Ces DESS sont accompagnés de nombreux diplômes d'université, très spécialisés, ou placés sur des créneaux originaux, recrutant aux niveaux Bac + 4 ou Bac + 5 : cette diversification est particulièrement remarquable, même si elle conduit parfois à des secteurs professionnels où l'emploi est difficile.

Lyon III a, dans certains secteurs, fait le même effort, et délivre aussi de nombreux DESS en :

- aménagement et politique des collectivités ;
 - formation aux métiers de l'archéologie ;
 - information et communication ;
 - droit des affaires et fiscalité ;
 - gestion de la sécurité ;
 - droit notarial ;
 - droit communautaire ;
 - droit de l'immobilier ;
 - droit bancaire et financier ;
- ainsi que le CAAE (Certificat d'aptitude à la gestion des entreprises) ;
- management des industries pharmaceutiques et médicales ;
 - gestion du patrimoine ;
 - gestion des ressources humaines ;
 - commerce extérieur ;
 - marketing ;
 - systèmes d'information avancée ;

Lyon III a créé un institut universitaire professionnalisé : "Institutions de la santé et protection sociale", conduisant au management des services de santé ; on peut s'étonner qu'il fonctionne avec trop peu de liens avec la "Fédération santé" de Lyon I.

Une carte des formations universitaires peu lisible

Si les formations supérieures scientifiques sont clairement concentrées au sein de l'université Claude Bernard, par contre, la partition intervenue entre 1970 et 1974 a eu pour conséquence la séparation des enseignants-chercheurs entre Lyon II et Lyon III, qui ont conservé, ou recréé des ensembles de filières de formation, les duplications ou doublons se colorant, avec le temps, d'options différentes. Mais sur quels critères, et avec quelles informations suffisamment claires, le jeune étudiant frais émoulu du baccalauréat va-t-il pouvoir s'appuyer pour choisir d'entamer des études juridiques à l'université Lumière ou à Jean Moulin ? Sa perplexité sera la même s'il choisit les lettres classiques ou

modernes, les langues étrangères appliquées, ou les langues et littératures étrangères - sauf à privilégier les langues rares, telles le russe, le chinois, le japonais, le coréen, l'hébreu ou le grec qui sont dispensées par Lyon III seulement. Notre candidat veut-il s'intéresser à la géographie, option aménagement ? Lyon II lui offre l'option "études urbaines" Lyon III "espace rural". Mais il existe aussi, à Lyon I, un institut universitaire professionnalisé en "génie de l'environnement et éco-développement", ciblé sur la gestion de l'environnement, de l'eau, des déchets. Le DEUG MASS (mathématiques appliquées aux sciences sociales) est habilité à Lyon I et à Lyon III, tandis que Lyon II dispense un DEUG de sciences humaines et sociales mention mathématiques, informatique et statistiques appliquées aux sciences humaines et sociales (MISAHS). Comment choisir, enfin, entre la maîtrise de sciences économiques, mention économie et gestion des entreprises, la maîtrise de sciences et techniques "audit, gestion opérationnelle des entreprises", toutes deux habilitées à Lyon II, l'IUP "d'ingénierie et management des petites et moyennes structures" de Lyon I, le DESS de "management des petites et moyennes organisations" de Lyon III ou le DESS "de management des petites et moyennes organisations" de l'IAE ?

Compte tenu de l'importance de la population étudiante lyonnaise, l'on peut concevoir que des filières larges et générales comme les lettres modernes ou l'histoire et la géographie soient dupliquées. Par contre, certains de ces doublages ne se justifient pas objectivement : ainsi en lettres classiques, la première année de DEUG compte moins de 40 étudiants à Lyon III et moins encore à Lyon II.

La filière juridique de l'université Lumière reste tronquée, ne comportant qu'un seul DEA (administration publique), en fait plus proche de la filière AES que du cursus de droit.

Observations

Si l'histoire récente des universités peut avoir engendré des filières qui doublent ou se concurrencent, cependant la lisibilité des cursus doit être améliorée ; l'orientation des étudiants est une étape aussi délicate qu'essentielle pour leur réussite : les universités se doivent de collaborer de façon plus étroite pour mieux informer, réduire certaines incohérences, restructurer leur offre dans certains champs disciplinaires.

Il est, à craindre, de surcroît, que la relative diminution des flux d'entrée, dans les prochaines années, exaspère dans les filières fragiles, d'inutiles concurrences.

Une bonne collaboration avec l'université catholique de Lyon

"La Catho", dont les 25 diocèses du Sud-Est forment la région universitaire, ne dispense pas de formation directement en concurrence avec celles des établissements publics : outre la théologie, et les études pastorales et religieuses, la philosophie scholastique, les sciences pédagogiques, sociales et familiales, seul le DEUG de langues et civilisations étrangères au sein de son Institut supérieur des langues et traduction est une formation conjointe par convention, avec Lyon II, ainsi que la licence d'administration économique et sociale et la maîtrise de sciences de l'éducation.

La catho compte 6 unités rattachées, dispensant des formations professionnelles :

- une école supérieure de techniciens en biochimie et biologie ;
 - une école de laborantins d'analyses médicales ;
 - une école pour la qualité, l'environnement et la sécurité dans l'entreprise ;
- et trois écoles d'ingénieurs ;
- l'École supérieure de chimie-physique et électronique de Lyon ;
 - l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes ;
 - l'ECAM - (École catholique des arts et métiers).

La Catho a une très bonne insertion dans le tissu universitaire et scientifique local, et mène une bonne politique d'ouverture.

Les formations à Bac + 2

Les sections de techniciens supérieurs sont très nombreuses dans le département du Rhône.

L'analyse de leur répartition selon les grands secteurs d'activité permet de dégager quelques caractéristiques :

- la prolifération des formations tertiaires dans le domaine du commerce et de la gestion, le plus souvent relevant d'organismes privés, caractère qui n'est pas propre au site lyonnais ;
- le nombre relativement réduit (25 environ) de STS industrielles, toutes implantées dans des lycées ;
- la part très faible occupée par le secteur agricole (moins de 10 BTSA) ;
- une relative densité des formations aux métiers de la santé.

Les instituts universitaires de technologie : les deux IUT les plus anciens et les plus importants, les IUT A (9 départements) et IUT B (4 départements) à Villeurbanne relèvent de Lyon I et sont avant tout secondaires, présentant la palette complète des spécialités (cf. tableau).

Les IUT rattachés respectivement à Lyon II et Lyon III sont récents et incomplets, ne comptant que 2 départements chacun : ils sont tertiaires.

Les effectifs (1993 - 1994) se répartissaient ainsi pour le département du Rhône:

STS - 8 687
IUT - 3 008

Pour la région, la répartition en 1995 - 1996 est :

STS - 20 042
IUT - 12 151
CPGE - 7 420

Tableau des STS et des IUT (Cf. annexe 2)

Les formations à Bac + 5

Lyon et les communes avoisinantes abritent de nombreuses écoles, publiques, consulaires et privées formant à Bac + 4 (écoles de commerce et de gestion) et à Bac + 5 (cf. tableau).

L'on observe :

- que les écoles d'ingénieurs de statut privé, de petite taille, s'inscrivent le plus souvent dans les spécialisations du tissu industriel local (textile et chimie) ;
- les écoles très importantes (ENS, INSA, ENTPE, École vétérinaire, École d'architecture, École Centrale, ECAM) font partie des réseaux nationaux, et ont un recrutement et des débouchés nationaux ;
- certaines écoles ont, de par leur spécialité, une dimension nationale : il s'agit notamment de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) et de l'École Nationale Supérieure de Police.

2 - Les collectivités et l'enseignement supérieur à Lyon

A Lyon, les différentes collectivités ont à peu près clairement défini leur champ d'intervention respectif, même si quelques ajustement minimes sont actuellement recherchés. Ne sont envisagées ici que les interventions des différentes collectivités relatives au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. Les investissements sont étudiés dans le chapitre 2.

La Région

Comme en matière de recherche, la Région consacre un effort important et croissant à l'enseignement.

L'action de la Région s'exerce dans plusieurs directions :

- la distribution de bourses pour favoriser la mobilité des étudiants : 40 MF / an,
- les contrats d'objectifs : 18,8 MF / an,
- aide aux technologies nouvelles : 2 MF / an,
- une aide aux formations,
- l'aide à la recherche sera vue plus loin.

Les bourses régionales de formation à l'étranger concernent chaque année environ 2 500 étudiants ; l'objectif est d'atteindre à terme environ 10 % du flux annuel des étudiants. Le montant moyen de la bourse est de 15 000 F.

La demande est supérieure à l'offre, ce qui conduit les établissements à opérer eux-mêmes une première sélection sur des critères de compétence et de motivation.

Les destinations sont, en principe, ciblées sur les priorités de la Région : Piémont italien, Bade-Wurtemberg, Suisse francophone, Ontario, Québec, Catalogne, Lombardie, et plus largement l'Europe. Les départs vers l'Europe et vers les pays anglophones sont majoritaires (respectivement 65 et 55 %) ; ils concernent surtout des étudiants (90 %), et peu de stagiaires (10 %).

Ces départs sont préparés par l'information des boursiers, qui se fait par des réunions : "Journées des boursiers" et la remise de guides d'accueil par pays. Les boursiers reçoivent, durant leur séjour à l'étranger, des informations par le biais d'un journal : "Inter Rhône-Alpes", et à leur retour, un annuaire des anciens boursiers, susceptible de les aider pour leur insertion professionnelle.

Les contrats d'objectifs ont pour finalité "d'encourager l'innovation et l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'un meilleur accueil, une meilleure insertion professionnelle des étudiants".

Les thèmes retenus en 1995 ont été :

- aide aux actions et aux formations internationales des établissements pour les étudiants de 2ème et 3ème cycles, avec une priorité importante accordée aux régions partenaires de Rhône-Alpes ;
- aide à l'accueil et à la formation des étudiants dans leur parcours d'enseignement supérieur ;
- aide aux formations professionnalisantes innovantes ou nouvelles, mais aussi à la transformation de formations classiques ;
- les nouvelles technologies éducatives ;
- thème libre (20 MF) pour expérimenter de nouveaux modes d'action et faire émerger des initiatives : le Conseil régional souligne la priorité qu'il accorde à toute action susceptible de renforcer les relations entre l'ensemble des établissements de la région et les grands centres universitaires avec les sites de création plus récente.

Site universitaire lyonnais

165 projets ont été financés sur 300 présentés. Ainsi en 1994 :

Organismes	Nombre de projets	Coût (F.)
CURA	2	306 500
Conférence des directeurs de grandes écoles	2	277 000
Club des écoles de commerce	1	180 000
Site stéphanois	22	2 280 000
Site lyonnais	66	8 115 000
Site savoyard	10	1 350 000
Site grenoblois	53	6 402 500

L'aide aux technologies nouvelles

5 projets ont reçu un appui financier :

- le club d'incitation aux nouvelles technologies éducatives (CINTE) ;
- un projet d'auto-formation à la culture scientifique et technique ;
- un projet multimédia avec les régions partenaires de Rhône-Alpes ;
- un centre de nouvelles technologies éducatives à Grenoble II ;
- la connexion au réseau ARAMIS de l'antenne de Grenoble à Valence.

L'aide aux formations et à l'orientation

Pour améliorer la lisibilité des filières de formation, il s'agit de diffuser des enquêtes, des documents d'information et de promouvoir un programme s'adressant particulièrement aux écoles de commerce.

Le dispositif d'information repose sur l'OURIP (cf. chapitre 7) mais a servi aussi à financer l'audit de l'Institut des sciences pharmaceutiques, et certaines actions du CROUS. La Région vient d'éditer un atlas présentant toutes les formations post-baccalauréat. Le programme MIBP "Quatre moteurs pour l'Europe" favorise la mobilité des étudiants des écoles de commerce régionales vers les pays partenaires de la Région.

Le Conseil général

Il a, dès 1986 centré son effort sur l'investissement immobilier, et a fourni un financement important pour des opérations retenues dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement des universités, pour la Manufacture des Tabacs, le relogement de l'Institut d'études politiques, l'IUT de Bron. Il a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'ISTIL. Le Conseil général a aussi accepté de participer à des opérations non inscrites dans les contrats de plan État-Région, pour la création de l'école de chimie-physique et électronique (CPE) et envisage de soutenir l'arrivée de l'École normale supérieure de lettres, malgré le poids des programmes sociaux obérant de plus en plus son budget.

Par ailleurs, le Conseil général consacre environ 1 MF/an au cofinancement de colloques, prenant en charge les frais d'organisation et de réception.

Enfin, il accorde la plus grande attention à l'IUFM, pour lequel il répond à diverses demandes financières, mais n'a pas imaginé de recourir à la réflexion des universités et des équipes de recherche sur des problèmes préoccupants, tels que ceux de la violence, ou des difficultés scolaires dans certaines banlieues déshéritées, pour les études qu'il conduit. Le souci des conditions de vie des étudiants n'est peut-être pas toujours assez présent dans son action.

La Courly (Communauté urbaine de Lyon)

La Communauté urbaine est un syndicat regroupant 55 communes (1,2 million d'habitants) qui a compétence de gestion des services publics, et depuis la loi de 1992, compétence pour le développement économique. Les relations avec l'université, relativement récentes, intègrent de plus en plus la réflexion sur les besoins des universités. Le service du développement économique travaille avec l'INSA, l'ECL, et l'UCB, organise des séminaires. La Courly s'inquiète particulièrement des problèmes de réhabilitation et de mise aux normes des bâtiments, qui sont très onéreuses, et indispensables (INSA, l'UCB, et plus généralement le campus de La Doua). Elle soulève aussi le problème de l'équilibre des sites et de la difficulté des arbitrages financiers dans les prochaines années.

Désormais le schéma des transports est étudié, et une liaison en site propre est prévue entre La Doua et Bron-Parilly.

La ville

Elle s'est longtemps désintéressée des affaires universitaires. Depuis une dizaine d'années, la mairie porte un oeil attentif, aigu et informé sur l'enseignement supérieur.

La ville a oeuvré pour réinstaller l'université dans le tissu urbain : le relogement d'une partie de Lyon III dans la Manufacture des Tabacs a été une opération majeure.

La ville se soucie de sa population étudiante, dont elle estime toutefois que la présence n'est pas assez perceptible. Elle organise un forum d'étudiants, journée d'accueil - cette année le 5 novembre - où, sur les différents campus, elle donne aux étudiants la possibilité de se procurer toutes sortes d'informations réunies en un guide "L'étudiant à Lyon" et d'acquérir le "Pass' culture" leur permettant, pour moins de 200 francs d'accéder à 6 spectacles ; ce "Pass' culture" est destiné aux étudiants de première année.

La ville apporte aussi son soutien à de nombreuses manifestations organisées, en cours d'année, par les associations étudiantes. Ainsi, la revue éditée par la municipalité consacre une place importante aux étudiants et aux activités universitaires.

Enfin la ville finance la venue de cinq universitaires ou chercheurs renommés pour cinq semaines chacun. Ces personnalités doivent animer des séminaires et faire une conférence publique.

La ville apparaît très attentive à l'activité universitaire qu'elle met en valeur dans sa communication, aussi bien en direction du grand public que vers des auditeurs plus spécialisés. Son action financière, cependant, semble relativement réduite.

Les autres collectivités : Villeurbanne-Bron

La mairie de Villeurbanne depuis 1990 a créé des relations avec un comité d'animation du campus (UCB - INSA - CNRS). L'INSA a de multiples actions en direction de la ville : concerts, aides aux LEP, aides scolaires. La ville a faiblement contribué aux constructions du schéma Université 2 000 mais est associée aux "maisons de l'étudiant", de l'UCB et de l'INSA.

Un syndicat mixte (Lyon - Villeurbanne - Écully) a mis en place 3 pépinières d'entreprises sur le campus associant la CGPME, INSAVALOR et EZUS.

Site universitaire lyonnais

Dans le quartier du Tonkin, proche du campus, une médiathèque et des équipements sportifs sont ouverts aux habitants et aux étudiants.

En ce qui concerne la mairie de Bron, sa volonté de travail en commun avec l'université est récente. Si elle a apporté 2 MF pour le schéma Université 2 000, la ville estime que le campus est isolé, les transports difficiles, que l'organisation de l'espace est incohérente. Comme à Villeurbanne, l'OPAC a tenté de loger des étudiants dans des cités HLM plus ou moins dégradées, mais sans grand succès. La ville ne semble pas avoir de grande attente vis-à-vis de l'université, bien que cette dernière ait de multiples activités culturelles qui pourraient être sollicitées.

Une forme de collaboration : l'apprentissage

Un dispositif d'apprentissage a été construit au niveau régional, et organisé par une charte de partenariat, signée en janvier 1995 par la CURA (Conférence Universitaire Rhône-Alpes), la conférence des grandes écoles Rhône-Alpes, l'union patronale régionale, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, et la Chambre régionale de commerce et d'industrie. "Forma Sup" s'organise sur 3 niveaux : le niveau régional assure la cohérence de l'ensemble et décide des propositions qu'il transmettra au Conseil régional concernant les ouvertures, modifications et fermetures de formations professionnelles ; au niveau inférieur est organisée une instance pour chaque ville universitaire, qui assure la gestion administrative et financière des formations mises en œuvre ; le niveau opérationnel est l'UFA "Unité de Formation par l'Apprentissage" qui assure la formation. Trois sources de financement sont mobilisées : pour 20 % la Région, pour 40 % la taxe d'apprentissage, et pour 40 % la participation en nature des établissements d'enseignement supérieur. Mais la Fédération de la métallurgie a imposé que l'on distingue, au sein de "Forma Sup" la mission de gérer les diplômes de celle de les dispenser, ce qui permet de maintenir des CFA de branches professionnelles assurant leur propre gestion.

En 1996 - 1997, on compte à Lyon 157 apprentis, dont 116 en première année, quelques formations durant plus de 18 mois. Ils sont inscrits : à l'IUP de Lyon I, ingénierie et management et à l'IUT en techniques de commerce ; à Lyon II, aux DEUST d'action commerciale, de banque assurance, aux DUT de gestion des entreprises et des administrations, de logistique et transport ; à Lyon III, à l'IUP de commerce et de vente, et, aux deux dernières années de l'École de commerce.

Le fonctionnement de ce partenariat est délicat : les relations avec certaines branches professionnelles sont difficiles. La Région a, en son sein trois directions qui s'occupent d'apprentissage, et d'enseignement supérieur. De plus, elle a voulu être l'instance où l'on évaluait les projets, mais désormais joue le jeu avec "Forma Sup". Enfin, la durée du contrat d'apprentissage, dans un bon nombre de cas, ne recouvre pas celle de la formation conduisant au diplôme.

Pour les étudiants qui suivent cette voie, il est difficile de conjuguer les heures dues à l'entreprise et les exigences de la formation. Enfin, il n'existe aucune disposition pour favoriser l'insertion professionnelle des apprentis au delà du CFA.

L'information, actuellement faite par l'ONISEP sur ces types de formations, est très insuffisante : "Forma Sup" va tenter d'y remédier, en éditant une plaquette.

"Forma Sup" ne devrait pas devenir un lieu d'arbitrage des actions de villes universitaires concurrentes : Lyon, Grenoble avec le projet du complexe professionnalisant "Rhône Alpes", prévu dans le schéma Université 2 000 et qui n'a jamais pris réellement son essor ; Saint-Étienne, enfin, qui prévoit la création d'un institut régional universitaire polytechnique de formation par alternance de Bac + 2 à Bac + 6, s'appuyant sur l'ENISE (École nationale d'ingénieurs), l'université et l'École des mines.

L'effort d'organisation qui a été fait par les universités est bon et doit être poursuivi, et un partenariat doit s'établir, qui engage les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi chacune des branches professionnelles. Le Pôle Universitaire Lyonnais, et la CURA (Conférence Universitaire

Régionale) devraient pouvoir intervenir pour empêcher toute dérive, à la condition que ces instances disposent des moyens et pouvoirs suffisants.

Les résultats atteints, encore très modestes, pourront être améliorés par une meilleure prise en compte des besoins des étudiants apprentis, et une information accrue.

Observations générales

De façon générale, la connaissance de l'enseignement supérieur qu'ont les collectivités locales, est bonne ; par contre, la perception que les différents décideurs des milieux économiques ont de son poids et de son intérêt pour l'agglomération lyonnaise est difficile à apprécier : leur niveau de connaissance sur l'organisation détaillée de l'enseignement est faible.

La ville, pour sa part, a choisi d'avoir pour interlocuteur le PUL, et pour les problèmes particuliers, les Comités de site.

L'enseignement supérieur est vu, au mieux, comme un possible champ d'action, comme prestataire de services de recherche et de développement, mais n'est pas, dans son ensemble, considéré comme aide à, - ou partenaire de - la décision.

Certains regrettent la faible "visibilité" des étudiants dans la ville, malgré l'importance de leur nombre, mais aucune explication n'est fournie : en effet, les sites sont très dispersés, les principaux campus excentrés et jusqu'à présent, mal desservis. Ne pas percevoir ce fait semble significatif du caractère abstrait de la réflexion sur l'enseignement supérieur, et ceci est sans doute la conséquence des processus de décision dans ce domaine : la multiplicité croissante des partenaires fait que personne n'est en mesure d'entreprendre une analyse.

Le Site universitaire lyonnais

LOCAUX ET IMPLANTATIONS

1 - La carte des implantations universitaires lyonnaises

Elle traduit l'éclatement géographique des différents établissements sur l'ensemble de la Communauté urbaine et l'éclatement interne de chacune des universités, comme cela est fréquemment le cas dans les grandes métropoles. Elle traduit aussi des modifications importantes depuis dix ans, avec la création de deux sites nouveaux, conséquence de la mise en oeuvre du schéma Université 2000.

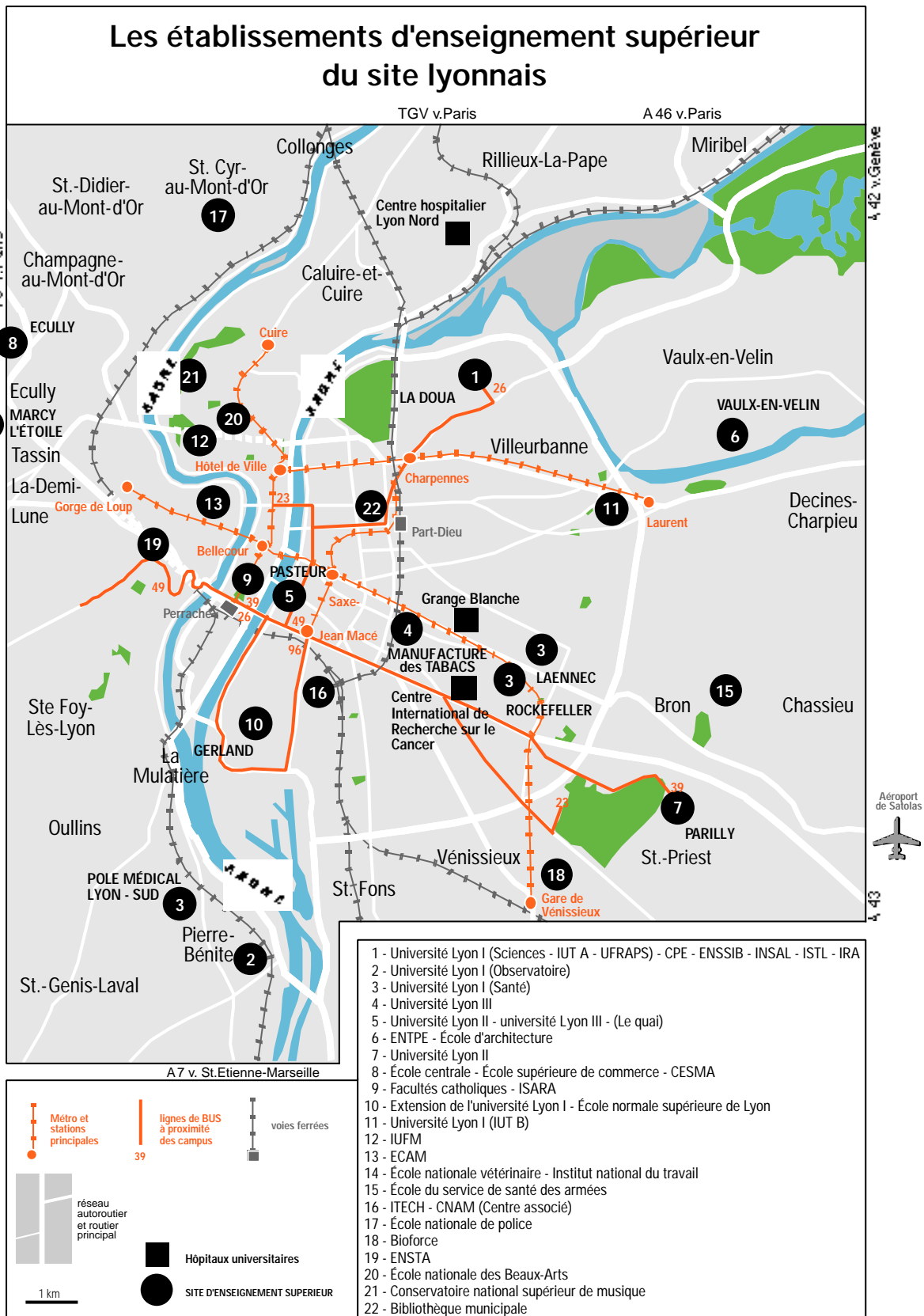
Le siège historique de l'Université, ensemble de bâtiments prestigieux appartenant à la ville est situé sur "le quai" du Rhône, à proximité de la place Bellecour. Les bâtiments, construits à la fin du siècle dernier, sont désormais partagés entre Lyon II et Lyon III, qui y ont installé leurs services centraux et leurs présidences - Lyon II a développé son campus à Bron-Parilly. Une des principales opérations du schéma Université 2000 a été de ramener les étudiants de Lyon III, dans une zone plus proche du centre des affaires qui se crée à la Part-Dieu, par la réutilisation et la réhabilitation - encore inachevée - d'une énorme manufacture des tabacs, construction industrielle typique du début de ce siècle, en briques et poteaux de fonte. Cette oeuvre, au demeurant réussie, représente une opération majeure d'urbanisme pour la ville, et elle devrait permettre de revivifier un quartier relativement déstructuré, partagé entre habitat collectif et entrepôts, petites entreprises, à proximité du fort Montluc.

Les locaux, libérés par Lyon III à La Doua reviennent, après une réhabilitation qui doit être menée à son terme à Lyon I.

L'université Claude Bernard (Lyon I), pour sa partie scientifique, est concentrée sur le Campus de La Doua, où sont également installés l'INSA, l'ENSSIB, des bâtiments du CNRS, la nouvelle école de chimie et un IUT - paysage classique d'un immense campus peuplé de barres et cubes de béton où prévalent de lourds problèmes de réhabilitation, de mise aux normes de sécurité, d'entretien d'espaces verts, d'accueil des étudiants et des visiteurs, de signalétique - bien que des efforts considérables aient été accomplis, et se poursuivent au rythme des possibilités budgétaires. Un schéma d'aménagement et de développement du campus a été élaboré, en concertation avec les collectivités locales : il doit être le fil directeur des réaménagements futurs. Les formations de santé sont dispersées sur trois sites principaux : Laennec, Rockefeller, Lyon-Sud, et d'autres implantations secondaires.

La création d'un site universitaire nouveau est la conséquence de l'installation de l'École Normale Supérieure scientifique (ex Saint-Cloud - Fontenay) à Gerland. Autour de cette école, sont venus s'implanter le CNRS (IBPC), de nombreux laboratoires de recherche privés, l'Institut Pasteur dont les locaux pourraient désormais être utilisés, à la suite de sa récente cessation d'activité, et de nombreuses entreprises privées dont l'activité est liée au secteur médical. De nombreux terrains libres à proximité, sur le bord du Rhône, ont déjà été récupérés ou le seront pour ce qui devient le projet-phare, désigné comme "Gerland", qui devrait abriter, sous l'égide de Lyon I, mais avec le concours de l'ENS et la collaboration des autres universités, des formations dites "innovantes". L'ENS Lettres (Fontenay - Saint-Cloud) devrait s'y installer, le principe de son transfert à Lyon étant désormais acquis, ainsi qu'une bibliothèque, des logements et restaurants.

La transformation du tissu urbain est ici particulièrement active et importante, dans une zone à la limite méridionale de l'agglomération, et située non loin du port. De multiples



projets circulent, dont aucun ne semble, actuellement, sérieusement élaboré, le dernier en date étant la venue de l'Institut national de la recherche pédagogique.

Les écoles, tant l'École Centrale et l'École de commerce à Écully, que l'École nationale des travaux publics de l'État à Vaux-en-Velin souffrent de leur relatif isolement géographique.

Enfin il faut évoquer les projets dessinés par le schéma Université 2000, à l'Ile-d'Abeau, technopole et ville nouvelle qui s'est développée depuis 20 ans, non loin de l'aéroport international de Satolas et, - faut-il le dire ainsi ? -, à la porte de l'agglomération lyonnaise ou à la frontière de l'académie de Grenoble. Il y était prévu "la création d'un centre technologique d'application - définition fort vague - et d'un département d'IUT" selon le relevé de décisions du Comité interministériel d'aménagement du territoire. Des départements d'IUT se créent progressivement. Par contre, le développement de formations technologiques en alternance, d'ingénieurs "Decomps", ou de formations supérieures par la voie de l'apprentissage n'arrivent pas à s'y mettre en place de façon significative. Au delà des problèmes de découpage administratif dont les frontières sont aussi artificielles qu'elles ont des conséquences réelles, il est dommage que ce projet n'ait pu connaître une plus significative réalisation, qui, sans doute, eût été mieux assurée si les établissements lyonnais avaient pu s'y impliquer clairement. Ce projet semble, actuellement, connaître un nouveau démarrage, et nécessite l'intervention des établissements lyonnais.

2 - Le concours de l'État et des collectivités locales

Cf. Annexe 3 : programmation, répartition des surfaces et des coûts - réalisations 1991 - 1995, 1995 - 1999

Il a permis à la fois cette importante augmentation des capacités d'accueil et ces profondes modifications des implantations universitaires. Il s'est exercé à travers les Xème et XIème contrats de plan, relayés par le schéma Université 2000 et par des opérations menées en dehors de cette planification, dans un effort continu depuis plus de dix ans.

A Lyon, le principe a été d'éviter de croiser les financements des partenaires (État / Région / Communes) sur une même opération, ce qui permet également de répartir les maîtrises d'ouvrage entre les différents acteurs. L'exécution des différentes réalisations s'est faite à un rythme correct, même si elle s'est étalée dans le temps plus que cela n'avait été prévu au départ, compte tenu d'un certain essoufflement financier, et même si certaines opérations ont été différées, compte tenu de l'incertitude qui pèse encore sur la définition de leur contenu. Cela est notamment le cas du projet "Gerland".

En excluant les projets nouveaux (Gerland - ENS) pour l'académie de Lyon, les engagements financiers ont représenté 1.128 millions de francs dont 517 MF à la charge de l'État, 611 MF à celle des collectivités dont 220 MF ont été consacrés à Saint-Étienne, et 50 à Bourg-en-Bresse.

On décompte :

- 513 MF de constructions ;
- 132 MF de travaux de maintenance pour l'enseignement supérieur ;
- 32 MF de maintenance pour la recherche ;
- 21,3 MF de maintenance pour le CROUS ;
- 43 MF de prêts locatifs aidés pour le logement étudiant.

Les tableaux présentés en annexe 3 résument les principales opérations arrêtées. Ils ne prennent pas en compte les projets nouveaux.

3 - Les nouveaux projets lyonnais

Ils méritent un examen attentif : ils sont séduisants, mais ils supposent la mobilisation, dans un délai relativement limité, si on veut les mener à bien, de capitaux très importants.

Il s'agit d'abord du projet "Gerland", non pas simple extension de Lyon I à Gerland, car rien n'atteste du besoin urgent de locaux nouveaux alors que la croissance des effectifs n'est plus inscrite dans la démographie, mais projet innovant, construit avec la collaboration scientifique active de l'ENS et celle, plus difficile à percevoir, des deux autres universités.

Tous les partenaires en sont d'accord, Gerland ne peut être un projet "élitiste".

La réflexion a porté sur la création de premiers cycles d'un type nouveau ; le projet le plus avancé, fortement soutenu par le président de Lyon I serait de créer un DEUG Sciences-santé, qui intéresserait un effectif relativement réduit, l'orientation se faisant sur dossier et / ou entretien ; cette formation conduirait les candidats à un examen classant en fin de deuxième année pour l'accès aux cursus de médecine, d'odontologie ou vétérinaire ou aux filières scientifiques. Par rapport au PCEM de médecine actuel, cette organisation représenterait un intéressant développement scientifique, serait caractérisée par une pédagogie innovante et interactive et offrirait de meilleures possibilités d'orientation entre sciences et santé.

Un autre projet serait d'organiser une filière physique, informatique et mathématique, avec la possibilité de passer un semestre organisé avec les autres universités lyonnaises. Il serait très intéressant de le préciser.

Ces projets nécessitent, pour leur mise en oeuvre, l'obtention des dérogations à la réglementation actuelle des premiers cycles, ce qui devrait être étudié avec le Ministère, et la poursuite de sérieuses réflexions.

Pour les deuxième et troisième cycle, les prévisions sont plus floues : Lyon cherche à créer une structure exemplaire de collaboration entre scientifiques - y compris avec l'ENS et le secteur santé - quand bien même il y aurait encore, au sein de l'université Claude Bernard de la part de quelques enseignants, des réticences existentielles à l'égard de l'École Normale. Les prévisions se fondent sur les collaborations déjà nouées à propos des magistères, des DEA, des écoles doctorales. Ces orientations nouvelles devront être validées par des grands organismes de recherche.

L'ENS, pour sa part, est partie prenante ; elle prévoit le recrutement de scientifiques éminents en physique, en chimie-physique, dans le domaine des matériaux à propriété particulières, en neurosciences et sciences cognitives.

La structuration du site de Gerland s'élargit à d'autres projets. La cessation d'activité de l'Institut Pasteur libérant des espaces et des bâtiments, a obligé à la redistribution des personnels de laboratoire (1/3 Institut Mérieux, 1/3 Hospices civils, le dernier tiers posant encore sur un problème de réinsertion) et permet d'envisager certaines réorganisations de laboratoires, notamment sous la forme d'un IFR en immuno-virologie - réunissant plusieurs laboratoires de qualité appartenant à l'INSERM, au CNRS, à l'INRA, à l'IBCP ; le projet est en cours de validation par la DGRT.

Notons, et c'est important, que ces projets pour Gerland sont activement soutenus par l'université Lyon I qui y voit l'intérêt de rapprocher les 2 Fédérations sciences et santé. Il existe actuellement - ce qui va dans le sens d'une plus étroite collaboration - une "Association du site", très active, où se rencontrent chercheurs des laboratoires et industriels.

Le financement de la partie universitaire de ce site Gerland représente un important effort : 80 MF (équipements et foncier non compris) pour la première tranche, 68 MF pour la seconde tranche, financement assuré par la Région, le Conseil général et l'État. Il est nécessaire que l'ensemble de l'opération soit mené à bien dans les meilleurs délais, de même qu'un pilotage scientifique ferme doit assurer l'excellence d'un projet innovant. Il n'en est pas moins vrai que ce projet participe d'une rénovation territoriale et urbanistique qui doit marquer par son importance et sa qualité les prochaines décennies.

Certes toutes ces réflexions prospectives ne sont pas sans poser des interrogations. On pourrait regretter qu'au moment où la réalisation de la construction doit s'engager, de si fortes imprécisions pèsent sur le projet alors que le temps avait largement été donné à la réflexion. On pourrait regretter aussi que d'autres universités ou encore certaines écoles d'ingénieurs ne soient pas plus partie prenante. On peut également participer à l'inquiétude de ceux qui pensent au coût de ces projets et se soucient aussi du prix élevé des réhabilitations de La Doua et de Bron. On peut enfin réfléchir à l'implantation prochaine, aujourd'hui décidée de l'ENS Lettres. La proximité des normaliens des disciplines scientifiques, de ceux qui étudient les lettres et les langues, les sciences humaines s'inscrit dans la tradition des écoles normales supérieures, et c'est heureux. Il n'en est pas moins certain que de nombreux problèmes vont se poser pour la vie de ces normaliens à cause de la situation excentrée de leur école.

Avant de s'engager plus avant dans le projet d'implanter la nouvelle ENS à Gerland, des études devraient être conduites, en étroite concertation avec l'École, pour explorer des solutions alternatives, prenant en compte les besoins de tous les étudiants lyonnais : l'enjeu majeur demeure celui de la réorganisation des bibliothèques ou d'une nouvelle implantation documentaire qui doit répondre aux besoins de tous les étudiants, enseignants-chercheurs et non seulement de quelques normaliens : l'accessibilité et la proximité sont des conditions essentielles.

Observations

Les établissements d'enseignement supérieur sont largement dispersés dans l'agglomération lyonnaise, et parfois éclatés, ce qui est particulièrement préjudiciable pour le fonctionnement interne de Lyon II. Il semble difficile, sinon irréaliste, d'y remédier rapidement.

De façon générale, la communauté universitaire doit, de façon collective et en étroite liaison avec le recteur chancelier, se saisir beaucoup plus activement qu'elle le ne fait actuellement, de la réflexion et de la conduite des projets d'implantation la concernant, quels qu'en soient les financeurs et les opérateurs, et doit être en mesure de préciser fermement ses projets scientifiques et pédagogiques pour que les bâtiments répondent à ses besoins.

Ceci pose, à l'échelle nationale, le problème du rôle des recteurs qui ont la charge des programmations et du suivi des constructions.

A Lyon, la collaboration entre le recteur et les universitaires est satisfaisante.

Ce n'est pas en raison de la progression des effectifs universitaires, dans les prochaines années, que seront créées des surfaces nouvelles. Des efforts très importants, et souvent urgents restent à faire pour la remise en état et aux normes de sécurité des bâtiments existants qui accueillent la grande masse des étudiants. L'on s'étonne de surcroît de voir encore sur le campus de La Doua de nombreux étudiants dans des préfabriqués.

L'effort que seul l'État a entrepris en ce domaine, parfois relayé par l'autofinancement des universités est certain, mais sa réalisation est lente, limitée par les contraintes financières. Ce besoin doit être pris en compte.

Site universitaire lyonnais

Des problèmes de transport, d'équipements collectifs - notamment insuffisants, notamment pour le sport - restent à résoudre pour favoriser la vie des étudiants, bien que la ville se propose, actuellement, de réserver des terrains à proximité de la Manufacture et du Quai.

Faut-il aussi souligner qu'à Lyon, comme dans beaucoup d'autres villes universitaires, la création d'une "maison des étudiants", inscrite dans le schéma Université 2000 a pris un retard très important. Les universités préféreraient disposer de leurs propres aménagements sur leurs sites. Désormais la municipalité met ce projet en avant, "l'espace d'accueil du nouvel arrivant", fonctionnant avec des personnels de l'ONISEP et des étudiants vacataires ouvrira ses portes en 1998.

La re-création à Lyon d'une école normale supérieure littéraire est un pari beaucoup plus complexe que celui, engagé et réussi, qui a présidé à l'installation de l'ENS sciences. Elle est justifiée, si l'on prend en compte la richesse des bibliothèques lyonnaises, à condition toutefois que celles-ci se réorganisent profondément. Avant toute décision financière, et avant d'inscrire dans la trame urbaine une construction très onéreuse, des études doivent être conduites, un projet documentaire et scientifique clairement défini, en concertation avec tous les partenaires qui sont responsables de sa réussite : ENS, universités, collectivités.

Le caractère incrémental des décisions, que ce soit à l'intérieur d'un projet ou dans une suite de projets, empêche toute analyse globale des enjeux et des conséquences. "Le découpage en morceaux" des projets, relevant de partenaires et de techniciens différents rend "techniques" des séries de décision qui sont fondamentalement politiques, et empêche d'envisager l'ensemble des impacts, les conséquences à moyen et à long terme.

Ainsi, peut-on remarquer que l'arrivée de l'École Normale Supérieure Lettres est une décision, emportée par les politiques, dont le projet a été monté par l'Aderly dépendant de la CCI. Il ne semble pas que cette venue ait jusqu'à présent, incité au débat interne des structures universitaires, ni que ces dernières aient été consultées, de façon institutionnelle, pour formuler les contenus de la décision. Désormais cette concertation doit se développer.

Aucun des acteurs ne se situe dans une prospective à moyen terme : l'Institut d'urbanisme, au sein de l'université Lumière, qui, en troisième cycle collabore avec l'École nationale des travaux publics de l'État n'est sollicité que pour des problèmes très ponctuels, concernant essentiellement le campus de Bron. Le recteur et le service des constructions n'ont pas la compétence pour prévoir le développement urbanistique.

Si la réalisation des opérations du schéma Université 2000 a suscité des collaborations techniques et financières actives, désormais les perspectives financières des collectivités ne sont plus les mêmes ; toute allusion à une prolongation du plan de développement et d'aménagement des établissements d'enseignement supérieur suscite des réactions fortes, car les projets envisagés sont à peu près du même montant que ce qui a été réalisé. Les arbitrages seront donc difficiles et dans un contexte financier tendu, l'équilibre entre les sites universitaires devrait être un élément fondamental d'une politique de site lyonnais.

4 - Le Pôle Universitaire Lyonnais

Vers l'émergence du PUL

Le PUL est une création relativement récente, bien que des instances de concertation plus ou moins formalisées aient existé depuis 1975, réunissant autour des problèmes de recherche-développement, des universitaires, des industriels et les responsables des nombreux centres techniques.

En 1985, après la promulgation de la loi de programmation sur la recherche et la technologie, un CCRRT (Comité Consultatif Régional sur la Recherche et la Technologie) s'est mis en place, mais a vu rapidement son efficacité alourdie par la multiplicité et le poids des structures, et par le cloisonnement vertical que le CNRS comme l'INSERM pratiquent. Progressivement, le CCRRT a perdu toute activité. Désormais, le délégué régional à la recherche et à la technologie envisage de réanimer un conseil plus restreint.

A partir de 1990, et à l'occasion de la mise en place du schéma d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs (dit "Université 2000"), la Région, soucieuse d'affirmer une identité Rhône-Alpes autour du bipôle Lyon-Grenoble, a favorisé la création d'une conférence universitaire, la CURA. Le partage de la région en deux académies, sur le plan administratif au moins, ne facilite pas l'établissement d'une vision globale, d'autant plus que les Grenoblois pour défendre leurs intérêts, ont constitué leur propre conférence, la CAPU, et ont très tôt créé un "pôle européen".

Le PUL : ses objectifs

Les Lyonnais vont mettre sur pied, à partir de 1991, une instance de concertation et d'information, ne réunissant que les six établissements publics (les trois universités, l'École Centrale de Lyon, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon et l'École Normale Supérieure) habilités à délivrer des thèses : le PUL "Pôle Universitaire Lyonnais" est né, ne s'élargissant pas, au moins dans un premier temps à d'autres établissements publics ou privés qui auraient souhaité le rejoindre, position qui pose cependant problème pour l'IUFM.

Cette structure, d'abord souple et informelle, puis constituée en association en janvier 1995, s'est progressivement donné pour mission d'animer et de coordonner l'action des établissements d'enseignement supérieur lyonnais pour :

- faciliter leur dialogue ;
- combler le déficit d'image des universités ;
- réinsérer l'université dans la ville ;
- promouvoir l'action internationale.

De plus, le PUL, qui veut centrer son action sur "ce que chacun ne peut faire seul", et veut être un "facilitateur", poursuit des programmes précis, concernant plusieurs domaines ; ainsi, la vie étudiante : le PUL travaille cette année sur les problèmes de suicide et sur l'accès aux connaissances pour les handicapés. Des établissements, non membres du PUL, s'associent ponctuellement à cette action. Désormais, le PUL veut renforcer l'action culturelle. Sur l'image des universités, le PUL a lancé d'importants efforts de communication : il édite à 5 000 exemplaires, un quatre pages "Confluent" et désormais, une revue de vulgarisation scientifique de qualité "ISOTOPE", lancée à l'initiative de Lyon I, et qui prend désormais le risque d'être distribuée en kiosque, afin de mieux diffuser, au sein de la population, la connaissance du travail universitaire.

Le PUL organise des séminaires et des colloques. En février 1996, le thème en a été "Qu'apporte l'université dans une grande ville ; et comment s'en servir ?" et, en octobre "L'Université et la ville", avec la participation de maires de grandes villes étrangères. Ce colloque a précédé une cérémonie de rentrée unique des établissements d'enseignement supérieur, qui s'est déroulée en présence du maire de Lyon.

En matière de relations internationales, le PUL a ciblé quelques objectifs : renforcer les liens avec Berkeley, avec l'université de Lodz en Pologne et l'opération "Diamant alpin" pour favoriser les échanges d'enseignements entre Genève, Lausanne, Milan, Turin et Lyon.

Désormais, les étudiants étrangers prennent une inscription unique qui leur permet de suivre des cours dans n'importe quel établissement, et d'accéder à leurs bibliothèques, à l'exception de celle de Lyon III.

Site universitaire lyonnais

Sur le plan scientifique, le PUL est l'interlocuteur de la ville qui finance, pour cinq enseignants-chercheurs de haut niveau, leur venue à Lyon pour cinq semaines, pendant lesquelles ils animeront des séminaires interuniversitaires, et tiendront une conférence publique.

Des thèmes de recherche sont soutenus par le PUL. On peut les regrouper sous deux rubriques :

- thérapeutique et société,
- technologie et société, favorisant l'utilisation des grandes banques de données, actuellement surtout pour la médecine.

Le PUL : son organisation

Elle est très légère, animée par une structure permanente (3 personnes), et financée par les cotisations de ses membres (50 000 F / établissement) et les cotisations de différents partenaires (Ministère, Région, Ville). Son comité de direction est composé des six présidents et directeurs d'établissement, qui se réunissent une fois par mois. Il s'appuie sur un conseil d'orientation, composé de 10 personnalités issues des milieux économiques, bancaires, industriels et de la recherche, qui donnent un avis sur les grands sujets qui intéressent le PUL, en se réunissant à peu près une fois par an.

De plus, il existe au sein du PUL, trois commissions de travail : communication, relations internationales, recherche, composées des responsables de ces secteurs dans les différents établissements et chargés de préparer les dossiers, sur ces sujets, soumis au Comité de direction.

Au yeux des acteurs du PUL, son intérêt essentiel est bien dans cette concertation régulière des responsables des établissements, qui repose pour toute décision sur leur consensus, et par laquelle de loyales confrontations permettent de régler de nombreux problèmes.

Cependant les points de vue doivent être nuancés : entre les directeurs des écoles (par ailleurs réunis dans une conférence locale (CDGERA) et les présidents d'université, les problèmes ne sont pas de même nature. Ces derniers ont tenu à conserver la présidence du PUL. Certains attachent beaucoup de prix au rôle fédérateur dont le PUL est porteur. Le recteur attend de cette association qu'elle soit la garante de la stratégie et de la pérennité du développement universitaire lyonnais, bien que le PUL ne soit pas, en tant que tel, son interlocuteur, car le recteur discute directement avec chaque responsable. Le PUL pourrait être, avec le rectorat, le lieu privilégié pour coordonner des dispositifs d'orientation de qualité, associant l'université et tout le dispositif des formations post-baccalauréat. D'autres, à l'inverse, estiment qu'il s'agit d'un "club de présidents" trop réduit et trop fermé dont l'action, ne diffusant pas à l'intérieur des établissements, reste méconnue, et dont les projets sont trop anodins.

Les limites structurelles du PUL

Il est certain qu'en dehors du milieu composé des responsables universitaires et politiques, le PUL est encore peu connu. Certes la municipalité le promeut, soutient ses efforts, l'a érigé comme son interlocuteur privilégié. La Région a également reconnu le PUL, en souscrivant avec lui des contrats d'objectifs. Par contre, les chambres de commerce semblent mal le connaître, bien qu'il y ait des actions de collaboration entre le PUL et certains services de la CCI. Les établissements qui n'en sont pas membres, s'ils acceptent de s'engager sur des objectifs parcellaires communs, ne nourrissent pas une forte revendication pour en être.

Le PUL a choisi une structuration très légère, et un mode d'action consensuel. C'était, sans doute, la seule formule possible et elle a permis une bonne avancée, dans le milieu lyonnais, d'une perception du fait universitaire dans son ensemble. Cette structure est volontairement

restée à l'écart de la démarche des pôles européens mise en oeuvre depuis 1990 par le Ministère pour "fédérer les actions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pour inciter tous les partenaires d'un même site à travailler autour d'objectifs communs... pour faire des grands sites universitaires des pôles de dimension européenne, compétitifs à l'échelle internationale¹". Ces pôles sont généralement organisés en GIP (Groupement d'Intérêt Public) associant les collectivités locales. Les Lyonnais suivent attentivement l'évolution de leur voisin grenoblois, et estiment que beaucoup des difficultés actuellement rencontrées trouvent leur origine dans la lourdeur de la structure qui s'imposerait et se superposerait aux établissements.

Mais, à l'inverse, ne peut-on craindre pour le PUL, une grande fragilité ? Son activité repose sur la bonne volonté et le dynamisme des hommes qui le composent et l'animent. Le seul rythme des élections universitaires peut en remettre, régulièrement, les équilibres en cause. Que va-t-il advenir d'une association légère, limitée à quelques objectifs qui n'engagent pas réellement l'activité des établissements, en cas de difficulté, voire de conflit, au regard de l'importance de l'enjeu ?

Les limites géographiques du PUL

Le PUL est-il la bonne échelle géographique, notamment en matière de recherche ?

On a une multiplication de pôles : grenoblois (PUG), stéphanois (PUSE), lyonnais (PUL) ; et une conférence universitaire régionale, la CURA, qui semble actuellement en perte de vitesse et à la recherche d'une problématique. La Région se doit de soutenir et d'affirmer le bi-pôle Grenoble-Lyon, sans négliger Chambéry et Saint-Étienne alors que les relations institutionnelles entre les établissements sont faibles. Bien qu'il existe un comité des établissements publics de recherche Rhône-Alpes, une vision transversale et coordonnée du développement de la recherche semble faire défaut.

La faiblesse du document portant sur le schéma de développement universitaire en matière de recherche démontre l'insuffisance de la vision d'ensemble.

De même Chambéry, Annecy d'une part, Saint-Étienne d'autre part, semblent être considérés comme des établissements petits et périphériques, alors que, tant par leurs effectifs que par leurs bassins de recrutement, chacun est aussi important que l'université de Limoges ou que celle de Poitiers.

En définitive, les établissements d'enseignement supérieur se sont organisés autour de noyaux locaux, concurrents plus que coopérants, alors qu'ils pourraient retirer une richesse considérable de leur densité et de leur diversité, dans un ensemble bien coordonné.

Observations

L'effort entrepris par les établissements publics rhône-alpins va certainement dans le bon sens, car de nombreux facteurs peuvent expliquer la dispersion des établissements : leur nombre, leur dimension, leurs environnements socio-économiques bien différents, si l'on est à Annecy ou à Saint-Étienne, l'incompatibilité d'humeur ancestrale entre savoyards et dauphinois, entre dauphinois et lyonnais, et à Lyon même, l'histoire récente de la partition des universités dont certains héritages sont encore actuellement sensibles.

Cette situation a conduit à la constitution de pôles locaux : PUG, PUL, PUSE, groupes construits à l'échelle de leur ville.

¹Source : projet de charte des pôles européens (DGES, mars 1996)

Dans le cadre lyonnais, où la partition intervenue entre Lyon II et Lyon III fut particulièrement difficile, où le poids des écoles est important, la recherche d'équilibres nouveaux et de consensus s'est exprimée par la création du PUL, structure discrète - sans doute trop - et fragile, car elle repose avant tout sur la qualité et le dynamisme des hommes qui l'animent. Le PUL est l'objet d'une attention et d'une demande pressantes de la part des collectivités territoriales, alors que les chambres consulaires, les milieux économiques, mais aussi l'ensemble de la communauté universitaire ne le connaissent pas, ou très peu : il y a là un problème essentiel. La demande politique - au sens étymologique du terme - à l'égard du PUL est forte, et son action ne se déploie pas dans de nombreux domaines où elle pourrait être fertile : la valorisation de la recherche, le développement des enseignements en alternance ou par la voie de l'apprentissage, l'urbanisme universitaire, la maîtrise des projets nouveaux, la vie de l'étudiant.

Il n'appartient pas au Comité de se substituer aux acteurs locaux, mais il doit souligner l'importance de ces attentes multiples, et leur caractère essentiel pour le développement des établissements d'enseignement supérieur.

Toutefois, l'existence et le renforcement du PUL, pour nécessaires qu'ils soient, ne sont pas suffisants : de nombreux champs d'action s'ouvrent à l'échelle régionale : la carte des formations, le développement de la recherche ; la structure existe : il s'agit de la CURA. On peut imaginer qu'elle soit une instance régionale, un lieu de réflexion, de proposition et d'initiative, associant tous les établissements, dépassant les intérêts particuliers de chacun et des localismes, et s'enrichissant de leurs différences.

Le Site universitaire lyonnais

LES ÉTABLISSEMENTS : LEURS PARTENARIATS

Il est difficile de cerner les interactions des établissements entre eux : comme dans tous les sites universitaires, les relations que nouent les enseignants, les chercheurs et les personnels sont multiples. Le PUL est, nous l'avons vu, le moyen de les faciliter.

Pour les saisir, cependant, on s'attachera à prendre en compte les principales liaisons institutionnelles et disciplinaires et les cohabitations au niveau des DEA.

I - Les liens entre établissements

Lyon I

Lyon I - Claude Bernard a plusieurs interlocuteurs naturels : ce sont l'École Normale Supérieure, dont elle accueille la plupart des élèves dans des magistères, l'INSA, installé sur le même campus à La Doua et, pour la Fédération santé, les puissants Hospices civils de Lyon mais aussi l'école du Service de Santé des Armées.

Avec l'école de Santé militaire, elle-même installée à Bron, les rapports sont bons, mais assez lointains : les élèves militaires sont accueillis selon un quota indépendant au sein des DES. D'une certaine façon, l'université pourrait envier les facilités dont jouissent les militaires, remarquablement bien installés et dotés en équipements lourds - dotation qu'ils mettent à disposition assez largement - et les résultats excellents auxquels ils parviennent, notamment en PCEM, car Santé militaire a la possibilité de sélectionner ses étudiants dès après le baccalauréat, et a un potentiel d'encadrement très élevé. L'École prend entièrement en charge l'organisation d'un diplôme universitaire de médecine tropicale, validé par les instances universitaires. Elle envisage de créer un GIP pour promouvoir un centre européen de médecine humanitaire, projet examiné actuellement par l'université.

Avec les Hospices civils, les relations sont bonnes : la révision des effectifs se fait d'un commun accord, au sein d'une commission mixte qui prend en compte les besoins universitaires comme les besoins hospitaliers. Cependant les Hospices estiment que les universitaires ne les informent pas assez des subventions qu'ils reçoivent, ni de leurs projets, notamment pour le développement de Gerland, malgré l'existence d'une commission commune qui envisage les problèmes de recherche. Désormais, la nécessité de restructurer les sites hospitaliers va avoir des conséquences sur la structuration de la Fédération santé, bien que, actuellement il n'y ait pas de problème pour répartir les stages des étudiants, qui se distribuent sur tout le site lyonnais. Il est à noter cependant que pour les Hospices, les interlocuteurs naturels sont les doyens, et le président du Comité de coordination médicale.

La qualité des actions hospitalo-universitaires a été appréciée dans le rapport particulier concernant l'université de Lyon I. Le Comité ne peut qu'approuver la réflexion menée par la Fédération santé et l'université concernant la restructuration des facultés de médecine, en harmonie avec celle des Hospices civils.

Lyon II

Lyon II - Lumière est également une université très ouverte : elle collabore harmonieusement avec les facultés catholiques, des conventions la liant à la plupart des instituts, notamment l'Institut des Droits de l'Homme, mais aussi avec la faculté de théologie, avec qui elle

Site universitaire lyonnais

délivre des doctorats conjoints et un DEUG d'histoire, option histoire religieuse. Sont également cohabilités des diplômes de premier et deuxième cycles de philosophie, de sciences humaines et sociales, d'anthropologie des religions, et de langues vivantes pour alimenter l'ESST, école formant des interprètes. Les collaborations au niveau de la recherche sont également importantes.

Un autre partenaire de Lyon II est l'ENSSIB, dans le cadre d'un DEA cohabilité ; cette coopération devrait être intensifiée, afin de mieux intégrer cette école dans le tissu universitaire lyonnais.

Lyon III

Lyon III - Jean Moulin - paraît être relativement plus isolée : les liens se sont renoués avec l'université Lumière, essentiellement dans les domaines de l'histoire, de l'information et de la communication.

L'actuel président de l'université est également le président du Pôle universitaire lyonnais.

Les Écoles

L'INSA s'inscrit dans le réseau national des INSA, dont elle organise le concours, et a sur le site lyonnais une politique d'ouverture très active au sein de la Conférence régionale des grandes écoles, et par ses collaborations multiples avec Lyon I, dont il a été fait état plus haut, ainsi qu'avec l'École Centrale.

Des collaborations scientifiques existent dans les domaines disciplinaires communs aux établissements : la thermique, la mécanique, l'acoustique, l'électronique et le génie électrique, et avec l'École nationale des travaux publics en matière de génie civil.

L'École Centrale, de par sa localisation géographique, est plus excentrée. Mais elle souffre également d'une certaine insularité. Des projets déjà anciens se sont dessinés, avec l'École de commerce, située sur le même campus, concernant le management de la technologie, et allant jusqu'à envisager la création de doubles diplômes, difficiles à mettre en oeuvre, compte tenu de la différence de culture des deux établissements ; ces projets n'ont pas abouti.

L'Institut polytechnique de Lyon est le regroupement, depuis 1992, autour d'objectifs communs, de quatre écoles d'ingénieur privées, relevant de la FESIC (Fédération des Écoles d'Ingénieurs et de Cadres). Ce sont :

- la CPE - École de chimie, physique et électronique résultant de la fusion de deux écoles, l'Institut de physique et de chimie industrielle (ICPI) et l'ESCIL ;
- l'École catholique d'arts et métiers (ECAM),
- l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA),
- l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH).

Ces établissements regroupent 2 200 étudiants et délivrent 450 diplômes d'ingénieur chaque année.

Ces écoles se sont fédérées pour promouvoir en commun le développement de la formation générale et humaine des élèves, développer leurs relations internationales dans le domaine de la formation et de la recherche, développer leurs relations avec les milieux

économiques, mais aussi avec leurs partenaires institutionnels, et particulièrement avec l'université Claude Bernard. Pour cela, des services "communs" ont été organisés, l'IPL coordonnant les demandes de bourses des établissements auprès de la région.

L'École Normale Supérieure est très active dans l'ensemble lyonnais, au sein de Lyon I, mais aussi en étroite relation avec Grenoble (l'Université Joseph Fourier et l'Institut polytechnique) dont sont issus les pères fondateurs de la nouvelle école. Mais l'activité de l'École ne s'inscrit pas dans la seule orbite lyonnaise : en effet, elle recrute ses étudiants sur tout le territoire national, de même qu'elle les incite à la mobilité dès le DEA. L'ENS a eu un effet d'entraînement certain, et a insufflé un dynamisme scientifique nouveau et fécond dans de nombreux secteurs disciplinaires.

2 - Les co-habilitations des DEA : les écoles doctorales

Lyon compte 90 diplômes d'études approfondies.

L'analyse des co-habilitations des DEA dans les enseignements supérieurs lyonnais est riche d'enseignements : elle traduit des politiques d'établissement mais aussi des comportements tranchés selon les disciplines : (cf. tableau d'analyse des co-habilitations Annexe 4).

Lyon I

Elle compte 28 DEA dans le secteur scientifique et 17 au sein de la Fédération santé. Outre que Lyon I est établissement principal pour respectivement 13 et 7 de ces diplômes, tous sont cohabilités sauf 3.

Lyon II

Lyon II compte 23 DEA, dont 11 sont délivrés sous le seul sceau de l'université. Il s'agit :

- des sciences juridiques :
 - . droit public fondamental ;
 - . droit social ;
- des sciences politiques,
- des sciences économiques :
 - . histoire ;
 - . analyse ;
- des sciences économiques des institutions :
 - . monnaie, banque, financement ;
 - . gestion socio-économique ;
- de la psychologie et de la sociologie :
 - . sociologie, sciences sociales ;
 - . psychologie cognitive ;
- des langues et de la linguistique :
 - . langues et culture étrangères ;
 - . sciences du langage ;
- des sciences de l'éducation.

Lyon III

- Lyon III a 24 DEA, dont 18 sous le sceau unique de l'université :
- langue, littérature et civilisation française ;
 - villes et sociétés ;
 - linguistique, langues, discours ;
 - identités culturelles de l'école ;
 - histoire de la philosophie et langages (2 options) ;
 - droit de la famille ;
 - droit privé fondamental ;
 - droit des affaires ;
 - droit public ;
 - histoire du droit, des institutions, des faits sociaux ;
 - droit pénal, science criminelle ;
 - droit communautaire ;
 - droit de l'environnement ;
 - droit de la santé, bio-éthique ;
 - sécurité internationale et défense ;
 - finances publiques et fiscalité ;
 - sciences de gestion ;
 - management international.

Les Écoles

L'INSA a 19 DEA, l'École Centrale : 12, l'ENS : 13, l'École nationale des travaux publics : 4 ; les DEA des écoles sont tous cohabilités, le plus souvent en croisement avec l'université Claude Bernard, ou entre elles.

Conclusion

Il est plus étonnant que sur 90 DEA que compte le site lyonnais, il y en ait seulement 7 cohabilités avec Grenoble I, 2 avec Grenoble II, aucun avec Grenoble III.

Par contre, les établissements lyonnais irriguent bien les universités ou écoles de Saint-Étienne (13 cohabilitations) et de Chambéry (6).

Dans le secteur Santé, 5 DEA appartiennent à des réseaux nationaux, unissant Paris, Toulouse et, dans une moindre mesure, Montpellier et Marseille.

Les Écoles doctorales en chimie et matériaux

La vitalité, et l'intérêt des écoles doctorales scientifiques seront étudiés dans un domaine disciplinaire particulier, celui de la chimie et des matériaux. Au-delà d'une apparente dispersion, dans le secteur des sciences dures, les écoles doctorales fonctionnent bien.

L'École doctorale de chimie

Ces disciplines sont enseignées à l'Université Claude Bernard, à l'École de chimie physique électronique (CPE), à l'INSA, à l'École Centrale et à l'École Normale Supérieure.

L'École doctorale de chimie regroupe, depuis 1995, 3 formations, les DEA de chimie inorganique fine (14 inscrits) de catalyse et chimico-physique des interfaces (23) - de chimie analytique physico-chimique.

Les objectifs que l'École doctorale s'est donné sont définis ainsi : "les formations doctorales donnent les connaissances de la spécialité alors que l'École doctorale apporte le côté pluridisciplinaire en montrant l'interpénétration des divers aspects de la chimie au travers de la résolution de problèmes variés et interfaces de la chimie avec d'autres sciences, avec, pour objectif, de parvenir à une valorisation accrue des recherches monodisciplinaires".

Les enseignements sont donnés par des personnes en fonction à l'université, à la CPE, à l'École Normale Supérieure et par des chercheurs de l'Institut de la catalyse du CNRS.

L'École doctorale Matériaux

Articulée autour de trois établissements - UCB, ECL, et INSA -, elle est également représentative de l'ensemble du potentiel lyonnais puisque des laboratoires autres que ceux appartenant à un établissement constituant du laboratoire d'accueil pour les doctorants y participent (en particulier le Laboratoire de polymères du site CNRS de Solaize et l'Institut de la catalyse).

Cette école doctorale regroupe actuellement trois DEA :

- Science des matériaux et surfaces (14 inscrits en DEA en 1995-1996) ;
- Matériaux polymères et composites (45 inscrits en DEA en 1995-1996) ;
- Microstructure et comportements mécaniques et macroscopiques - génie des matériaux (46 inscrits en DEA en 95-96).

L'École doctorale Matériaux s'est organisée à partir de la communauté scientifique qui s'était regroupée il y a quelques années dans le cadre du pôle FIRTECH "Surface Interface Matériaux Composites". Grâce à ce pôle, il a été possible de mettre sur pied des projets et des équipements conduisant à des collaborations effectives qui ont ainsi contribué à créer sur Lyon une "Communauté Matériaux" regroupant des chercheurs de l'UCB, de l'INSA, de l'ECL et du CNRS.

Lors de la récente campagne d'habilitation, les trois DEA et l'École doctorale elle-même n'ont été habilités que pour une durée de deux ans, afin de prendre en compte les restructurations prévisibles de la chimie et de la science des matériaux lors de la mise en place des UMR.

Cette réorganisation, maintenant terminée, a donné lieu à une mise à jour des contenus des trois DEA et à une redéfinition des équipes d'accueil des doctorants.

L'École doctorale est aujourd'hui structurée autour de quatre grands thèmes :

- Nanophases et nano technologie ;
- Matériaux à propriétés spécifiques (polymères, alliages métalliques, céramique) ;
- Composites et multi-matériaux, matériaux hétérogènes ;
- Matériaux actifs et capteurs.

La formation offerte dans le cadre de l'École doctorale concerne essentiellement les secteurs des matériaux de haute technicité, de l'amélioration des matériaux traditionnels, de l'élaboration de matériaux nouveaux.

Site universitaire lyonnais

Les projets professionnels auxquels prépare l'École doctorale sont de deux types:

- un profil à dominante recherche fondamentale essentiellement destiné à alimenter l'université, le CNRS, les grands organismes et les grands centres de recherche des groupes industriels ;
- un profil à dominante recherche appliquée destiné à alimenter directement les groupes industriels.

Encore plus que l'École doctorale de chimie, l'École doctorale Matériaux irrigue l'ensemble du Pôle Universitaire Lyonnais puisque l'INSA et l'ECL (peu concernés par la chimie) participent très largement à cette école, tant au niveau des enseignements qu'au niveau des doctorats qui sont, pour une très large part, issus de leurs formations.

L'évolution de l'organisation des activités de recherche dans les domaines de la chimie et des matériaux a été, depuis quelques années, très importante : la collaboration entre les établissements s'est considérablement développée, s'appuyant sur des structures fédératives permettant d'intensifier les concertations et de mettre en œuvre des projets et des équipements communs.

Rappelons tout d'abord l'existence du RÉSEAU des polymères lyonnais constitué d'un groupe de laboratoires réunis par la même thématique scientifique. Une telle structure favorise l'information scientifique et facilite le développement des relations entre les structures de recherches de type académique et le monde industriel.

Une plate-forme RMN haute résolution a été mise en place en 1995 ; elle est commune à UCB-CPE-INSERM-CNRS-INSA. Chaque entité a apporté des moyens et l'opération a bénéficié du soutien de la Région. Outre le personnel spécialisé affecté au fonctionnement de ce service, les enseignants de second et troisième cycles utilisent ces moyens au bénéfice de leurs étudiants.

Un centre de recherche sur les matériaux et composants micro-électroniques (CRELYMO) a été créé dans le but de coordonner et de fédérer l'important potentiel de recherche développé par les laboratoires universitaires lyonnais sur le thème des matériaux et composants micro-optoélectroniques. Trois établissements participent aux activités du CRELYMO (ECL, UCB, INSA) au travers d'équipes dont l'expérience et la compétence sont reconnues sur la scène internationale dans ce domaine de recherche.

Un centre de microscopie électronique à haute résolution est en cours d'installation à l'INSA. Les membres fondateurs sont l'INSA, l'ECL et le CNRS, l'UCB étant associée à cette opération. L'objectif de cette installation est de permettre des caractérisations structurales à l'échelle du nanomètre.

Le site lyonnais bénéficie de la présence à Solaize du Service central d'analyse du CNRS, qui met à la disposition des chercheurs la quasi-totalité des techniques analytiques modernes.

Outre ces quelques illustrations de la volonté de coopération manifestée par les différents responsables lyonnais, il faut mentionner ce qui n'est pour l'instant qu'un projet avancé, mais porteur de beaucoup de signification et de promesses : dans le cadre de l'implantation sur Gerland d'une extension de l'UCB, une collaboration entre l'ENS et l'UCB doit permettre la création d'un centre de recherche sur les matériaux à propriétés spécifiques, faisant en particulier appel aux techniques de synthèse sous haute pression. Un spécialiste de ces questions doit être prochainement recruté sur un poste de l'UCB pour conduire ce projet. L'évolution de ces activités pourrait ultérieurement se traduire par le développement des matériaux pour l'ingénierie laser et par un pôle d'optique non linéaire à Gerland. L'ENS semble fortement attachée à la réussite de ce programme, qui intéresse les physiciens de l'École mais aussi les chercheurs du département des sciences de la terre.

On doit également mentionner que l'Institut de la catalyse semble beaucoup mieux intégré que par le passé à la vie scientifique du campus ; de nombreux programmes de recherche

y sont développés en collaboration avec l'UCB, CPE, l'INSA ou l'ENS, et les chercheurs du centre participent activement aux enseignements des DEA.

La récente restructuration de la CPE constitue également un élément extrêmement positif ; le développement du Génie des procédés à Lyon est déjà très perceptible et la philosophie générale de la recherche dans l'École "de la molécule au procédé" contribue à fédérer et à dynamiser certains secteurs de recherche qui auraient eu des difficultés à atteindre par eux-mêmes une taille critique suffisante.

Observations

En conclusion, l'on peut parler d'un bilan très positif en ce qui concerne les récentes évolutions et restructurations des divers établissements lyonnais dans le domaine de la chimie et des matériaux. La qualité des laboratoires de recherche est en générale très satisfaisante comme l'atteste la forte implication du CNRS dans les structures universitaires et les collaborations entre établissements, plus importantes que par le passé.

De façon générale, dans le domaine des sciences, les écoles doctorales fonctionnent bien.

Les cohabilitations des DEA

Intitulé	Lyon I	Lyon II	Lyon III	INSA	ECL	ENS	ENTP	Grenoble I	Grenoble II	Grenoble III	Saint-Etienne	Chambéry	Autre
Mathématiques	●					▲						▲	
Analyse numérique - équations dérivées	▲				●	▲					▲		
Sciences des matériaux et des surfaces	●			▲	▲								
Physique stat. et phénomènes non linéaires	▲					●		▲					
Microstructure comportement mécanique et macroscopique des matériaux	▲			●	▲								
Physique théorique Rhône-Alpes	▲					▲		▲					
Constituants élémentaires de la matière	●					▲							
Chimie inorganique	●			▲									
Analyse physico-chimique, chimie analytique	■												
Chimie organique fine	●					▲							
Catalyse et chimie-physique des interfaces	●					▲							
Matériaux polymères et composites	▲			●	▲						▲		
Thermique et énergétique	●			▲	▲								
Génie des procédés	■												
Astrophysique et milieux dilués	▲					▲		●					
Processus magmatiques et métamorphiques	▲	▲									▲		●
Paléontologie, dynamique sédimentaire	●												▲
Informatique	▲			▲		●							
Productique : organisation et conduite des systèmes de production	▲	▲		●	▲								
Automatique industrielle	▲			▲								●	
Génie biologique et médical	●			▲							▲	▲	
Dispositifs de l'électronique intégrée	▲			●	▲						▲		
Biochimie	●			▲									

■ Etablissement principal unique

● Etablissement principal

▲ Etablissement cohabilité

Intitulé	Lyon I	Lyon II	Lyon III	INSA	ECL	ENS	ENTP	Grenoble I	Grenoble II	Grenoble III	Saint-Etienne	Chambéry	Autre
Biologie du vieillissement	▲												▲
Métabolismes, endocrinologie, nutrition	■												
Biologie et pharmacologie cutanées	▲												▲
Biochimie	●			▲									
Neuro-psychologie	●												▲
Neurosciences	●							▲					
Différenciation, génétique, immunologie	●					▲							
Adaptation et survie en environnements extrêmes	●										▲		
Analyse et modélisation des systèmes biologiques				▲									
Sport et performance	▲							●			▲		
Systématique animale et végétale	▲												● (Muséum)
Ecologie microbienne	●												▲ (Véto)
Biologie et physiologie de la circulation et de la respiration	▲												▲ (Paris V, VI, VII, XII)
Pharmacologie cardio-vasculaire	●												▲ (Paris VI)
Biologie ostéo-articulaire, biomécanique	▲												▲
Didactique disciplines scientifiques	▲							●					
Ethique et droit médical	▲		●										
Acoustique	▲			●	▲								
Mécanique	●			▲	▲								
Génie civil - sol, matériaux, structures	▲			●	▲		▲						
Génie électrique	▲			▲	●								

■ Etablissement principal unique

● Etablissement principal

▲ Etablissement cohabilité

Intitulé	Lyon I	Lyon II	Lyon III	INSA	ECL	ENS	ENTP	Grenoble I	Grenoble II	Grenoble III	Saint-Étienne	Chambéry	Autre
Sciences du langage		■											
Langues, histoire et civilisation des mondes anciens des origines à l'antiquité tardive		●	▲										▲
Langue, littérature et civilisation françaises		●	▲										
Langues et cultures étrangères		■											
Psychologie et psychopathologie cliniques	▲	●											
Psychologie cognitive		■											
Sciences de l'éducation		■											
Sc. de l'information et de la communication		●	▲										▲ (ENSSIB)
Histoire archéologie médiévale (Monde chrétien et islamique)		●											▲ (EHESS)
Sociologie sciences sociales		■											
Histoire religieuse		▲	●								▲	▲	
Histoire moderne - contemporaine		●	▲										
Interface nature/société		▲	●								▲	▲	▲
Villes et sociétés		●	▲				▲		▲		▲		
Droit public fondamental		■											
Droit social		■											
Droit de l'environnement			■										
Droit de la famille			■										
Droit des affaires			■										
Droit pénal, science criminelle			■										
Droit privé - fondamental			■										
Droit communautaire			■										

■ Etablissement principal unique

● Etablissement principal

▲ Etablissement cohabilité

Intitulé	Lyon I	Lyon II	Lyon III	INSA	ECL	ENS	ENTP	Grenoble I	Grenoble II	Grenoble III	Saint-Etienne	Chambéry	Autre
Ethique et droit médical			■										
Administration publique		▲							●		▲		
Sciences politiques		■											
Economie des transports		●					▲						
Histoire et analyse économique des institutions		■											
Monnaie, banque et financement		■											
Economie de la production et de l'organ. ind.		●									▲		
Gestion socio-économique		■											
Méthode d'analyse des systèmes de santé	●		▲										▲
Linguistique (langue, discours)			■										
Identités culturelles de l'Europe			■										
Histoire de la philosophie et des langages			▲						●				
Finances publiques, fiscalité			●										▲
Histoire du droit, des institutions et des faits sociaux			■										
Sécurité internationale et défense			▲						●				
Sciences de gestion			■										
Management international			■										
Mathématiques						▲		●					
Physique de la matière et du rayonnement						▲		●					
Méca. des milieux géo-physiques et environ. ^t						▲		●					
Génie systèmes industriels, conception productique, logistique						▲					▲ (EMI)		
Conception bâtiments et thermiques urb.				●			▲						
Sciences et techniques du déchet				●							▲ (Mines)		
Signal image parole				▲									● (INPG)

■ Etablissement principal unique

● Etablissement principal

▲ Etablissement cohabilité

Le Site universitaire lyonnais

LES BIBLIOTHÈQUES

Un paysage riche et contrasté

La situation documentaire lyonnaise est marquée par une très grande richesse de l'offre, à la fois qualitativement et quantitativement.

Il existe en effet à Lyon de très grandes bibliothèques. La plus ancienne d'entre elles, la bibliothèque municipale de La Part - Dieu est la seconde bibliothèque patrimoniale en France. Elle a un fonds ancien très riche, qui lui a permis de constituer, avec l'ENSSIB, un pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour l'histoire du livre et de l'imprimerie. La bibliothèque universitaire de Lyon I abrite deux CADIST, l'un en chimie et l'autre en pharmacie. Des actions de rétro-conversion des fonds pour leur intégration dans les catalogues nationaux sont en cours, en particulier à la bibliothèque de la Catho et à la bibliothèque centrale. Les collections universitaires en droit, lettres et sciences humaines sont aussi très importantes qualitativement, avec un aspect patrimonial et un aspect recherche bien marqués, quantitativement plus restreintes, étant donné l'éclatement des implantations et des structures universitaires et le grand nombre des étudiants.

On peut estimer à près de 3 500 000 le nombre de documents présents dans les bibliothèques lyonnaises, dont 2 300 000 dans des bibliothèques d'étude et de recherche, publiques ou privées, ouvertes au public. La place lyonnaise joue donc un rôle très important dans le réseau documentaire national.

1 - L'offre documentaire en sciences

Le SCD de Lyon I et l'INSA

Les collections recensées sont importantes et d'un bon niveau. Les lecteurs du SCD disposent de plus de 200 000 ouvrages, avec un accroissement annuel de 3,5% et d'un total de 5 265 titres de périodiques, dont 1 400 vivants.

Le SCD a identifié 17 bibliothèques d'organismes universitaires, dont 8 avec un statut de bibliothèque associée et 9 qui ne connaissent pas le SCD. Dans les 8 bibliothèques associées, l'association va d'une relation de bon voisinage à une ignorance quasi totale. Cette situation devrait changer avec l'installation pour le SCD d'un bon système informatique intégré qui permettra une offre de service aux bibliothèques associées, dans le respect de leur autonomie. Globalement, les bibliothèques associées ou non jouent un rôle très important pour la documentation du niveau recherche car elles doublent l'offre documentaire en matière de périodiques, avec 1500 titres vivants. Il faut cependant prendre en compte le fait que les conditions matérielles de cette offre sont souvent insuffisantes, dans des locaux trop petits, peu ouverts, et disposant rarement de personnel qualifié.

La bibliothèque universitaire compte 15 000 lecteurs inscrits, dont 13 271 étudiants, ce qui représente une pénétration de l'ordre de 60%, légèrement inférieure à la moyenne française. Près de 50% des étudiants inscrits à la bibliothèque sont des étudiants de premier cycle. Ce facteur explique certainement l'importance des projets en cours pour la formation des utilisateurs aux nouvelles technologies de l'information dans les domaines scientifiques.

L'existence de deux CADIST et le bon niveau des collections de périodiques expliquent le grand nombre des demandes de prêt entre bibliothèques traitées par Lyon I, qui est le premier prêteur de France, avec plus de 70 000 demandes annuelles.

Indicateurs de Lyon I (Annuaire des bibliothèques universitaires. 1993)

	Lyon I	France
% d'étudiants inscrits à la bibliothèque	60	63
Nombre de lecteurs par place assise	16	17,8
Nombre de lecteurs par agent de la bibliothèque	315	397
Dépense documentaire en F par lecteur	557,25	249,99
Documents communiqués par lecteur	13,93	13,31

Globalement, les indicateurs de Lyon I, établis sur des données 1993, ne sont pas significativement différents des moyennes nationales, sauf pour la dépense documentaire par an et par étudiant, ce qui s'explique essentiellement par les CADIST.

L'ensemble des bibliothèques de Lyon I est plutôt orienté vers les sciences fondamentales et vers la médecine. L'offre en sciences de l'ingénieur et technologie est davantage le fait de l'INSA. La coopération entre les bibliothèques de Lyon I et de l'INSA semble bonne, facilitée il est vrai par une relative proximité géographique. Cependant, les conditions matérielles de la bibliothèque de l'INSA, beaucoup trop petite pour offrir un nombre de places suffisant aux élèves et aux étudiants de Lyon I, et qui ne peut développer ses collections en libre accès, rendent la coopération plus théorique que réelle, d'autant que la bibliothèque est bien informatisée et que son catalogue est accessible sur Internet. Quant à Lyon I, le départ de Lyon III a permis de récupérer des surfaces, et le problème de place n'est pas aussi crucial qu'à l'INSA. Mais l'informatisation de la bibliothèque et son insertion dans les réseaux sont à peine commencées et il faudra encore du temps pour que le signalement des fonds soit largement diffusé.

A Lyon I, sauf en médecine, comme à l'INSA, l'utilisation des CD-Rom reste très traditionnelle, la mise en réseau étant retardée pour des raisons techniques et financières.

L'ENS Sciences

La bibliothèque de l'ENS Sciences, située à Gerland, peut conforter l'offre en documentation scientifique, mais son originalité est faible par rapport aux collections existantes. En 1992, l'ENS recevait 276 titres de périodiques, dont 79 non présents sur le site lyonnais ; en 1996, elle en reçoit 324, dont seulement 55 absents des autres bibliothèques de Lyon. Il faut noter que la bibliothèque de l'ENS utilise beaucoup les ressources lyonnaises. 34% des demandes de prêt entre bibliothèques sont adressées à Lyon I, loin devant l'INIST, second partenaire, qui ne reçoit que 20% des demandes.

De plus, l'organisation matérielle de la bibliothèque est à reprendre, pour une plus grande efficacité et un meilleur accueil des lecteurs. Le système informatique doit aussi être revu. Une participation plus active de la bibliothèque de l'ENS dans un réseau lyonnais passe par un renforcement de ses moyens techniques et de son personnel professionnel. Des projets sont en cours.

Les autres établissements

Les autres établissements scientifiques d'enseignement et de recherche de Lyon, comme l'Ecole centrale ou les écoles dépendant de l'université catholique, ont souvent des bibliothèques ou des centres de documentation, mais les collections sont moins importantes, peu ou pas signalées et difficilement accessibles, même pour le prêt entre établissements. Il n'en n'a pas été tenu compte dans ce panorama.

2 - L'offre documentaire en lettres, droit et sciences humaines

L'offre documentaire lyonnaise en lettres, droit et science humaines est très importante. Les grands pôles sont la bibliothèque municipale, le SCD Lyon II et ses bibliothèques intégrées et associées, le SCD Lyon III, la bibliothèque centrale commune à Lyon II et à Lyon III, et la bibliothèque de l'Institut catholique.

Le SCD de Lyon II

Le SCD de Lyon II est géographiquement éclaté entre le campus de Bron et le site central, partagé entre Lyon II et Lyon III. La politique d'intégration des bibliothèques de faculté a été menée dès la création du SCD.

Les chiffres présentés par le tableau suivant sont à manier avec précaution, car les données statistiques des bibliothèques associées ne sont pas toujours très fiables. En particulier, sur les 19 bibliothèques associées, 7 ne comptabilisent pas leurs lecteurs, mais la répartition par catégorie de lecteurs semble assez juste.

Répartition des lecteurs (Questionnaire du CNE, 1995)

	Bibliothèques universitaires		Bibliothèques intégrées		Bibliothèques associées	
1er cycle	7959	43,3 %	2121	35,3 %	637	16,4 %
2ème cycle	7061	38,4 %	2681	44,7 %	1576	40,6 %
3ème cycle	1923	10,5 %	622	10,3 %	635	16,4 %
Enseign./Chercheurs	501	2,8 %	355	5,9 %	523	13,4 %
Extérieurs	922	5 %	221	3,8 %	512	13,2 %
Total	18366		6000		3883	

Les bibliothèques intégrées, au nombre de 5, et les bibliothèques associées sont plutôt spécialisées dans une discipline, les bibliothèques universitaires étant davantage pluridisciplinaires. Malgré une volonté affirmée de laisser aux bibliothèques intégrées une fonction de proximité, en particulier pour les étudiants de premier cycle, ceux-ci se retrouvent surtout dans les bibliothèques universitaires, qui disposent d'un personnel plus qualifié pour assurer leur accueil et leur formation.

Il convient de noter l'existence, dans le SCD Lyon II de très grosses bibliothèques associées, en particulier la bibliothèque de la Maison de l'Orient méditerranéen. Cette bibliothèque, qui résulte elle-même du regroupement de plusieurs bibliothèques spécialisées, participe à la politique documentaire commune de Lyon II.

Les crédits de fonctionnement des bibliothèques de faculté intégrées sont gérés par le SCD. Des commissions spécialisées par discipline assistent le Conseil de la documentation et sont les garantes d'une bonne insertion de l'ensemble des bibliothèques dans l'université. La politique documentaire globale de l'université est ainsi prise en charge conjointement par toutes les bibliothèques, universitaires, intégrées ou associées.

Le système informatique est dimensionné pour la totalité des bibliothèques, mais la prise en compte des catalogues des bibliothèques associées demandera encore du temps, faute de personnel suffisant pour opérer la saisie. Le but poursuivi est bien de présenter, de façon globale, l'offre documentaire de Lyon II.

Statutairement, le SCD de Lyon II fonctionne très bien. C'est sans compter avec les problèmes matériels liés à des locaux insuffisants et vieillissés, à des crédits trop restreints et à un encadrement numériquement insuffisant, même si une politique de formation très volontariste requalifie régulièrement le personnel.

Le fonctionnement du SCD Lyon II est aussi très alourdi par le problème de la bibliothèque centrale, qui sera évoqué plus loin.

Indicateurs de Lyon II (Annuaire des bibliothèques universitaires. 1993)

	Lyon II	France
% d'étudiants inscrits à la bibliothèque	99	63
Nombre de lecteurs par place assise	20,4	17,8
Nombre de lecteurs par agent de la bibliothèque	658	397
dépense documentaire en F par lecteur	169,07	249,99
Documents communiqués par lecteur (hors centrale)	10,49	13,31

Ces chiffres bruts, tirés des tableaux nationaux pour 1993, ne sont pas tout à fait exacts, car ils ne tiennent que partiellement compte de la bibliothèque centrale, commune à Lyon II et Lyon III. Il convient de noter le taux de pénétration du SCD dans le milieu étudiant : près de 100% des étudiants sont inscrits au SCD ; c'est certainement la conséquence d'une politique d'intégration très active, mais les autres indicateurs sont plutôt inquiétants, que ce soit pour le nombre de places assises, l'encadrement ou la dépense documentaire par lecteur.

Le SCD de Lyon III

A sa création en 1989, le SCD de Lyon III fait figure de parent pauvre. Il s'est créé par l'intégration de cinq bibliothèques de faculté, réparties entre le campus de La Doua et le site Pasteur. Il dispose aussi d'une partie de la bibliothèque centrale, rattachée, pour ordre, à Lyon III.

Il est actuellement difficile de faire un état précis du fonctionnement du SCD, car il est en pleine mutation, avec l'installation en novembre 1996 sur le site de la Manufacture. Sur les 11614 lecteurs inscrits, il n'y a pas de répartition par cycle pour 7600 d'entre eux, ce qui rend impossible une étude comparative. Cette situation est temporaire, certainement due aux profondes modifications en cours du SCD.

La situation se caractérise néanmoins par une atomisation des ressources documentaires, avec 29 bibliothèques répertoriées, dont 19 peuvent fournir des statistiques d'activité. 12 de ces bibliothèques, plus ou moins associées, sont situées sur le site central, 7 ne comptabilisent pas leurs lecteurs, 2 sont fermées au premier cycle, 8 sont fermées aux premier et second cycles, 1 est réservée aux enseignants et chercheurs.

Pour la partie intégrée du SCD, l'encadrement et les collections disponibles restent des éléments très critiques. Il est en effet regrettable de voir le très bel équipement qu'est la nouvelle bibliothèque de la Manufacture quasi vide : un étage entier n'est pas équipé, les collections en libre accès sont squelettiques. Il est urgent de doter ce nouvel équipement de collections qui répondent aux besoins des étudiants. Il est aussi indispensable de renforcer le personnel, car aucune politique d'accueil et de formation des étudiants ne peut être menée sans un personnel professionnel suffisant.

Malgré tout, le SCD Lyon III mène depuis plusieurs années une vigoureuse politique de services communs, en offrant aux bibliothèques associées des outils, en particulier un service de rétroconversion des catalogues existants (rétroconversion qui est souvent une réorganisation de la bibliothèque et une informatisation du catalogue), un service commun d'acquisition qui permet le suivi et la mise à jour des catalogues, l'accès au réseau de CD-Rom... Cette action permet de consolider une offre documentaire qui serait autrement bien fragile, car les fonds propres du SCD sont totalement insuffisants, à peine 100 000 ouvrages pour 18 000 étudiants.

Le SCD Lyon III fait une très large place aux nouvelles technologies de l'information, en faisant à ses usagers une offre d'accès multimédia, réunissant catalogues, textes en ligne, images animées et son. Mais un tel système demande, pour être parfaitement efficace, une bonne formation des utilisateurs.

La mise en place de la bibliothèque de la Manufacture, et le glissement d'enseignements de second cycle et de recherche de Lyon III de Pasteur vers la Manufacture va certainement changer l'attitude de Lyon III par rapport à la bibliothèque centrale. Il est très difficile actuellement pour le SCD de Lyon III de maintenir sa participation au fonctionnement de la bibliothèque centrale, alors qu'il a tant de difficultés à équiper correctement la nouvelle bibliothèque.

La bibliothèque municipale

A priori, la bibliothèque municipale n'a pas vocation à desservir le milieu universitaire, mais les étudiants représentent 41% des lecteurs inscrits, et sur des enquêtes ponctuelles, jusqu'à 75% des lecteurs présents dans la bibliothèque, 50% d'entre eux n'étant pas inscrits à la bibliothèque municipale, ce qui est la preuve d'une fréquentation de consultation et de travail personnel, sans recours systématique aux collections.

Plusieurs facteurs expliquent la grande place des étudiants dans la bibliothèque municipale.

En premier lieu, la bibliothèque municipale offre des locaux spacieux, modernes, bien agencés, très ouverts, dans un site central très bien desservi par tous les transports en commun lyonnais, ayant des plages d'ouverture bien plus larges que celle des bibliothèques des universités. Comme partout, se pose le problème d'offrir aux étudiants des lieux où il puissent travailler, différents de ceux dont ils ont besoin en bibliothèque. A cela s'ajoute une offre documentaire d'un bon niveau, très pluridisciplinaire, qui répond aux besoins des étudiants de premier et de second cycles.

De plus, la bibliothèque dispose d'un fonds patrimonial très riche, source irremplaçable de documents originaux manuscrits et imprimés. La bibliothèque de la Part-Dieu est l'une des premières bibliothèques patrimoniales françaises.

La place de la bibliothèque municipale dans le paysage documentaire lyonnais est essentielle. Cependant, il n'est pas dans ses missions de servir de substitut aux bibliothèques universitaires. Il serait dommage que, dans un contexte de limitation budgétaire, la fonction d'accueil des étudiants se fasse au détriment du public non universitaire, mais aussi au détriment de la constitution de fonds spécialisés permettant l'exploitation et la mise en valeur des fonds patrimoniaux, dans une relation de coopération avec l'université.

La bibliothèque de l'Université catholique

La bibliothèque a un statut associatif privé, et ne reçoit pas de subvention ministérielle. Elle possède environ 250 000 ouvrages, 2 000 périodiques dont 500 vivants. Le budget d'acquisition est de l'ordre de 500 KF par an. Les acquisitions se font dans tous les domaines de l'enseignement de l'université, mais les fonds de théologie, d'histoire, d'histoire religieuse et de philosophie sont particulièrement importants, avec beaucoup d'achats étrangers. A côté de ces fonds, la bibliothèque a constitué une remarquable collection de documents utiles pour l'histoire religieuse locale : ordo, mandements, semaine religieuse...

La bibliothèque utilisant le logiciel SIBIL, le fonds est signalé dans le Pancatalogue. De plus, une large politique d'ouverture est menée vers les universités Lyon II et Lyon III, complétant réellement l'offre documentaire.

Malheureusement, la bibliothèque fonctionne dans des locaux exigus, qui ne permettent pas le libre accès. Elle n'offre que 110 places pour 3 000 étudiants, sans compter les formations continues et les lecteurs extérieurs autorisés, soit près de 28 000 personnes. Des projets d'extension sont à l'étude, mais il semble difficile de les réaliser sans une aide financière extérieure, qui serait justifiée, car la bibliothèque joue un rôle régional et national dépassant sa structure juridique.

3 - La bibliothèque centrale

La bibliothèque centrale (questionnaire CNE Lyon II et Lyon III, 1995)

	Total	Part de Lyon II	Part de Lyon III
Collections	326 000		
dont acquisitions 1995		2 065	1 574
Périodiques	4 532		
dont acquisitions 1995		501	437
Lecteurs	9 622	4 630	3 521
dont 1er cycle	1 881	880	1 001
dont 2ème cycle	4 432	2 696	1 736
dont 3ème cycle	1 386	787	599
Enseignants	452	267	185
Extérieurs	1 471		

La bibliothèque centrale est la cicatrice, non encore refermée, de l'ancienne séparation entre Lyon II et Lyon III. On a connu le phénomène ailleurs : répartition inégale, principalement thématique (mais avec des doublons conflictuels), réellement idéologique ; émulation tournant à la rivalité, et produisant des ressentiments ainsi que des conduites de

compensation. Tel fut le cas à Lyon : l'Université Lyon III, se sentant moins bien pourvue en personnels et en locaux, obtint "par compensation" le rattachement pour ordre d'une bibliothèque centrale (l'ancienne bibliothèque de Droit et Lettres, quai Claude-Bernard) à laquelle chacune des deux universités s'engageait à contribuer, et dont les fonds restaient indivis.

Cet arrangement, conclu par la convention du 18 décembre 1989, se révéla particulièrement infructueux.

Chacun des SCD a conservé la propriété et la gestion des fonds, par lui acquis pour la bibliothèque centrale, a mis en œuvre sa propre politique, de façon autonome, et ne s'est guère soucié, dans ses intérêts comme dans ses pratiques, de la bibliothèque.

La bibliothèque centrale n'est ni une intersection, ni un complément, mais un héritage empoisonné. On pourrait sourire d'une bibliothèque qui ferme, faute d'accord sur les jours de congés du personnel, ou qui possède deux systèmes de catalogage et d'interrogation, si l'on ne devait pleurer devant les 350 places (pour près de 20 000 étudiants), l'absence d'accès aux rayons, l'état de vétusté insalubre et indigne d'un établissement laissé à l'abandon depuis près de vingt ans.

Une structure devait, selon la convention de 1989 (article 9), assurer une certaine cohésion, en particulier dans la gestion des équipements et des technologies nouvelles. Mais ce Service interétablissements de coopération documentaire (SICD), rattaché (sans doute "par compensation") à Lyon II, a été peu à peu vidé de ses moyens, et a vu ses prérogatives rognées.

Constatant cet échec, le Directeur de l'Information scientifique et technique et des bibliothèques du Ministère a, par une lettre en avril 1995, fait progresser la situation. La "bibliothèque du quai Claude-Bernard" (qui n'est plus désignée comme "centrale") devenait un service à part entière, indépendant des deux SCD, disposant d'un personnel et d'un budget ; elle est dirigée par un directeur placé directement sous l'autorité du recteur chancelier. Cette solution provisoire (elle arrive à son terme temporel) et juridiquement insolite a eu un grand mérite ; relayée par une politique d'apaisement et par les discussions conduites par le recteur, elle a évité les conflits, établi un statu quo entre les deux universités.

Les projets

Chronologiquement, le premier projet, fort louable, a été de rénover totalement la bibliothèque centrale, en la plaçant dans un autre immeuble du Quai. Quittant 7000 m² incommodes pour 4500 bien conçus, elle n'y perdrait sans doute pas, et pourrait bénéficier des technologies bien développées par le SCD de l'université Lyon II, laquelle est très impliquée dans l'opération. Il n'est pas sûr, toutefois, que l'on se soit formé une idée claire de cette future centrale rénovée. Chacun des deux SCD, habitué à développer ses bibliothèques de proximité, généralement thématiques, n'entend pas renoncer à ses pratiques, ni à ses acquis. Bien plus, les présidents des deux universités ont donné leur accord à une "carte documentaire" en sciences humaines et sociales, longuement négociée. Cette carte répartit entre les universités les diverses disciplines que leur SCD seront chargés de documenter en priorité et par excellence. Ainsi, sont attribués :

- à Lyon II : les arts du spectacle, l'histoire ancienne, l'histoire de l'art, la psychologie, les sciences économiques, la sociologie ;
- à Lyon III : le droit public et privé, l'information-communication, les langues slaves, les sciences de gestion.

Attribuer à la bibliothèque centrale, outre le fonds indivis patrimonial, le reste des disciplines qui ne feraient pas l'objet d'un débat (histoire moderne et contemporaine, lettres et littératures européennes, etc.), c'est la construire par défaut, et lui donner une tâche ancillaire. C'est prendre acte de son insignifiance. Le système universitaire du quai Claude Bernard, par son ampleur et sa complexité (nombre d'étudiants, d'UFR, de centres de recherches) requiert

une bibliothèque vraiment centrale ; conçue positivement, à partir de la seule carte pertinente, celle des formations et des besoins (particulièrement en premier et deuxième cycles), elle doit être le lieu d'accueil prioritaire des étudiants, la structure pivot donnant ordre à l'éclatement des bibliothèques parcellaires, voire le pilote du dispositif documentaire du Quai. Du moins, elle pouvait le devenir, avant le lancement du second projet immobilier.

Ce dernier est lié à l'installation, désormais décidée, de l'École Normale Supérieure des lettres et sciences humaines dans le quartier de Gerland. L'École, à l'évidence, aura besoin de sa propre bibliothèque.

Cependant, tout à sa joie d'avoir obtenu une délocalisation si prestigieuse, la mairie de Lyon a semblé, du moins dans un premier temps, n'avoir d'yeux que pour l'École. Bien des maladresses ont été commises de part et d'autre, et bien des susceptibilités froissées. N'a-t-on pas parlé de construire à Gerland "la bibliothèque de l'E.N.S.", ouverte aux étudiants "ordinaires", de lui rattacher l'ensemble du dispositif (solution mauvaise au conflit Lyon II-Lyon III), voire de ne plus rien construire du tout sur le Quai ?

On s'épargnera l'hypothèse d'un mariage à trois aussi invivable que la précédente union-désunion entre les universités. Le site de Gerland se prête admirablement à la construction d'une grande bibliothèque moderne. On y trouve de l'espace (une première tranche de 14 000 m² est prévue), et surtout un environnement intellectuel dynamique : l'E.N.S. ; des centres de recherche et des laboratoires ; voire l'I.N.R.P. délocalisé et refondé, venu avec ses fonds, etc. Construite à neuf, et réfléchie, cette bibliothèque peut être un modèle de centre documentaire universitaire utilisant les ressources technologiques nouvelles.

Recommandations

1 - Il importe qu'une bibliothèque "centrale" rénovée voie le jour sur le Quai, pour les raisons déjà évoquées. Si l'on ne doit pas retenir l'argument de la distance avec Gerland qu'exagèrent les universitaires lyonnais, il faut rappeler cependant la réalité de ce petit Quartier Latin au bord du Rhône, que les normaliens et normaliennes fréquenteront d'ailleurs quotidiennement, et la nécessité de structurer le dispositif documentaire qu'il offre. La "centrale du Quai" pourrait être la tête du réseau universitaire du quartier Pasteur, la "centrale de Gerland" pilotant, par son dynamisme, tout le dispositif lyonnais. En d'autres termes, la bibliothèque centrale devrait avoir deux implantations (ce qui n'est pas aujourd'hui un obstacle), toutes deux conçues conjointement, et dès l'abord.

2 - Cette bibliothèque centrale serait celle de tous, et de personne en propre. Les étudiants des trois établissements (Lyon II, Lyon III, E.N.S.) y auraient également accès ; ce serait la Bibliothèque Universitaire de Lyon (B.U.L.).

3 - La question du statut est dès lors cruciale, et doit être posée avant le premier coup de pioche. La conformité au décret du 4 juillet 1985 implique le rattachement à une université ; on en a vu les effets. Le SICD mis en place a été impuissant ; il en serait de même d'un groupement d'intérêt public, structure toujours fragile. Reste la solution d'un établissement public à caractère administratif, qu'il convient de privilégier fermement.

Un tel établissement, doté d'une autonomie, d'une personnalité et d'une autorité aura les moyens de son action ; pourvu d'un conseil d'administration où siègeront, à égalité, les responsables des universités et de l'E.N.S., il pourra conduire une réelle politique documentaire d'ensemble ; assuré de son statut, de son budget, de ses choix, il pourra collaborer avec les autres centres documentaires (la bibliothèque municipale, en particulier), et impliquer l'ENSSIB pilote de l'innovation, il participera à la création d'une E.N.S. moderne à Lyon, et sera un honneur pour la ville ; bien visible, il ne manquera pas d'avoir un rayonnement dans la région, et d'intéresser ses responsables.

4 - Les solutions informatiques

Dans le paysage lyonnais des bibliothèques, avec la multiplicité des établissements, des tutelles et des politiques menées jusqu'ici, il est inutile de raisonner en terme de système unique et centralisé. L'informatisation de chacune des bibliothèques lyonnaises doit d'abord se faire en fonction de ses besoins propres : collections, publics, services souhaités, disponibilité en personnel informatique, niveau des personnels de la bibliothèque, moyens financiers disponibles... L'offre nationale en bons systèmes de gestion de bibliothèque est désormais assez large pour que chaque bibliothèque trouve le système adéquat.

Pour assurer une offre documentaire commune, il existe maintenant, en utilisant Internet, des outils performants qui préservent parfaitement l'autonomie de chaque participant. Un bon exemple est le réseau strasbourgeois qui rassemble, dans un premier noyau, les bibliothèques universitaires de Strasbourg et la BNUS. Chaque bibliothèque a un système autonome différent, accessible sur un serveur Web. Les informaticiens de l'Université Louis Pasteur ont développé un ante-serveur, qui permet, avec une seule interrogation (auteur, titre, mots clefs), de trouver les documents répondant à la demande dans chacune des bibliothèques concernées. De plus, le système est très ouvert et pourra intégrer d'autres bibliothèques de Strasbourg, à partir du moment où leurs catalogues seront accessibles par Internet. Un système du même ordre, mais fourni par une société de service, fonctionne à Grenoble.

L'ensemble des bibliothèques lyonnaises devrait s'orienter vers ce type de solution, relativement économique, et qui ne remet pas en cause les solutions déjà retenues et appliquées pour l'informatisation des bibliothèques. L'ante-serveur permet, avec une seule interrogation, d'avoir accès à tous les catalogues. Il permet aussi, si telle est la volonté des participants, d'accéder aux différents serveurs, et aux services qu'ils offrent, y compris les textes en ligne...

Pour ce qui est de la numérisation des textes, il est tout à fait illusoire de penser qu'on pourra remplacer des bibliothèques physiques par des bibliothèques virtuelles. La numérisation permet la mise à disposition d'ouvrages rares et précieux, pour lesquels l'investissement de reproduction est justifié, elle permet aussi de diffuser des textes existant déjà sous forme de fichiers informatiques. Mais économiquement, il est inenvisageable de reproduire tous les ouvrages et périodiques d'une bibliothèque pour les mettre à la disposition d'usagers éloignés, ou pour résoudre des problèmes de place. A cela s'ajoute le problème des droits de reproduction, sans oublier ceux liés à la conservation et aux outils nécessaires à la consultation, qui sont loin d'être résolus de façon satisfaisante aux plans national et européen.

5 - L'enseignement de la bibliothéconomie à Lyon

L'ensemble documentaire lyonnais devrait aussi bénéficier de l'importance des formations publiques aux métiers des bibliothèques et de la documentation présentes à Lyon qui est certainement la capitale française dans ce domaine : Ecole Nationale Supérieure de Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), Institut de Formation des bibliothécaires (IFB) auxquels s'ajoutent des formations universitaires : DEUST Information scientifique et technique à Lyon I ; IUP de documentation, information scientifique et technique à Lyon I ; DESS d'informatique documentaire, cohabilité Lyon I et ENSSIB ; DEA en sciences de l'information et de la communication, cohabilité Lyon II, Lyon III et ENSSIB.

A cela s'ajoute un organisme régional de formation professionnelle, Mediat.

Cependant, à l'exception des diplômes cohabilités, l'interface entre les établissements de formation, les universités et les bibliothèques universitaires est assez faible. Des projets novateurs, comme un ante-serveur pour toutes les bibliothèques du pôle universitaire lyonnais, ou la mise en œuvre du réseau multimédia de Lyon III, semblent se dérouler en dehors de toute participation de l'ENSSIB ou de l'IFB. Aucune bibliothèque de la région ne semble bénéficier d'un statut de bibliothèque d'application, ou vouloir s'y impliquer.

Les prochaines évolutions de l'ENSSIB vont peut-être résoudre ce problème d'isolement. En particulier, des actions de formation continue sont envisagées par l'ENSSIB pour favoriser l'insertion des bibliothécaires de formation littéraire dans des bibliothèques scientifiques. On peut souhaiter que ces actions s'appuient sur les ressources locales, celles du SCD de Lyon I ou celle d'INSA Doc, et n'ignorent pas totalement ce qui se fait dans l'IUP Documentation et information scientifique de Lyon I.

6 - Un organe de concertation : Graduel

Il existe en Rhône-Alpes un regroupement informel des directeurs de bibliothèque universitaire, créé en 1994. Cette structure a permis de mettre au point, au profit de l'ensemble des établissements concernés, des formations continues pour le personnel. C'est aussi dans le cadre de Graduel que sont menées les réflexions concernant la mise en place d'un ante-serveur pour l'ensemble des bibliothèques de Rhône-Alpes. En effet, l'évolution des techniques permet d'envisager des accès uniformes sur des catalogues très diversifiés. L'utilisateur final a donc à sa disposition la totalité de l'information bibliographique disponible, quel que soit le système qui crée et gère les éléments de cette information. La diversité des systèmes de gestion n'est plus, comme il y a quelques années, un obstacle à la réalisation de bases communes.

Pour l'heure, Graduel est une instance de réflexion et de concertation, qui ne dispose d'aucun moyen financier.

Observations générales

L'offre documentaire lyonnaise est très importante, dans tous les domaines de la connaissance. Cependant, la multiplicité des acteurs, facteur de richesse et de diversité, est aussi un risque, car la prise en compte de la totalité des ressources et la visibilité de l'ensemble sont plus difficiles.

L'arrivée de l'ENS Lettres est un élément important. L'ENS Lettres a besoin de trouver des ressources documentaires vivantes, bien signalées, accessibles dans de bonnes conditions matérielles. Ces besoins sont aussi ceux des étudiants, enseignants et chercheurs lyonnais.

Ce n'est que dans la mesure où les différentes bibliothèques, quel que soit leur statut, seront dans de bonnes conditions de fonctionnement : locaux, personnel, signalement et accroissement des collections, accueil des publics..., que les besoins nouveaux, liés ou non à l'arrivée de l'ENS, pourront être satisfaits. Les outils modernes de la documentation permettent une mise en commun de l'information bibliographique dans le respect des spécificités de chacun, et dans certaines conditions, des textes eux-mêmes. Mais ces outils ont un coût et leur gestion demande un personnel bien formé. Ils ne peuvent en aucun cas se substituer à des bibliothèques défaillantes. Et il est illusoire de vouloir faire coopérer des établissements qui n'ont pas les moyens de répondre correctement à leurs missions de base.

Pour que l'offre documentaire lyonnaise soit aussi riche que le permettent les collections existantes, il convient de tenir compte des points forts des principaux partenaires,

que sont les bibliothèques universitaires, les bibliothèques des grands établissements et de la ville, avec leur réseau propre de bibliothèques associées, pour former l'ossature d'un système souple de coopération. Il faut aussi prendre en compte les points faibles et les dysfonctionnements, établissement par établissement, essayer de les résoudre, dans le respect des missions de chacun, mais en intégrant une dimension plus générale.

L'arrivée de l'ENS Lettres devrait être l'occasion de réfléchir à la constitution d'un véritable pôle documentaire lyonnais, ce qui serait une première en France, surtout si on accompagne la réflexion d'une recherche, bien facilitée par l'environnement bibliothéconomique lyonnais, sur les conséquences d'une telle politique de site, en terme d'accueil et de formation des étudiants, mais aussi en terme d'ouverture de nouveaux champs disciplinaires, nés de la coordination et de la confrontation des sources documentaires.

Tout ceci suppose une volonté politique affirmée des tutelles des diverses bibliothèques, volonté qui doit se traduire par le dégagement de moyens juridiques et financiers, sans lesquels toute action d'organisation d'un vrai site documentaire lyonnais restera lettre morte.

Le Site universitaire lyonnais

LA RECHERCHE - SA VALORISATION

1 - La recherche publique en Rhône-Alpes : rappel des grandes données

Quelques indicateurs permettent de caractériser le poids de la recherche dans la région Rhône-Alpes, sans que l'on puisse cependant distinguer de façon plus fine le poids de Lyon par rapport à celui de Grenoble.

Toutes les données convergent pour désigner Rhône-Alpes comme la seconde région française, derrière l'Ile-de-France.

Rhône-Alpes reçoit, pour la recherche publique 8,1 % du budget de l'État (2 603 MF du MENESR). Elle concentre (1993) 8723 chercheurs dans le secteur public, et 7250 chercheurs dans les entreprises, soit 23,3 chercheurs pour 10 000 actifs (la moyenne nationale, incluant l'Ile-de-France, est de 29,7 / 10 000 actifs). Ceci représente aussi 10,4 % des enseignants-chercheurs français et 11 % des chercheurs du CNRS.

La répartition des chercheurs publics est la suivante :

EPST

CEMAGREF	INRA	INRIA	INRETS	INSERM	ORSTOM	CNRS
40	3	26	57	221	4	1692

Source : OST

EPIC

ADEME	CEA	CNES	CSTB
2	1006	15	38

Source : Atlas régional de la recherche et de la technologie (MENESR - année de référence : 1993)

La région compte en 1995 également 388 équipes universitaires "labellisées", se répartissant de la façon suivante :

Équipes d'accueil	140	Contrats Jeune formation INSERM	2
Équipes recommandées	18	Équipes INSERM	23
Jeunes équipes	39	Équipe INRA	1
GDR	7	URA	139
UPR	18	UM. CNRS	18

Les équipements lourds

Les équipements lourds sont, en nombre et en qualité, importants :

- cyclotron (caméra à positon) ;
- morphomètre (RX 3 D, Amiel) ;
- plateau de RMN à CPE (Briguet) ;
- centre de microscopie électronique de La Doua ;
- centre de quantimétrie et microscopie confocale (Rockefeller) ;

Site universitaire lyonnais

- centre d'analyse moléculaire de la biodiversité (Gautier, La Doua) : c'est l'un des 3 centres nationaux en biodiversité (séquençage d'ADN et analyse de séquences) ;
- chambre à vide pour dépôts d'agrégats (Pérez, La Doua) ;
- centre de calcul de l'IN2P3 de La Doua ;
- centre de calcul atomique de l'ENS Lyon.

S'ils sont moins connus que certains, installés sur le site grenoblois, ces grands équipements devraient jouer, au sein des laboratoires lyonnais, un rôle structurant plus affirmé. De même, leur utilisation ne saurait être appréciée à la seule échelle lyonnaise.

Le poids relatif des différentes disciplines peut être apprécié :

Discipline	Villes ou région	Nombre de centres	Effectifs des centres	Nombre de chercheurs
Biologie fondamentale	Lyon	20	548	181
	Grenoble	7	582	286
	Marseille	22	877	307
	Strasbourg	29	1026	866
	Toulouse	28	965	522
	Ile-de-France	134	3 669	1760
Recherche médicale	Lyon	72	2 528	1 388
	Grenoble	8	320	217
	Marseille	51	1 215	544
	Strasbourg	29	1 425	1 164
	Toulouse	66	1 469	788
	Ile-de-France	269	16 335	4 710
Chimie	Lyon	37	2 302	1 273
	Grenoble	11	432	226
	Marseille	29	1 001	483
	Strasbourg	18	686	613
	Toulouse	12	420	225
	Ile-de-France	93	3 488	1 913
Physique	Lyon	51	3 504	1 401
	Grenoble	32	13 019	1 576
	Marseille	34	3 796	662
	Strasbourg	14	786	566
	Toulouse	17	471	286
	Ile-de-France	126	19 006	3 913
Sciences pour l'ingénieur	Lyon	49	2 380	859
	Grenoble	45	6 780	3 432
	Marseille	27	1 005	683
	Strasbourg	27	1 273	748
	Toulouse	21	1 365	972
	Ile-de-France	118	20 230	5 341

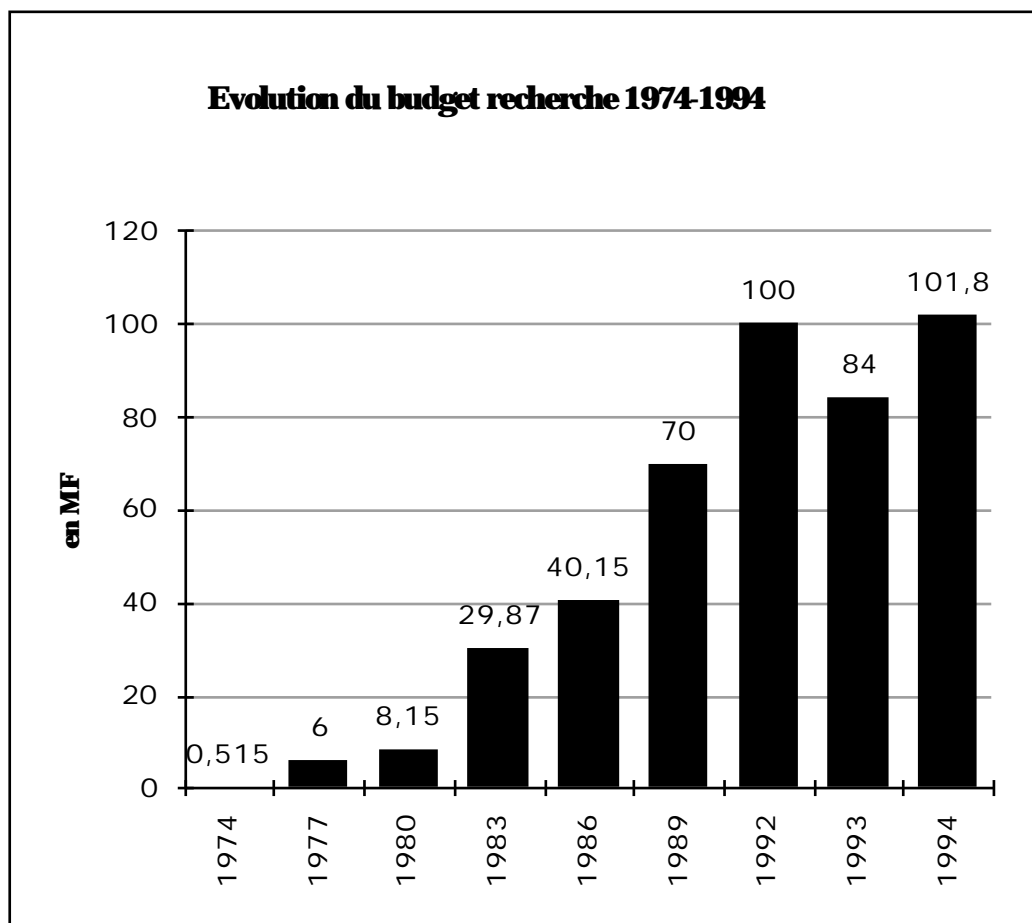
Source : OST

Cf. Annexe 4 : les équipes de recherche à Lyon

2 - La Politique de la Région en matière de recherche

Elle est construite, continue.

La politique régionale représente un effort financier soutenu, représentant 2 % du PIB régional



Source : document de la Région

Ce financement s'ordonne autour de quatre types d'interventions : ainsi, depuis 1994, se sont mis en place

- les programmes thématiques	56,7 MF
- les programmes spécifiques	19,9 MF
- les investissements en moyens lourds	23 MF
- le fonds d'incitation au transfert de technologie	4 MF

Pour les programmes thématiques ou spécifiques, l'intervention financière de la Région couvre des coûts de fonctionnement, d'équipement et des bourses de recherche de natures diverses (cf. infra), les financements étant accordés pour deux à trois années, selon la nature des opérations.

Le choix des thèmes

Depuis 1994, dix thématiques prioritaires ont été définies, à partir des propositions des chercheurs de Rhône-Alpes, selon le processus suivant : il y a d'abord eu un appel de propositions auprès de tous les établissements : 212 propositions ont été faites, qui ont été regroupées, et soumises au Conseil d'orientation de la recherche, composé d'une trentaine de personnes réunies par le Conseil régional ; dix axes ont été retenus par le bureau de la Commission recherche, en raison de l'intérêt des thèmes proposés, mais en regard aussi des projets qui étaient élaborés simultanément pour préparer le contrat de plan.

Les dix thématiques sont les suivantes :

- vieillissement ;
- neurosciences et cognisciences ;
- adaptation physiologique aux conditions extrêmes ;
- matériaux : endommagement et propriété d'usage ;
- génie des procédés physiques et chimiques ;
- processus manufacturier ;
- microcapteurs et microsystèmes ;
- calcul parallèle, modélisation, simulation ;
- réseau interdisciplinaire sur les transports ;
- système d'informations stratégiques pour les PMI - PME.

Les actions fédératives retenues dans le cadre du contrat de plan étaient les suivantes :

- sciences de l'homme et de la société ;
- environnement ;
- réseau connaissance scientifique et technique ;
- recherches dans le domaine agricole et agro-alimentaire ;
- recherches sur la ville et le génie urbain ;
- recherches sur les risques naturels.

L'on observe que les actions thématiques retenues relèvent presque exclusivement du champ des sciences dures et du domaine de la santé.

Sensible à ce déficit, la Région a depuis 1996, décidé de consacrer 10 MF sur 2 ans pour constituer une "agence régionale des sciences sociales" dont l'objectif est de fédérer les équipes de sciences sociales, de sciences humaines, et la Maison des sciences de l'homme.

Les programmes spécifiques sont au nombre de 6.

Il s'agit des programmes suivants :

- Émergence. Il vise des équipes bien implantées, comme des équipes en train de se structurer ; il soutient des projets "dont la technologie, les objectifs et les domaines d'application sont véritablement originaux et présentent de réelles possibilités de développement ; dans des thèmes de recherche que la Région soutient soit seule, soit dans le cadre du contrat de plan". L'aide, prévue pour un an, ne pourra excéder 80 % du coût d'équipement ou 80 % du coût de fonctionnement.

- Eurodoc, programme d'incitation à la collaboration et à la mobilité des étudiants en cours de doctorat, quel que soit l'organisme qui les rémunère ; les conditions d'attribution d'une aide sont triples :

. le travail doit être codirigé par un professeur français d'un établissement rhône-alpin et d'une autre université européenne ou internationale habilitée à délivrer des thèses, ou des Ph. D. :

Site universitaire lyonnais

- . un séjour d'au moins six mois continus doit être fait dans un laboratoire étranger ;
- . le jury doit comporter le professeur étranger ou le responsable du laboratoire qui a accueilli le candidat.

Les étudiants reçoivent une allocation forfaitaire de 25 000 F.

- Avenir : ce programme consent une aide aux jeunes équipes de recherche. Le budget en est de 3 MF; il concerne 19 projets qui peuvent être reconduits sur 3 années.

- Tempra aide à l'échange d'étudiants, d'universitaires et de chercheurs avec une dizaine d'établissements, précisément désignés, des pays de l'Est. Il a permis, en 1994, la réalisation de 65 échanges pour un montant d'environ 5 MF.

- Ouverture internationale et communication : quelques actions diverses sont concernées : échanges avec Monastir et Shanghai, organisation de colloques.

- Le Fonds d'incitation au transfert de technologie a été mis en place à partir de 1994 ; son principe d'attribution repose sur une proportionnalité entre l'aide consentie et le chiffre d'affaires annuel de vente de prestations offertes par des universitaires aux PMI de la région - cela a représenté 4 MF pour un volume d'activité de 21 MF.

Les bourses sont de trois sortes :

- des bourses doctorales, accordées pour trois années, à la condition que le candidat ne bénéficie pas d'une autre forme d'aide (allocation, CIFRE, etc...);

Les bourses d'accueil qui permettent la venue d'un étranger ou le départ à l'étranger d'un lyonnais pour une durée limitée (de 3 à 12 mois) ; leur montant moyen est de 15 000 F par mois :

- des bourses internationales pour l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers.

NB - L'intervention pour les constructions et les investissements a été vue au chapitre 2.

Une procédure d'appel d'offres

Chacun des thèmes retenus par la Région a ensuite fait l'objet d'un appel d'offres définissant le thème dans son contexte régional, situant le (ou les) objectif(s) recherché(s), insistant toujours sur la priorité accordée à l'intervention d'équipes complémentaires, au renforcement du potentiel scientifique régional et de sa dynamique.

Les 132 projets élaborés par les établissements ont été soumis à l'évaluation de près de deux cent experts nationaux et internationaux. Un groupe de travail (dix élus de la Commission recherche et 10 coordonnateurs) a arrêté un classement, tenant compte de la qualité scientifique, mais aussi des équilibres d'une répartition géographique. Finalement, 57 projets seront retenus définitivement, qui représentent près de 34 MF ; s'y ajoutent les bourses : 50 bourses doctorales, 5 bourses internationales et 17 bourses d'accueil.

La reconduction des bourses antérieures, mais aussi les frais d'expertise, viennent s'ajouter à ces engagements.

Les modalités d'établissement des appels d'offres, d'évaluation scientifique des projets ou de passation des contrats ne sont contestées par personne. Le sentiment général est celui que tout se passe dans la clarté, et dans un climat de respect mutuel entre les parties.

Ce point doit être souligné alors que, dans trop de régions, se multiplient les procès d'intention, fondés ou non, sur le désintérêt des collectivités, ou sur la non transparence de leurs choix qui ne s'inscrivent pas toujours dans une politique cohérente.

Le bilan de ces opérations

Les tableaux ci-après permettent de dégager des observations intéressantes. L'on notera d'abord l'importante différence d'échelle des crédits engagés par la Région, sur ses propres priorités (56 MF en 1994 sur les seuls programmes thématiques), et de ceux engagés (hors investissement) dans le cadre du contrat État-Région.

L'on observera également que les établissements et le CNRS lyonnais ont disposé d'environ 20 MF, les grenoblois de 7,5 MF, les universités périphériques de Saint-Étienne et de Chambéry de sommes très modiques. L'on notera aussi - mais cela est la conséquence de la nature des thématiques retenues - que les universités dont les dominantes disciplinaires sont les sciences sociales et humaines sont, de fait, à peu près exclues de ces concours régionaux, alors que leur qualité est grande dans de nombreux domaines (cf. rapports particuliers d'évaluation).

Enfin l'on observe que les thématiques retenues privilégient plus les sciences fondamentales que le transfert de technologie, qui se fait par ailleurs et de façon distincte, ce qui est dommageable (cf. infra).

Le financement des programmes thématiques (année 1994)

	Subvention équipement	Subvention fonctionnement (en F)	TOTAL
Viellissement	1 512 352	2 754 794	4 267 146
Neurosciences, Cognisciences	3 290 800	3 313 000	6 603 800
Adaptation aux conditions extrêmes	837 000	2 148 000	2 985 000
Matériaux - endommagement	2 158 100	395 000	2 553 100
Génie des procédés	2 603 500	1 525 800	4 129 300
Processus manufacturier	570 000	1 843 000	2 413 000
Microcapteurs - microprocesseurs	1 794 575	2 163 000	3 957 575
Calcul parallèle, modélisation	2 486 000	1 441 000	3 927 000
Réseau sur les transports	1 007 000	1 520 000	2 527 000
Système information PME - PMI	120 000	485 000	605 000
TOTAL	16 381 327	17 588 594	

Le financement des thématiques Contrat de Plan (1995)

	Subvention équipement	Subvention fonctionnement (en F)	TOTAL
Ville			1 053 000
Génie urbain	310 000	736 000	1 046 000
Risques naturels	340 000	910 000	1 250 000
Environnement	1 560 000	1 601 250	3 161 250
TOTAL	2 210 000	3 247 250	

Établissements bénéficiaires des financements apportés par la Région pour la recherche

	Nombre de programmes	Montant (en F)
Université de Savoie	2	622 000
Université Lyon I	8	3 261 675
INSA	7	4 470 600
INP Grenoble	3	1 463 000
Lyon II	2	307 000
Lyon III		
Saint-Étienne - Université	1	808 000
Université Grenoble I	5	3 504 046
INSERM	2	2 330 000
ENS	3	4 112 000
CNRS Lyon	7	4 501 300
CNRS Grenoble	3	1 400 000
GIP exercice Saint-Étienne	2	2 288 500
École Centrale	4	3 340 000
Université Grenoble II	2	1 122 800
École des Mines - Saint-Étienne	1	250 000

Observations

Le Pôle lyonnais concentre des capacités importantes en matière de recherche. La Région fournit un effort notable sur le plan financier, utilisant pour cela des procédures construites et assez transparentes, qui ne sont pas contestées par ses interlocuteurs.

L'on regrettera peut-être que la Région et les collectivités ne fassent pas, pour les études qu'elles veulent mener, un appel plus large aux sciences sociales et aux sciences humaines, dont la qualité, dans de nombreux domaines, est reconnue.

Mais trois interrogations plus importantes demeurent : l'échelle d'appréhension de la carte de la recherche est au moins régionale et, à ce niveau, l'on constate qu'il n'y a que trop peu de concertation organisée, qu'elle soit intra-universitaire, ou qu'elle tente d'associer les laboratoires des grands organismes. La coopération avec l'ensemble grenoblois est notoirement insuffisante.

Si, comme partout, les collaborations entre les équipes sont multiples, pour l'enseignement doctoral ainsi que dans les laboratoires, il serait de l'intérêt de tous, universitaires, chercheurs et représentants des collectivités, de se donner les moyens d'organiser un dialogue moins fragmentaire. La responsabilité en appartient aux universitaires, qui pourraient sans doute utiliser la CURA à cette fin. En effet, la lisibilité des grands axes de recherche n'est pas suffisante : à la différence de Grenoble, l'image est brouillée ; elle ne permet pas de saisir facilement les points forts, alors que "la matière première" est assez développée pour autoriser des politiques mieux définies. Il y a beaucoup de collaborations informelles, pas assez de concertation institutionnelle.

Enfin, la définition des priorités scientifiques de la Région, comme celle des critères d'allocation des moyens est le fait de la Région. Ne serait-il pas souhaitable que les universitaires et les chercheurs soient plus largement consultés, sinon associés ? L'on a, actuellement, un pilotage par l'amont (les propositions faites au Comité d'orientation régional). Ne faudrait-il pas aussi se situer dans une prospective des besoins de la Région, en intégrant plus largement les sciences humaines et les sciences sociales ? Plutôt qu'un tel pilotage, la Région, s'appuyant sur la consultation et le conseil de scientifiques éminents, régionaux ou internationaux, ne devrait-elle pas définir des thématiques prospectives, au sein desquelles s'inscriraient ensuite les appels d'offres ?

3 - La valorisation de la recherche

Les évaluations conduites pour chacun des établissements lyonnais ont mis en lumière leurs activités importantes, qui adoptent des structures différentes dans le domaine des transferts de technologie et de la valorisation de la recherche. Il est donc apparu intéressant d'en faire le bilan, mais aussi de situer ces initiatives universitaires dans l'ensemble des structures publiques ou consulaires, nombreuses et diverses, qui existent dans ce champ.

Depuis les années 1980, les laboratoires accompagnent les entreprises dans leur souci d'innovation, dans les domaines qui touchent à leur spécialité. Une autre mission est celle de la diffusion technologique, qui prend la forme de prestations diverses, telles que analyses, mesures, essais, expertises, mise au point des prototypes, voire élaboration de licences, plans de formation pour les personnels. La puissance publique, les collectivités territoriales, les chambres de commerce mais aussi les universités et les écoles publiques ou privées ont mis en oeuvre des organismes dont la nature juridique et financière est très diverse :

- associations relevant de la loi de 1901 ;
- services ;
- filiales, la loi du 26 janvier 1984 donnant aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité d'assurer des prestations à titre onéreux, de prendre des participations et de créer des filiales, dans les conditions décrites par les décrets 85.1298 et 85.618.

A Lyon, les différents prestataires de service se réunissent au sein de deux associations :

- Présence Rhône-Alpes, qui veut être un réseau de diffusion technologique se donnant pour rôle d'animer et de proposer des outils d'intervention aux prescripteurs, et d'assurer une coordination des actions ;
- Lyon Technologie qui fédère les prestataires de service et assure une présentation commune et solidaire des offres technologiques.

Par ailleurs, dans la région, il existe environ 10.000 entreprises ; 20 % d'entre elles sont susceptibles d'effectuer ou de faire effectuer des travaux de recherche ou de valorisation.

L'action des différents acteurs sera successivement envisagée :

L'État intervient par l'action de ses directions régionales de l'industrie, de la recherche et de la technologie qui, à Lyon, collaborent étroitement, mais il travaille aussi avec la Région, et avec les structures ad hoc d'enseignement supérieur ;

Site universitaire lyonnais

La Région compte 18 centres techniques : ceux-ci n'ont pas de politique de recherche en tant que telle et n'ont que peu de relations avec l'amont. Ces centres s'adressent avant tout aux PME et aux PMI pour lesquelles ils traitent surtout des problèmes de normalisation et de validation.

Par ailleurs, l'État cofinance avec la Région 5 MF/an les CRITT (Centre de Recherche, Innovation et Transfert de Technologie) dans un souci d'aménagement du territoire. Ces CRITT ont pour objectif de structurer et de coordonner l'offre publique et privée et de diffuser l'information. Il y en a 5 en Rhône-Alpes :

- Pôle maintenance à Chambéry ;
- Pôle qualité à Lyon ;
- Pôle design à Lyon ;
- Pôle mesure à Valence ;
- Pôle productique à Saint-Étienne.

S'y ajoutent d'autres pôles, sous des statuts divers, tels que le pôle matériaux à Chambéry, la plate-forme agro-alimentaire à Bourg-en-Bresse, les fibres optiques à Saint-Étienne, le textile à Roanne....

Leur fonctionnement transversal leur permet de faire appel, pour un problème donné, à tous les centres de compétence français, mais ils n'offrent pas eux-mêmes de prestation de service.

La Région mène une politique incitative pour aider les établissements qui font un effort pour développer la valorisation industrielle de leurs résultats de recherche. Pour cela, elle a créé un fonds d'incitation aux transferts de technologie : les montants des prestations prises en compte se sont élevés à 22 MF en 1993, 20 MF en 1995, la Région apportant 4 MF qui se sont l'an dernier, répartis de la façon suivante :

Lyon I	571 830 F
INSA	1 048 770 F
ECL	2 383 000 F
Institut polytechnique	213 860 F
CNRS	97 770 F

Une nouvelle procédure de contrat de transfert de technologie vient d'être mise en place, favorisant un projet qui associe à l'entreprise un établissement d'enseignement supérieur de la région. Ce projet doit être réalisé par un jeune diplômé (Bac + 5), titulaire d'un contrat de travail avec la structure d'un établissement public d'accueil ; le financement est de 210 KF / an.

Le Conseil régional suit attentivement le développement des structures régionales de transfert, et assure un financement en fonction des résultats obtenus, apportant son soutien davantage aux actions engagées ou proposées qu'aux structures. Il est animé par le souci d'une plus grande clarté et surtout d'une meilleure coordination entre les acteurs.

Les structures consulaires

L'ADERLY, association pour le développement économique de Lyon, créée en 1994 par la Chambre de commerce et d'industrie, a pour objet de promouvoir le développement économique, en concertation avec la Communauté urbaine, le Conseil général et le Groupement interprofessionnel lyonnais.

L'Aderly veut promouvoir la région lyonnaise parmi les grandes régions européennes et favoriser l'installation d'entreprises ; elle est un opérateur, pour monter les dossiers, et le bras séculier des collectivités locales pour accompagner les projets d'implantations et d'investissements.

En 1995, avec un budget de 27,7 MF, alimenté majoritairement par la CCI (11 MF), la Communauté urbaine (8,3 MF) et le Conseil général (8,4 MF), l'Aderly a promu l'installation de 36 nouvelles entreprises représentant 511 emplois. Ainsi ont été accueillis Euronews (68 personnes prises en charge), Lafarge (35), Koyo Seiko, la délocalisation du siège de William Saurin. L'Aderly a également monté le dossier pour la venue de l'École des arts du théâtre, et celui de l'ENS lettres.

Pour cela, l'Aderly mène des actions de prospection et de promotion à l'étranger ; elle organise en même temps l'accueil à Lyon des personnes qui y arrivent et apporte son appui aux actions destinées à renforcer le tourisme d'affaires et les congrès. L'Aderly utilise à bon escient le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche du site pour renforcer l'image de Lyon et retenir l'attention des investisseurs étrangers.

La Chambre de commerce anime les CORTEX, les rencontres techniques à l'occasion de salons professionnels où elle invite universitaires et industriels à se côtoyer. La Chambre cherche à construire des petits réseaux locaux. Elle souhaite monter un dispositif de suivi des techniciens. Les aides financières, et particulièrement la taxe d'apprentissage, vont plus vers l'École de commerce et l'Institut polytechnique de Lyon que vers les universités, mal connues.

Des fondations s'ajoutent à ces différents dispositifs. Les plus importantes sont :

- la Fondation Marcel Mérieux, qui fête son 25ème anniversaire ; son but est de continuer la tradition pastorienne du créateur de l'Institut Mérieux, en 1897, ancien assistant d'Émile Roux à l'Institut Pasteur. Elle a publié plus de 200 ouvrages, notamment les comptes-rendus des réunions internationales organisées aux Pensières, centre qui collabore avec l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle anime des cours d'immunologie clinique, d'épidémiologie appliquée. De création plus récente sont RÉCIF, réseau d'épidémiologie clinique, et BIO 95, voulant concrétiser plus 20 ans de médecine préventive dans le tiers-monde ;

- la Fondation Rhône-Alpes, reconnue d'utilité publique en octobre 1988, pour que les Rhône-Alpins soient les premiers à bénéficier des progrès technologiques issus des recherches qu'ils contribuent à financer, notamment dans les domaines agro-alimentaire et de l'environnement ;

- la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est, née en 1918, a pour objet d'encourager et de développer l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie, contribuant par là au développement industriel. Elle a notamment participé aux réflexions et études pour l'orientation de l'École supérieure de chimie industrielle de Lyon.

Les établissements d'enseignement supérieur

L'Université Claude Bernard - Lyon I

L'organisation de la valorisation est répartie entre :

- le service des relations industrielles interne à l'université ;
- la filiale EZUS.

Il semble qu'il existe aussi une nébuleuse d'associations mal connues de l'université qui, semble-t-il, gèrent un montant financier non négligeable sans le moindre reversement à l'université et sans aucune transparence, scientifique ou financière. Nous n'examinerons ici que les deux premières structures.

Le service des relations industrielles

Ce service existe depuis 1983 avec un enseignant-chercheur comme responsable. Sa principale activité concerne la gestion des contrats de recherche pour les laboratoires de l'université. Il gère en particulier les contrats passés avec les organismes publics. Son chiffre d'affaires pour 1995 était de 15,7 MF mandatés.

Les dépenses supportées par l'université qui suit comptablement les opérations se répartissent entre :

Frais de personnel	3,1 MF
Investissement	2,2 MF
Frais de fonctionnement des laboratoires	10,4 MF

Ces montants sont gérés par les responsables scientifiques des contrats et rentrent dans l'activité des laboratoires.

Pour novembre 1996 les chiffres sont les suivants :

Montants mandatés	12,8 MF
Personnels	3,2 MF
Investissements	2,1 MF
Fonctionnement	7,5 MF

Un prélèvement par l'université pour rémunérer les services généraux, de 15 % du montant HT perçu, se répartit en 7,5 % pour l'université et 7,5 % pour l'UMR.

Des indemnités, d'un montant global marginal, ont été reversées aux chercheurs impliqués.

Indépendamment des activités précitées et dans le cadre des contrats d'objectifs 1997 de la Région Rhône Alpes, deux projets ont été déposés.

- Objectif 1 : Mieux préparer l'insertion professionnelle de l'étudiant par la création d'un espace Université-Entreprise.

- Objectif 2 : Ouverture sur le monde socio-économique.

Une convention cadre au 1er juillet 1996 avec la filiale EZUS précise les dispositions relatives aux relations entre l'université et la filiale, et indique les pourcentages arrêtés chaque année et reversés à l'université sur le C. A. réalisé.

La filiale EZUS

EZUS, filiale de Lyon I créée en 1990, a pris la forme d'une société anonyme avec un directoire et un comité de surveillance.

Son capital (2 MF) se répartit de la façon suivante :

Université Claude Bernard - Lyon I	67 %
Organismes bancaires	20 %
Personnes physiques	9 %
Société de capital risque	2 %
CCI	1 %

Son siège social est sur le campus de La Doua, dans des locaux loués à INSAVALOR. EZUS compte 22 salariés permanents, et travaille avec l'ensemble des laboratoires.

700 prestations sont faites, sous formes de contrats de recherche, d'une durée de 6 à 36 mois, représentant un montant de 30 MF. Les prestations techniques (expertises, dosages, analyses) sont de 10 MF. Les opérations de transfert de technologie sont des aides à la conception

ou à la réalisation d'un produit ou d'un procédé commercialisable (6 MF). A peu près 1/3 des affaires ont pour origine les laboratoires, 1/3 des démarches engagées par EZUS. Si la responsabilité scientifique des contrats de recherche reste intégralement celle de l'université, par contre EZUS assure complètement la gestion financière et comptable, celle des personnels engagés, du fonctionnement et de l'acquisition des matériels. Ces derniers sont acquis par l'université, qui facture à sa filiale leur utilisation.

EZUS se rémunère en prélevant 9 % du montant des contrats, verse 1 % à l'université, et a une trésorerie disponible de 18 MF. La société anonyme a signé des conventions avec l'ENS, et avec les universités de Nice - Sophia-Antipolis et de Aix-Marseille II. La formation continue dépend d'un autre service de l'université.

Observations

La cohabitation, au sein de la même université, de deux structures auxquelles les laboratoires ont toute liberté de s'adresser entraîne inévitablement, malgré la bonne volonté des acteurs, des effets de concurrence.

Un regroupement des moyens, sans intégration ni guichet, d'EZUS, du service des relations industrielles et du service de la formation continue permettrait une meilleure lisibilité pour les PME et les PMI, et certainement une meilleure efficacité. Les résultats financiers obtenus profiteraient à l'ensemble des partenaires.

Si la création d'EZUS a permis d'assainir la situation, il n'en demeure pas moins que de multiples petites associations demeurent actives, alors que laboratoires et chercheurs ont à leur disposition des structures de qualité.

L'INSA

INSAVALOR est la filiale de l'INSA créée en 1988, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 1,9 MF, détenu pour 62 % par l'INSA, 26 % par des organismes financiers. Son siège social est à La Doua, proche de l'INSA. Elle compte 12 personnels administratifs à son siège, 15 au Pôle environnement, et embauche contractuellement 75 ingénieurs ou équivalents, et 10 techniciens.

Sa mission est de faire connaître et de mettre en valeur les résultats des laboratoires de l'INSA auprès des entreprises industrielles de toute taille : 36 % des 735 opérations menées en 1995 l'ont été auprès de PME - PMI.

Les interventions recouvrent des contrats de recherche (2,3 MF). Le chiffre d'affaire atteint le total de 41,8 MF.

S'y ajoutent 8,4 MF correspondant à l'activité du CAST, centre de formation continue désormais sous la tutelle d'INSAVALOR.

Une convention entre l'INSA et sa filiale a défini le rôle et les responsabilités de chacun. Chaque mission de valorisation donne lieu à la signature d'une convention prévoyant les objectifs, les moyens mobilisés et la rémunération des parties. Cette convention est signée par le directeur de l'INSA après approbation du laboratoire concerné. Pour les missions de développement (i. e. les contrats de recherche), l'INSA autorise sa filiale à en assurer la gestion financière, la gestion des personnels engagés pour ce contrat ainsi que celle des moyens de fonctionnement et l'acquisition des matériels.

La prospection, la négociation et la responsabilité scientifique des conventions de développement restent le domaine privilégié des laboratoires et des responsables de l'établissement.

La rémunération d'INSAVALOR n'est jamais inférieure à 7,5 % du montant du contrat. Le reversement à l'INSA est de l'ordre de 5 %, auxquels s'ajoutent le transfert des matériels acquis et la prise en charge de certains frais de fonctionnement des laboratoires ; la trésorerie disponible, permettant d'anticiper le démarrage des actions est de 20 MF.

Site universitaire lyonnais

INSAVALOR informe ses partenaires par la publication d'un bulletin, "Pistes", rédigé en concertation avec EZUS. Les clients d'INSAVALOR sont, pour 30 % d'entre eux, établis en Rhône-Alpes, et pour 20 % des étrangers.

Les objectifs stratégiques qui s'inscrivent dans le projet d'établissement de l'INSA insistent sur trois points :

- le choix des cibles privilégiées (les contrats européens, les PMI, PME) ;
- la démarche qualité pour les services et les prestations ;
- l'ouverture internationale.

Observations

Grâce à l'efficacité et à la souplesse d'INSAVALOR, et aussi à la volonté affichée de la direction de l'INSA, il n'existe pas d'autre d'association au sein de l'établissement. La composition du Conseil de surveillance garantit la transparence de la structure INSAVALOR.

Enfin, le regroupement des différents services et activités, et particulièrement de la formation continue, semble être une bonne chose.

L'École Centrale de Lyon

La politique de l'ECL en matière de valorisation se caractérise par l'existence de deux structures chargées des actions de relations industrielles, avec le tissu des entreprises d'une part, les responsables de la gestion de ces actions d'autre part.

Le Service des relations industrielles

Responsable de la gestion et de la valorisation de la recherche, ce service, interne à l'École, est dirigé par un ingénieur d'études. Implanté dans les locaux de l'ECL, il bénéficie des services comptables pour le suivi financier de ses actions.

Il a en charge :

- l'assistance financière et le conseil juridique lors de la mise en forme des contrats ;
- le suivi des contrats ;
- la gestion des brevets ;
- la négociation des licences et la gestion des redevances ;
- la détection et l'organisation des actions de transfert de technologie ;
- l'aide à la recherche de financements ;
- des actions scientifiques ;
- les réponses aux appels d'offres.

Le fonctionnement de ce service est assuré par les contrats de recherche qui ont comme responsables les enseignants-chercheurs s'appuyant sur les laboratoires de l'École.

En 1995, 128 contrats ont été signés pour un montant de 15 MF. Trois personnels administratifs assurent les différentes tâches. Une préoccupation très largement exprimée montre une volonté de développer les brevets et de percevoir les redevances s'y rattachant. Le montant des redevances sur licences perçues en 1995 était de l'ordre de 30.000 F.

L'évaluation qui a été faite (cf. le rapport d'évaluation concernant l'ECL) souligne les difficultés rencontrées par le service des relations industrielles :

- ensemble éclaté et synergies difficiles à mettre en oeuvre ;
- gestion opaque et cloisonnement des laboratoires.

De plus, il semble exister une concurrence entre ce service et la filiale.

Centrale Lyon Innovation SA

Centrale Lyon Innovation SA est une filiale créée le 11 décembre 1992. Son capital est de 1 MF, réparti de la façon suivante :

École Centrale de Lyon	73 %
Établissements financiers	22 %
Société capital risque	2 %
Association anciens élèves	1 %
Société Métraflu	2 %

Elle compte 4 salariés, et emploie 5 chercheurs à temps partiel ; elle utilise les matériels scientifiques mis à disposition par l'École, moyennant le reversement de 5 % (HT) du montant des contrats. Son chiffre d'affaires est de 10,8 MF, mais cette société enregistre depuis 2 ans des pertes dont le montant cumulé est de 420 KF.

Par ailleurs, plusieurs petites sociétés ont été créées à partir de collaborations avec l'École Centrale. Il en a été fait état dans le rapport d'évaluation concernant cet établissement.

Observations

Il est indispensable que l'École Centrale organise la cohérence des actions entre le service des relations industrielles et la filiale, pour limiter les lourdeurs administratives et qu'elle définisse des règles claires à l'usage de leurs partenaires. Si l'on admet qu'une université très importante puisse avoir deux structures, cela n'est pas raisonnable au niveau d'une école de la taille de l'ECL. De plus, les petites sociétés satellites gravitant autour de l'ECL perturbent son image.

L'université Jean Moulin - Lyon III

Cette université n'a pas de service particulièrement chargé de la valorisation de la recherche. Aussi, le vice-président ayant en charge la recherche n'a pu fournir que des renseignements partiels ; l'agent comptable n'a pas connaissance de toutes les opérations menées par les responsables des laboratoires.

Cette situation est jugée "pas totalement satisfaisante". Une filiale de cette université créée le 18 avril 1987, "IAE Conseil", qui avait pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises et organismes publics et privés, est en somme et semblait n'être connue que du directeur de l'IAE. Le recensement réalisé montre cependant qu'un certain nombre de contrats sont traités par des équipes de l'université.

Un projet de réactualisation de la filiale précitée est envisagé dans le cadre d'une opération montée avec la CEGOS, actuellement étudiée par l'IAE.

Il semblerait qu'un certain nombre d'associations type loi 1901 existent et gèrent les actions menées par des laboratoires, plus particulièrement à l'occasion de l'organisation de colloques.

De nombreux juristes mènent de pair leurs travaux dans l'université et leurs fonctions dans le privé. Ainsi, certains sont professeurs à Lyon III et inscrits au barreau de Paris. Toutes ces activités de consultant et de conseil ne sont pas prises en compte.

Les autres établissements

Il n'en sera fait qu'une courte mention :

- Lyon II envisage de créer un service, pour valoriser son expertise dans le champ des sciences humaines ; l'université songe à développer son activité dans le domaine des contrats lancés par l'Union européenne, notamment pour le développement et la modernisation des établissements d'enseignement supérieur des pays de l'Est, et de l'ex-URSS, domaine où la concurrence est vive et où il serait bienvenu que les universités françaises soient mieux armées ;
- l'École Normale Supérieure, pour mieux maîtriser les activités de ses laboratoires a voulu créer une filiale. Cette autorisation ne lui a pas été accordée.

Observations générales

Les structures se consacrant plus ou moins directement à la valorisation de la recherche à Lyon sont extrêmement nombreuses.

On peut en dénombrer une quarantaine :

- la "Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est", utilisée par le Conseil général pour allouer des aides aux PMI ;
- l'ADERLY, organisme consulaire, opérateur pour la prospection et l'implantation d'entreprises ;
- l'Association "Présence Rhône-Alpes" ;
- l'Association "Lyon Technologie" ;
- l'Association Atlas ;
- l'Association IP Lyon ;
- les 5 CRITT implantés par la DRIR et la Région ;
- les 18 centres techniques ;
- les services des relations industrielles des établissements d'enseignement supérieur ;
- leurs filiales.

On peut considérer que par rapport à une demande relativement limitée, laquelle de surcroît s'adresse aussi à des sociétés privées de conseil et d'assistance, l'offre est pléthorique et s'inscrit dans un champ très concurrentiel. Mais ne faut-il pas, avant tout, savoir répondre à la demande ?

La disponibilité, l'efficacité, la souplesse et la rapidité seront les principaux atouts des filiales qui pallient sinon la carence, du moins la lourdeur, des services publics.

La professionnalisation est devenue absolument nécessaire : il faudrait, qu'à l'instar de l'INSA, les établissements regroupent leurs services et leurs moyens afin que les interlocuteurs extérieurs aient une image claire du service attendu, et un point d'entrée bien défini. Ces regroupements doivent également permettre une économie d'échelle et de moyens, une efficacité accrue et bien meilleure que celle des multiples petites associations sporadiques et souvent occultes.

Le CNRS, pour sa part, doit convenir qu'il existe des structures légales et transparentes offrant un meilleur service, des garanties et permettant un meilleur accès aux laboratoires publics avec un fonctionnement efficace.

Au niveau national, il est attendu des ministères concernés une plus grande reconnaissance et une clarification du cadre réglementaire et fiscal.

Concernant ce dernier point, l'on s'étonne de ne percevoir aucune raison logique du refus qui a été opposé à l'École Normale Supérieure quand elle a sollicité l'autorisation de créer une filiale.

Le Site universitaire lyonnais

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Les relations que la communauté universitaire peut nouer avec l'étranger sont foisonnantes, et prennent des formes multiples : séminaires, collaborations scientifiques de personnes isolées, d'équipes, de laboratoires ; aucun établissement d'enseignement supérieur ne peut avoir la volonté, ou la capacité de les contrôler, et ce serait d'ailleurs dommageable. Néanmoins, se pose la question de savoir si les établissements ont construit une politique, ont dégagé des axes scientifiques ou des domaines géographiques prioritaires. L'on se demandera aussi si la Région et la ville, qui, depuis quelques années, affirment vouloir jouer un rôle important de carrefour européen, au contact de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, influent sur les orientations et les activités des établissements d'enseignement supérieur, et si ces derniers renforcent le rayonnement de la Région et sa notoriété internationale.

La Région a plusieurs outils efficaces : Ce sont les bourses par lesquelles elle distribue 40 MF / an pour environ 2 500 étudiants avec des aires privilégiées : la Suisse, l'Italie du Nord, le Bade-Wurtemberg, le Canada et la Catalogne. De même les programmes Eurodoc et Tempra permettent une mobilité. Il convient de rappeler que la Région augmente le montant des bourses quand la mobilité des étudiants se fait dans les aires politiquement prioritaires des "4 moteurs" ou du "Diamant alpin".

La ville de Lyon participe aussi à l'activité des universités : elle finance Innovalyon, pour des étudiants réalisant un sujet de recherche à l'étranger, en collaboration avec une entreprise de l'agglomération lyonnaise. Elle a remis en état une belle résidence, Villemanzy, et participe aux frais de fonctionnement pour l'accueil des chercheurs étrangers - équipement qui fait défaut à beaucoup de métropoles universitaires françaises.

Le PUL (Pôle Universitaire Lyonnais) a aussi une volonté d'action internationale, avec des actions prioritaires : Berkeley, le Canada, le Diamant alpin (Genève, Lausanne, Milan, Turin), la reconstruction de Sarajevo. De plus, sous la maîtrise d'ouvrage de l'ENS, le PUL travaille actuellement dans deux directions : le recensement de tous les enseignants et chercheurs accueillis par les établissements, et la constitution d'un "bureau du logement" pour aider à l'accueil des étudiants.

Pour décrire les relations internationales des établissements, des critères d'analyse ont été retenus : les établissements ont-ils une politique internationale institutionnellement définie ? quels sont les thématiques ou les domaines géographiques privilégiés ? Quelques indicateurs sommaires ont été choisis, concernant les doubles diplômes délivrés, le nombre d'étudiants et d'enseignants accueillis et, à l'inverse, le nombre des départs. Enfin l'on se demandera si les priorités définies par la Région ont des conséquences sur les choix des établissements.

On ne manquera pas de souligner que les établissements rencontrent à Lyon, comme partout en France, de nombreuses difficultés : les problèmes du logement des étudiants, malgré les efforts du CROUS, sont rendus plus difficiles encore quand les séjours ont une durée relativement courte. La maîtrise de la langue française est très inégale, ce qui conduit chaque université à trouver des solutions particulières pour assurer des mises à niveau. Enfin la pluridisciplinarité des études des étrangers les conduit à devoir suivre des enseignements dans des cycles différents, et dans des universités différentes : le PUL (Pôle Universitaire Lyonnais) a aménagé la libre circulation entre les établissements. Cette initiative heureuse pose cependant des problèmes de gestion et de suivi des étudiants pour valider leurs acquis.

Pour les étudiants français se rendant à l'étranger, outre les problèmes financiers et de maîtrise de la langue, la grande spécialisation disciplinaire des cursus, la particularité du système d'enseignement médical donnant en France une large place à l'hôpital qui ne se retrouve pas dans les autres pays, rendent les échanges difficiles. De plus, le travail de recherche n'est pas accessible à l'étranger au même niveau qu'en France. Enfin, le calendrier universitaire français

Site universitaire lyonnais

n'est pas encore souvent organisé en semestres, et dans quelques cas, certains enseignants freinent la mobilité des étudiants : l'enseignement français n'est-il pas le meilleur du monde ? Un départ en maîtrise ne craint-il pas de compromettre l'accès au DEA ?

Il ne faut pas sous-estimer cet ensemble de difficultés, et oublier de les prendre en compte lorsque l'on mesure le volume atteint par les échanges, malgré l'effort réel des établissements. Ceci n'excuse sans doute pas un trop grand immobilisme des étudiants, même si, actuellement, la demande de mobilité s'accroît sensiblement.

1 - L'Université Claude Bernard - Lyon I

Elle a décidé de faire des relations internationales un des axes prioritaires de son contrat d'établissement (1995 - 1998) au sein duquel elle articule les financements apportés par l'université (700 KF), ceux demandés au Ministère (320 KF) et les appuis de la Région sur certaines opérations (150 KF).

L'objectif essentiel est clairement défini : renforcer la mobilité étudiante de manière à concerner au moins 1 % des effectifs, en utilisant les programmes européens et des réseaux plus anciens : réseau de formation en physique, séminaire rhodanien de physique, réseau européen des instituts du sport, échanges internationaux en 3ème cycle d'écologie microbienne, RECIF (épidémiologie clinique internationale francophone), biopharmacie. De même, sont choisies des aires géographiques et des universités correspondantes : l'Europe de l'Est, l'Amérique du Nord, les pays technologiquement avancés (Japon et Israël), certains pays francophones avec lesquels les liaisons sont anciennes, tels le Liban, le Viet-nam, la Côte d'Ivoire et le Maroc. Enfin, un programme de "veille" concerne la Chine, la Russie et l'Amérique du Sud, qui permettra d'examiner ultérieurement l'intérêt qu'il y aurait à engager des coopérations avec ces pays.

Les relations internationales sont placées sous l'autorité d'un vice-président, assisté de deux enseignants-chercheurs représentant les deux Fédérations, Santé et Sciences, qui ont eux-mêmes des correspondants dans les composantes, dont la très grande majorité joue le jeu, même si quelques tentations autonomistes perdurent.

Le vice-président désigne des chargés de mission, responsables d'un secteur géographique déterminé, et réunit une commission des relations internationales qui propose pour discussion et accord au Conseil d'administration des rapports d'orientation ou d'activité annuels.

Un service des relations internationales (4 personnes) organisé en deux antennes, Sciences et Santé est chargé de diffuser toute information, d'accueillir colloques et manifestations, étudiants et enseignants étrangers et de les aider matériellement, de suivre les dossiers et d'établir les conventions, les demandes de bourses. Ce service est installé dans de beaux locaux neufs et bien identifiés du bâtiment Condorcet.

Cette bonne organisation, bien structurée n'obtient encore que des résultats très modestes : concernant les formations, 215 étudiants étrangers ont été reçus en 1995 - 1996, et 229 lyonnais sont partis à l'étranger (IUT compris).

En matière de recherche, l'université semble avoir bien identifié les thèmes d'échanges de ses laboratoires de la Fédération sciences, alors que ceci semble moins clair pour l'ensemble des disciplines de Santé. De nombreux colloques sont organisés, dans les aires géographiques retenues par les choix politiques de l'université.

Les doubles diplômes sont encore à peu près inexistantes : deux diplômes d'université seulement en science du sport et en pharmacie pour des effectifs très faibles.

L'université reçoit chaque année 36 mois de professeur invité sur le contingent national, répartis entre les composantes du secteur sciences et de l'Institut de pharmacie en fonction du

nombre des enseignants-chercheurs. Les étrangers sont recrutés selon une procédure classique : leurs dossiers scientifiques sont examinés par les commissions de spécialistes. Un conseil scientifique restreint propose ensuite au Conseil d'administration le niveau de recrutement. Les activités qui leur sont confiées sont essentiellement des activités de recherche, et éventuellement la participation à des séminaires ou à des conférences de DEA.

Observation

L'université souhaiterait être plus associée, tant à la définition des champs prioritaires qu'à celle des critères retenus pour l'attribution des bourses et autres moyens financiers consentis par la Région. Elle a mis en place un service bien construit, qui dispose d'une identité, d'un budget autonome, et est en mesure de faire connaître "les règles du jeu". Cet effort est à poursuivre et à encourager.

2 - L'université Lumière - Lyon II

Elle poursuit avec continuité une politique qui croise des priorités thématiques et des priorités géographiques, en recherchant une bonne articulation avec les organismes de recherche implantés dans l'établissement, notamment la Maison de l'Orient méditerranéen, le Laboratoire d'économie des transports, le Laboratoire d'économie des changements technologiques.

Les priorités thématiques sont :

- la poursuite et le renforcement des liens avec les partenaires des pays développés : Berkeley (avec le PUL), le Québec en s'appuyant sur le Centre Jacques Cartier, l'université Chuo au Japon. A ce thème, se rattache l'opération Minerve dont il sera fait état plus loin ;
- l'aide au développement dans l'axe Nord-Sud et vers l'Europe centrale et orientale, devenue en partie l'aide à la reconstitution des tissus universitaires, notamment à Sarajevo, dans le cadre du PUL et avec l'aide de la Région, et à Phnom Penh pour la restauration des facultés de droit et sciences économiques, avec l'appui financier du ministère des Affaires étrangères. Ce programme concerne aussi des pays africains et moyen-orientaux, en voie de développement ;
- la francophonie.

Les aires géographiques sont :

- les pays du Bassin méditerranéen et du Proche Orient, particulièrement le Liban, en raison d'une tradition historique - l'université de Lyon ayant eu pendant longtemps des responsabilités académiques dans ce pays -, de l'existence de la Maison de l'Orient et du Département de langue arabe ;
- l'Europe centrale et orientale, particulièrement l'université de Łódź depuis 1976, la ville de Łódź étant jumelée avec Lyon : Lyon II, appuyé par la Chambre de commerce et d'industrie, y contribue à la création d'une université de la mode ;
- la coopération avec l'Asie orientale se développe, le CNRS ayant fait le choix d'implanter à Lyon l'Institut d'Asie orientale (IAO) ;
- Lyon II a aussi un rôle moteur dans le programme Unimed (en relation avec le Maghreb) ;

Un vice-président est responsable des relations internationales, aidé d'un enseignant, chargé de mission. Le service des relations internationales est animé par le secrétaire général adjoint, et 4 personnes, l'une s'occupant de l'opération Minerve, la seconde de la gestion des études intégrées, la troisième des accords autres qu'européens, la quatrième de la comptabilité.

L'université veut renforcer son pouvoir d'intervention et d'expertise sur le marché concurrentiel des contrats européens, en capitalisant les savoirs et savoir-faire complexes inhérents à la gestion des projets communautaires.

Actuellement, environ 300 étudiants dans chaque sens s'inscrivent dans les programmes européens communautaires.

Site universitaire lyonnais

En matière de recherche, l'université insiste pour fonder les échanges internationaux sur ses laboratoires ou ses équipes reconnues. Elle est favorable à l'accroissement de la mobilité des enseignants-chercheurs, dont elle analyse les mouvements pour en tirer des orientations. Elle encourage aussi la tenue de congrès et de colloques, et a invité sur des postes de professeurs 20 personnes en moyenne chaque année, recrutées selon les procédures habituelles.

L'action la plus originale menée à Lyon II est Minerve (Mobilité des institutions d'enseignement et de recherche en vue d'un espace éducatif européen) : ce projet pilote, soutenu par l'Union européenne, consiste à faire venir sur le campus de Bron dans un bâtiment construit à cette fin, des enseignants des universités de Barcelone et de Francfort qui assurent des cours dans leur langue, au bénéfice des étudiants lyonnais. L'université Lumière assure l'entretien des locaux. Les universités partenaires financent les frais de séjour, les étrangers étant accueillis dans la résidence Villemanzy. Progressivement, se met en place une forme de réciprocité pour l'accueil d'enseignants lyonnais dans les universités de Barcelone et Francfort, avec validation des cursus pour les étudiants.

Des formations spécifiques ont été créées, avec l'appui des deux partenaires, dont un diplôme universitaire de droit allemand et un diplôme universitaire de droit espagnol.

La volonté affichée est aussi de développer des échanges entre les équipes de recherche. Environ 500 étudiants lyonnais ont pu, l'an dernier, bénéficier des différents cycles de conférences ainsi organisés, portant sur le droit, les sciences économiques, la littérature, les sociétés et cultures.

Observation

L'université a des relations claires avec la Région : elle considère que cette dernière n'a pas à imposer ses axes politiques, et que l'université n'a pas à s'engager dans toutes les actions proposées. Elle regrette que la communauté universitaire ne soit pas plus associée au choix des thèmes, ni à la détermination des critères d'attribution des bourses.

3 - L'université Jean Moulin - Lyon III

La situation actuelle est qu'il n'y a pas - ou qu'il n'y a plus -, auprès de la présidence, de personne en charge des relations internationales. Il existe par contre une division, service administratif, chargée essentiellement des échanges ERASMUS, concernant les 508 étudiants accueillis dans un DEUF (Diplôme d'université comptant 250 heures d'enseignement), les étudiants pouvant par ailleurs, s'ils le souhaitent, s'inscrire dans la préparation du diplôme de leur choix. Ce service a la charge d'informer les UFR, d'accueillir et de loger ces étudiants, de leur trouver des tuteurs, d'établir leurs relevés de notes. Il s'appuie sur une association "Lyon III international" qui s'occupe essentiellement des problèmes de logement mais finance aussi certains frais, dont le salaire de la comptable chargée des relations internationales. Cette organisation semble curieuse. Elle occupe 7 personnes, et devrait pouvoir jouer le rôle de centre de ressources pour l'université, et renseigner les étudiants et les enseignants.

Par ailleurs, les priorités et l'activité réelle sont peu lisibles. L'université dit que ses axes prioritaires de développement sont : "Les pays de L'UEO, l'Europe centrale et orientale, les États-Unis, la Chine, le Japon et désormais l'Australie, et l'Amérique Latine". L'Afrique n'est pas citée, mais il existe des conventions.

Il semble que chaque composante développe ses activités, l'association des enseignants à la division des relations internationales restant tout à fait informelle. Les bourses offertes par la Région sont considérées comme très précieuses ; la demande des étudiants est très supérieure à l'offre : les étudiants, qui ne sont pas informés des priorités géographiques de la Région sont

sélectionnés par un jury qui prend en compte leur motivation, le cursus souhaité, leur niveau en langues étrangères.

Par ailleurs, l'université a, depuis 1993, créé des doubles diplômes qui ne concernent qu'un nombre très réduit d'étudiants :

- avec Łódz - un certificat d'aptitude à l'administration des entreprises ;
- avec l'université du Kent : en maîtrise de lettres (1 inscrit en 1996), de gestion (6 inscrits), en post-maitrise d'expertise comptable (2 inscrits) ;
- avec l'université de Turin : 15 étudiants en maîtrise de gestion ;
- avec les universités de Wolverhampton et de Preston (2 étudiants en maîtrise de gestion dans chaque cas).

Enfin les co-tutelles de thèse sont également peu nombreuses : 2 en droit (Université de Laval), 2 en lettres (Heidelberg et Fribourg).

Trois emplois d'enseignants-chercheurs sont systématiquement réservés à des étrangers, ce qui permet d'accueillir de 2 à 5 personnes chaque année, pour une durée de 2 à 3 mois.

Observations

Si l'université présente 160 accords différents d'échanges considérés comme "actifs", cependant, force est de constater que son activité dans le domaine international, faute d'une coordination ferme et d'une définition claire d'objectifs, souffre de sa dispersion dans les composantes et n'obtient que des résultats trop modestes. Les priorités retenues par la Région ne semblent jouer un rôle que par le biais des bourses consenties, mais ils déterminent aussi les seules lignes lisibles de l'action internationale de l'université.

4 - L'École Normale Supérieure

Dès son ouverture à Lyon en 1987, l'École a engagé un politique volontariste, en tentant de recruter, chaque année à l'entrée en deuxième cycle, une trentaine d'étudiants en provenance des différents pays européens. Les résultats sont bien inférieurs aux attentes. En effet, le recrutement ne parvient pas à réunir plus de 7 à 8 étudiants, bien que l'École soit en train de diversifier sa prospection en renouant des liens avec les autres écoles normales supérieures (3 au Vietnam, 1 au Liban, 1 à Tétouan).

Le recrutement européen se heurte à une difficulté particulière : peu de candidats dans les différents pays ont reçu, en premier cycle, la formation scientifique très exigeante qui est celle des classes préparatoires françaises.

Une autre difficulté est que, l'ENS ne délivrant pas de diplôme, elle ne peut participer aux projets ERASMUS qu'en partenariat avec une université. L'École n'a également pas déposé de projet dans le cadre du programme SOCRATES. Elle ne dispose donc pas de financement pour ses étudiants étrangers.

Un cas particulier est celui des étudiants accueillis dans le programme SAFE ; il s'agit d'étudiants roumains sélectionnés par un jury inter-ENS et financés par la fondation SOROS. Enfin, une cinquantaine d'élèves de l'ENS effectuent, au cours de leur scolarité un stage dans un laboratoire ou une université étrangère.

La situation est très différente pour le troisième cycle ou les formations doctorales : 9 étudiants étrangers sont inscrits en DEA, 24 en thèse : plus de 20 contrats sont en cours concernant les programmes Capital humain et Mobilité, Biotechnologies, Biomédecine et Santé, ESPRIT, EUREKA.

De plus, un grand nombre d'accords et de conventions sont passés, mais on ne distingue pas toujours assez clairement le degré d'engagement qu'ils impliquent.

Site universitaire lyonnais

Dans le domaine de la recherche, les échanges des laboratoires de l'ENS sont très dynamiques : 95 étrangers sont présents à l'École, dont 20 sur postes statutaires, 51 post-doctorants ou visiteurs, 24 doctorants.

S'inscrivant dans les priorités de la Région, l'École développe actuellement des activités d'enseignement en commun, au niveau du DEA, avec Genève, Lausanne et l'université Joseph Fourier.

Cette activité ne mobilise qu'une structure trop légère : un chargé de mission et une secrétaire. Elle s'appuie sur un réseau informel, qui coordonne les ENS entre elles. Des tests ont été faits auprès de plusieurs établissements d'enseignement supérieur à l'étranger (6 universités italiennes, Aarhus (DK), Reading (UK), Göteborg (SW), Max Plank Institut) ; les possibilités des recrutements par l'ENS y sont inconnues ; il y a certainement là un déficit d'information.

Observations

Il serait nécessaire que l'École assure un suivi attentif de ses engagements qui se multiplient, et qu'elle dégage peut être plus clairement des priorités, afin d'éviter sa dispersion, en se donnant les moyens d'assurer une gestion plus efficace. Un effort d'information est à faire.

5 - L'INSA

L'ouverture internationale de l'INSA est ancienne et forte : dès 1978, des groupes SCAM ont assuré 80 % de certains enseignements en anglais.

En 1989, l'INSA recrute 3,5 % de son effectif parmi des étrangers.

Depuis 1992, la DRI (Direction des relations internationales) a été réorganisée. Elle regroupe, sous l'autorité d'un professeur 10 personnes, dont 5 enseignants avec trois secteurs d'activité nettement délimités : les relations universitaires, l'organisation des stages industriels à l'étranger, la coopération d'appui. De plus, 13 enseignants sont chargés de mission pour une zone géographique, et 4 sont chefs de projets particuliers, pour la filière francophone de Budapest, pour le projet Euforia, pour l'établissement des fiches ECTS, et pour le développement de la coopération avec l'Europe centrale.

La politique a été définie et inscrite dans le contrat d'établissements en 1991.

Elle s'ordonne autour de la formation des ingénieurs INSA, avec :

- la poursuite de la formation EURINSA (cf. infra) ;
- la mise en place du projet EUFORIA (cf. infra) ;
- la mise en place du système ECTS dans tous les départements d'option, présenté sur Internet, et ayant obtenu le soutien de l'Union européenne ;
- un projet Léonardo associant trois villes, (Lyon, Barcelone et Turin) et l'UPC de Barcelone, ainsi que des organisations professionnelles ; ce projet vise à développer les stages industriels des élèves en Europe, avec l'accompagnement d'enseignants-chercheurs ;
- l'extension du projet européen de l'INSA aux pays d'Europe centrale et orientale, particulièrement avec la Roumanie, la Hongrie, la Tchéquie.

De même, le développement de partenariats avec les pays du Sud-Est asiatique (projet ASE 3) veut formaliser un réseau d'échanges d'étudiants et d'enseignants.

La coopération d'appui cherche à exporter le savoir-faire de l'INSA en matière de formations d'ingénieurs pour différents établissements africains, le Mali, le Viet-nam (création d'une école à Hô Chi Minh-ville), les pays d'Europe centrale et orientale (Brasov, Dniepropetrovsk). De même, au sein du PUL, l'INSA apporte son concours au Liban, et avec la

Région, coopère avec l'université technique de Saint-Petersbourg (Tempa) et avec l'Institut international de l'environnement de Łódź .

Il est nécessaire de revenir sur une réalisation plus ancienne, et originale, parmi les écoles d'ingénieurs, EURINSA. Depuis 1989, EURINSA est un premier cycle adapté aux étrangers, qui s'adresse à une centaine d'étudiants chaque année, dont 1/3 sont français, 1/3 ressortissant des différents pays de l'Union européenne, 1/3 des pays de l'Est : ils sont recrutés sur la base de "la confiance réciproque", par des correspondants de l'INSA dans les divers établissements à l'étranger. Au bout des deux premières années à l'INSA, 80 % d'entre eux accèdent au second cycle où ils se mêlent aux autres étudiants, mais ont l'obligation particulière de passer un an à l'étranger. Un cours d'été peut précéder leur admission, pour une mise à niveau en sciences, ou en langues (attesté par le TOEFL ou autre validation équivalente). Les étudiants sont accompagnés par des moniteurs. Les étudiants défavorisés ou pénalisés par des frais d'inscription relativement élevés (12 000 F) sont aidés par l'INSA, pour des bourses, et par la ville, qui loge les étudiants venus des pays de l'Est.

Le projet EURINSA s'élargit au sein d'EUFORIA : il s'agit d'un programme européen, par lequel différents établissements d'enseignement supérieur technologique sont signataires d'une charte, qui les engage à donner une culture scientifique de qualité, et au-delà, par un cursus spécial, l'accès à 3 cultures, en 3 langues, dans 3 pays ; l'affichage se veut être plus un passeport pour l'emploi au sein d'équipes internationales qu'un diplôme "européen". Ce projet, dont l'INSA est le pilote, regroupe actuellement une trentaine d'établissements dans 17 pays de l'Union européenne.

L'INSA a aussi élargi ses collaborations aux pays de l'Est, en accueillant les étudiants de 5 universités roumaines et ceux de l'université de Bratislava, étudiants qui sont admis et diplômés à la fois à l'INSA et dans leur établissement d'origine.

Il y a là des voies dans lesquelles trop d'écoles d'ingénieurs sont hésitantes ; il faut saluer l'effort de l'INSA.

Observations

Malgré une forte impulsion donnée à la Direction des relations internationales, celle-ci ne semble cependant pas encore avoir complètement atteint sa vitesse de croisière. Les missions et objectifs semblent maintenant correctement définis et en adéquation avec les orientations principales de l'INSA. L'organisation administrative apparaît toutefois bien complexe. Par ailleurs, des progrès restent à faire en matière de communication interne et de relations avec les responsables de laboratoire, qui ne font pas suffisamment appel à la DRI. Celle-ci devrait être systématiquement impliquée dans les actions internationales conduites dans les départements et les laboratoires. Il semble anormal qu'elle ne puisse avoir qu'une vision globale a posteriori de l'ensemble des actions internationales de l'INSA.

Le volet "ingénierie de formation" apparaît comme encore peu exploité et mériterait certainement d'être développé.

6 - L'École Centrale

L'ECL fait de gros efforts pour développer ses relations internationales. Tout en participant au réseau TIME avec les quatre écoles centrales, elle développe son propre réseau de relations.

La politique d'ouverture internationale de l'École obéit à des logiques qui sont le plus souvent scientifiques et pédagogiques mais aussi parfois géographiques ou économiques, ce qui lui

Site universitaire lyonnais

vaut d'être très encouragée et soutenue par les autorités régionales et départementales. Par ailleurs, l'École a été ou est engagée dans de nombreux programmes européens comme BRITE-EURAM, COMETT, COPERNICUS, etc. Elle a établi des relations avec les pays de l'Europe centrale et orientale, les pays du Maghreb, et en Asie avec le Japon, la Chine, le Viet-nam et l'Indonésie.

Le service des relations internationales est sous la responsabilité directe du directeur adjoint de l'École. Il emploie une personne à temps plein et une secrétaire à temps partiel. Il convient de noter le soin extrême, la précision, et pour tout dire le professionnalisme, avec lesquels les échanges sont abordés et traités par le service.

La politique internationale menée par l'établissement s'articule autour de trois objectifs prioritaires :

- les échanges d'étudiants avec ou sans l'obtention d'un double diplôme ;
- le développement de coopérations scientifiques ;
- la formation continue.

Des échanges ont lieu dans le cadre du programme Erasmus (en moyenne 25 départs et 20 accueils chaque année).

Ils se développent aussi désormais dans le cadre du réseau TIME : l'École a signé des accords de coopération avec plus de vingt universités appartenant aux pays de l'Union européenne. Les échanges peuvent aller du stage en entreprise au séjour de deux années aboutissant à l'obtention d'un double diplôme. Chaque année environ 10 élèves de l'École s'inscrivent au double diplôme et l'École reçoit environ 10 étudiants étrangers. En 1995, douze doubles diplômes ont ainsi été délivrés avec la Technische Hochschule de Darmstadt, le Politecnico de Milan et l'Université Polytechnique de Catalogne. Le double diplôme est géré selon une procédure très stricte aboutissant à la signature d'un accord entre établissements. Les cursus doivent avoir au préalable un tronc commun de deux ans dans lequel les enseignements ont été reconnus équivalents. L'échange se fait durant les deux années qui suivent - de sorte que la scolarité comporte une année supplémentaire. Les étudiants sont tous volontaires. Ils sont sélectionnés sur leur résultats au cours des deux premières années et par des épreuves de langue.

Au total, en cinq ans (de 1990 à 1995), 291 élèves sont partis en stage de deuxième ou de troisième année, dont 55 au Japon, 48 aux USA, 41 en Allemagne, 34 au Royaume-Uni, 24 au Canada, 11 en Chine etc... Réciproquement, l'École a organisé l'accueil en France de 213 élèves en provenance principalement d'Allemagne et du Royaume-Uni. Le service des relations internationales a été pionnier pour les échanges d'étudiants avec le Japon : grâce à un effort de plus de dix ans et en dépit de difficultés tenant au contexte industriel et culturel local, l'École est parvenue à tisser un réseau de relations, souvent personnalisées. Un effort identique est fait en direction de la Chine. Deux missions successives, en 1992 et 1993, ont permis de placer deux stagiaires de l'École dans les universités de Qing Hua et de Swju. Quatre professeurs de ces universités ont été accueillis à l'École pour des séjours de trois à neuf mois. Ces échanges réussis ont ensuite permis la signature d'un accord de coopération avec ces universités.

L'École gère actuellement un programme de formation continue impliquant six universités d'Europe centrale et orientale pour des enseignements de "management industriel" au niveau d'un "mastère" (cf. supra).

Dans le domaine des échanges scientifiques les relations sont classiques et les échanges sont généralement le fait des équipes de recherche ou des départements.

Entre 1991 et 1995, l'École a reçu plus de 90 visiteurs étrangers pour des séjours en laboratoire allant de trois mois à un an, et elle a accueilli vingt stagiaires post-doctoraux. Par ailleurs, le service des relations internationales a organisé de nombreuses visites à l'étranger pour des enseignants-chercheurs de l'École.

Enfin, l'École a joué un rôle important dans la création d'entités de portée européenne comme l'Institut européen de tribologie, l'Alpine Center Fluid Mechanics, et le réseau ERCOFTAC.

Observation

L'École Centrale de Lyon a su développer une politique de relations internationales originale, structurée et efficace, sans céder à la tentation d'éparpillement qui caractérise nombre d'établissements. On ne peut que l'encourager à poursuivre l'effort de rationalisation et de concentration qui sous-tend son action internationale et à développer les échanges étudiants.

7 - L'IUFM

L'IUFM, avec un directeur adjoint en charge des relations internationales, une petite équipe de 4 chargés de mission et une secrétaire, s'est engagé dans plusieurs programmes européens : 20 stagiaires sont accueillis dans le cadre ERASMUS et en collaboration avec l'OFAJ (Office franco-allemand de la jeunesse). Dans le cadre de SOCRATES, des contrats institutionnels sont établis avec la Grèce, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Norvège, l'Irlande.

L'Institut organise aussi des stages "sur mesure" pour répondre à des demandes émanant des services culturels français pour des Russes, Sénégalais, Mauritanais, Burkinabés, Arméniens.

Il réserve aussi au moins un emploi, chaque année, pour un professeur associé. L'IUFM a le souci d'améliorer la qualité de ses actions, et de répondre à une demande importante en matière de formation des formateurs.

8 - L'ENSSIB

L'ENSSIB a défini son action internationale autour de 3 axes :

- la francophonie ;
- les échanges avec des institutions équivalentes ;
- la collaboration aux actions régionales et nationales (SOCRATES).

Ainsi, elle collabore à la formation des personnels de la bibliothèques d'Alexandrie et participe au projet de création d'une école internationale en sciences de l'information. Elle héberge le serveur du réseau des écoles semblables, et participe, aux côtés des autres établissements lyonnais aux actions menées à Łódź et au Québec. Enfin elle adhère aux associations professionnelles internationales que sont l'IFLA (International Federation of Library Association), le CERL (Consortium of European Research Libraries), l'ASLIB (Association for Information Management).

Compte tenu de l'organisation de la scolarité (cf. rapport d'évaluation particulier), le départ des étudiants à l'étranger, autrement que pour des stages, est difficile. De la même façon, l'École n'accueille que peu d'étrangers (4 à 6, selon les années).

Observations

Les établissements lyonnais font preuve d'un dynamisme partout sensible, bien que l'effort d'organisation soit inégal.

Cependant quelques observations générales s'imposent :

- la mobilité étudiante, sans doute parce qu'elle est bien soutenue par les bourses de la Région atteint un bon niveau ;

- par contre, l'accueil de professeurs invités, ou associés étrangers est insuffisant. Il reste certain que les procédures administratives sont longues et complexes, surtout lorsqu'elles exigent l'avis du CNU - un effort vigoureux doit être fait ;

- l'implication dans les programmes européens est insuffisante : une indication est donnée par l'analyse du programme ESPRIT : sur 1 600 demandes, Lyon en a formulé 4. Le démarchage et la mise en oeuvre des contrats européens sont des opérations à la fois lourdes et très compliquées : le PUL ne pourrait-il être un centre de ressources qui aide chacun des établissements à monter les dossiers, et à faire le lobbying nécessaire ? ;

- l'implication des établissements dans certaines aires géographiques est insuffisante : Europe orientale, Russie, Afrique, où les relations sont trop ponctuelles ;

- de nombreuses actions se développent dans le cadre du "Diamant alpin", c'est-à-dire avec Genève, Lausanne, Turin, Milan. Elles sont recensées dans les tableaux joints en annexe - 42 accords bilatéraux, 10 accords pluri-établissements peuvent être recensés. Cependant, la plupart concernent les doctorants, les chercheurs, sur des sujets très spécialisés. Une collaboration plus institutionnelle doit se mettre en place.

- l'information que les établissements fournissent notamment sur Internet est trop limitée, et dans certains cas, inexistante (Lyon III). Dans ce domaine aussi, une approche plus globale et coordonnée est nécessaire, qui incluerait la recherche, et ferait connaître aussi les conditions matérielles d'accueil, de logement, de bourses dont le PUL pourrait être le coordonateur.

Si l'observation du nombre de déplacements des enseignants et des chercheurs constitue une première approche de la vitalité de leurs contacts, d'autres indicateurs seraient plus intéressants : ainsi le nombre de thèses soutenues devant un jury international, ou le recensement des publications faites en congrès avec la participation d'étrangers (cf. la liste Citation's index).

Enfin le nombre de diplômes bi-nationaux ou de cursus intégrés des universités reste trop faible. Il est certain que leur organisation est difficile à mettre sur pied. Mais un effort dans ce domaine doit se poursuivre.

La Région appuie avec une grande efficacité les efforts d'ouverture internationale des établissements. Il est sans doute souhaitable qu'elle discute avec ses partenaires et avec le PUL de ses critères de choix et d'attribution des bourses : est-il préférable d'avoir plus de bourses d'un montant moins élevé ? Comment rendre plus visible "le Diamant alpin" ?

Le PUL s'est fixé pour objectif de renforcer l'image de Lyon : il est le lieu par excellence où certaines missions devraient être centralisées, pour l'information internationale, pour assurer l'interface avec les laboratoires et pour promouvoir les établissements lyonnais, notamment auprès de Bruxelles.

Le Site universitaire lyonnais

LES ÉTUDIANTS

On peut estimer à 100.000 personnes la population engagée dans des études post-baccalauréat, dont 70.000 dans les trois universités. Les étudiants se répartissent sur des sites universitaires très éclatés, à travers la ville, mais aussi dans la conurbation. 43 % d'entre eux sont originaires du Rhône, 57 % de l'académie, et 73 % de la région. Ils représentent 9 % de la population totale.

Pour décrire les étudiants dans leurs établissements, on s'intéressera particulièrement à la situation des universités, compte tenu de leur poids démographique, mais aussi à celle de l'INSA, cité par tous comme moteur de la vie étudiante.

1 - Qui sont les étudiants lyonnais ?

L'origine géographique

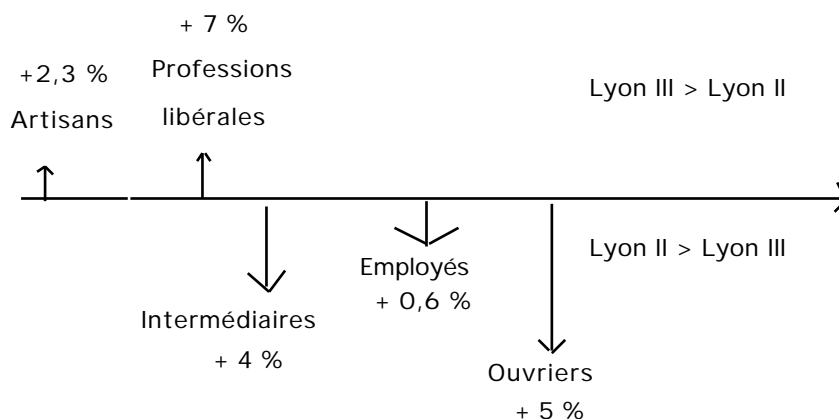
D'après une typologie des étudiants inscrits dans les établissements lyonnais pour l'année 1993 - 1994, 43 % d'entre eux sont originaires du Rhône, 57 % de l'académie, 73 % de Rhône-Alpes. Ceci implique que 32 000 sont d'origine plus lointaine - l'académie de Dijon, limitrophe "exporte" 2 400 étudiants vers Lyon. On compte aussi 5 100 étrangers. Si 45 % des étudiants vivent chez leurs parents, 55 % sont chaque année à la recherche d'un logement.

Si l'on rapporte cette population à la dispersion des implantations universitaires, Lyon-ville abrite 41 000 étudiants (1/10 habitants), Villeurbanne 22 000 (1/5 habitants), Bron 15 000 (1/4 habitants). En centre ville, les étudiants sont plutôt littéraires, juristes ou inscrits dans les formations de santé. A Villeurbanne, ce sont des scientifiques, et à Bron des littéraires.

De par leur origine sociale, les étudiants lyonnais diffèrent peu de leurs congénères

Catégories socio-professionnelles	Étudiants lyonnais	Lyon I	Lyon II	Lyon III	Total France
Année	1993/1994		1995	1994	1993/1994
Agriculteurs	2 %		2,5 %	2,3 %	3,4 %
Artisans, commerçants	10 %		10,1 %	12,8 %	9,4 %
Professions libérales, cadres	35 %		32,4 %	39,4 %	34,5 %
Intermédiaires	17 %		18,5 %	14,6 %	21 %
Employés	10 %		11,4 %	10,8 %	11,8 %
Ouvriers	12 %		17,3 %	12,3 %	12,9 %
Autres	14 %		7,5 %	7,8 %	7 %
Boursiers 1996/1997		2 701	3 961	2 862	
IUT		810	29	126	
TOTAL		3 511	3 990	2 988	

Cependant, si l'on regarde de plus près Lyon II et Lyon III, qui recrutent dans les mêmes familles de disciplines, ces deux universités n'ont pas tout à fait la même population.



Le taux de boursiers le plus faible s'observe à Lyon I (12,9 %) ; ce taux est dû sans doute au poids de la Fédération santé. Ce taux est à peu près semblable à Lyon II (16,5 %) et à Lyon III (16,1 %), et en général plus faible que la moyenne française (19,5 % en 1995). Par contre, l'INSA a l'un des plus forts taux de boursiers parmi les écoles d'ingénieurs (687 boursiers = 20 %, alors que la moyenne française s'établit à 12,3 %).

Il est difficile d'apprécier les ressources dont disposent les étudiants : le FSE (Fonds de solidarité étudiante, géré par le CROUS) a distribué en 1995, 1330 dons (dont 285 à des étrangers) pour 1,14 MF et 383 KF de prêts.

L'état de santé, la vie sociale des étudiants peuvent être appréhendés - avec toutes les précautions rendues nécessaires par l'étroitesse de l'échantillon - grâce à une enquête menée par la médecine préventive universitaire durant trois années successives de 1991 à 1993, par un sondage aléatoire au 1/10ème, à partir des 1 300 étudiants inscrits en 2ème année dans les trois universités. Les résultats sont stables durant les trois années.

Cette enquête fait apparaître que la pratique du sport concerne environ 30 % de la population interrogée.

Concernant l'alimentation, 42 % des repas de midi sont pris au domicile, 21 % au restaurant universitaire, 20 % des étudiants se contentent de sandwiches. Dans l'ensemble, les étudiants sont conscients de se nourrir assez mal. Un étudiant sur trois est un fumeur, avec une prédominance pour les classes plus aisées, mais 87 % des étudiants se montrent favorables à l'interdiction de fumer dans les locaux universitaires.

Un étudiant sur trois consomme de l'alcool au moins une fois par semaine, particulièrement chez les fumeurs. Mais également - et cela est plus inquiétant -, 1 sur 3 a déjà consommé de la drogue ; les consommateurs réguliers - au moins une fois par mois - (5,9 % des étudiants) utilisent essentiellement les dérivés du cannabis.

47 % des étudiants ont consulté entre une et trois fois le médecin durant l'année écoulée, et 52 % le dentiste, cette fréquentation étant corrélée avec l'aisance financière.

La vie sociale et relationnelle est active : 63 % des étudiants de Lyon II vont régulièrement au spectacle et lisent. A Lyon III, la réunion au café est une activité prisée et à Lyon I, on aime les bandes dessinées.

9 % des étudiants travaillent pendant l'année universitaire, mais beaucoup plus ont des activités rémunérées sporadiques. Sont dans ce cas

	Hommes (en %)	Femmes (en %)
LYON I	26	22
LYON II	43,1	50,8
LYON III	37,6	26,7

La dépense mensuelle estimée en 1993 était de 2 807 Fr, s'agissant des dépenses essentielles.

Une auto - estimation de leur vie par les étudiants a été conduite sur un certain nombre de points, à partir d'une notation s'étalant de 1 - situation catastrophique - à 10 - état parfait.

Les étudiants cotent - en moyenne, et avec de faibles variations entre les établissements :

- leur santé de 6,8 à 7,2 ;
- leur moral de 6,4 à 6,85 ;
- leur environnement relationnel de 5,5 à 7,3 ;
- leur situation financière ---> homme : 5,5 à 5,7 ;
----> femme : 5,5 à 6,04 ;
- l'adéquation de leur orientation 7,46 ;
- l'organisation personnelle de leur travail 5,5.

Désormais, les services de médecine préventive ont mis en place une étude plus qualitative pour mieux comprendre les attentes des étudiants, les modalités de leur adaptation à l'université. Les premiers résultats font apparaître une valorisation de l'université, une large satisfaction de la compétence des enseignants, mais aussi une vision fort négative de leur adaptation au monde universitaire.

Observation

Les universités se préoccupent des problèmes sociaux de leurs étudiants ; le PUL aussi, qui a lancé des actions concertées sur le handicap et la prévention du suicide. Il est très intéressant que se développent des enquêtes conduites avec rigueur et prudence sur tout ce qui fait la vie quotidienne et ses difficultés. Les modes de vie, les problèmes, les attentes des étudiants sont mal connus ; or, leur prise en compte est déterminante pour la réussite de leurs études et leur épanouissement.

2 - Les étudiants dans leurs établissements

Lyon I

Dans cette université fédérant sciences et santé, qui privilégie la recherche, l'étudiant a longtemps été considéré comme demandeur d'une formation, et son insertion vue comme relevant d'une structure pédagogique bien identifiée. Ce n'est que depuis quelques années que l'institution a affiché son souci de prendre en charge la vie étudiante, mais avec des capacités très contrastées entre les deux sites principaux, La Doua et Rockefeller.

Site universitaire lyonnais

Des efforts sont faits d'abord pour des locaux

Sur le campus de La Doua, il y a de l'espace ; y sont installés certains services comme ceux du sport et de la médecine, qui impliquent de nombreux équipements. A Rockefeller, par contre, les locaux sont mal adaptés, il n'y a pas de salle de travail, ni d'installation sportive, ni de restaurant.

Mais à La Doua, perdurent aussi de nombreux préfabriqués - tous utilisés comme salles de cours - alors que les extensions nouvelles, la libération de locaux par Lyon III aurait pu laisser supposer qu'on allait faire disparaître ces bâtiments précaires.

Différents équipements ont été réalisés :

- "le quai 33", architecture originale à l'entrée de l'Université où sont rassemblés les services d'accueil, de scolarité, la CELAIO, un département de premier cycle, un centre de langues, une salle multimédia ;

- "le bâtiment 751", ensemble de salles de TD ;

De plus, l'université veut restructurer des espaces, dans les locaux libérés, pour installer un point-rencontre, des salles pour les associations et syndicats, et créer un lieu pour les activités culturelles (amphi équipé de 500 places, lieu d'exposition, salle pour diverses activités (coût 8 MF, dont 1 apporté par l'université et 7 par le Ministère).

Enfin, se discute actuellement le projet de créer "une maison de l'université" en interface avec la ville de Villeurbanne (5,2 MF, dont 2,6 du Ministère, 1 de la ville de Villeurbanne). On y logerait un accueil "instantané" des étudiants, le CROUS, des lieux de rencontre et d'information pour les lycéens, les entreprises, la ville.

Sans doute l'université aurait-elle intérêt à ne pas trop émietter les lieux et les services.

Concernant le FAVE (Fonds d'amélioration de la vie étudiante), l'université a engagé une politique transparente, reposant sur des initiatives originales.

On en donnera pour exemple :

- en 1992 - 750 KF. Un journal "Boussole" a été créé, ainsi qu'une commission Handicap. L'installation de bancs et de parkings à vélos, sur le campus a eu un vif succès ;

- en 1994 ont été créés un circuit interne de télévision en médecine, un agenda de l'étudiant, des expositions (Arts et Fac), des foyers étudiants ;

- en 1996 - 1997 (1095 KF) un appel d'offres en direction des associations étudiantes a fait émerger des projets multiples, pour un montant de 2 MF, concernant aussi bien le sport, la vidéo, l'information, le cadre de vie et de travail que des actions de solidarité.

La vie culturelle est également en plein développement. De multiples possibilités sont offertes aux étudiants et aux personnels : orchestre symphonique, plusieurs orchestres de jazz, fanfares, théâtre, clubs.

L'ouverture vers la ville s'élargit : depuis 1987, les soirées scientifiques, organisées par l'Institut des sciences de la matière de Villeurbanne, se déroulent une fois par mois au centre culturel, et ont généré la création d'une université ouverte.

Cependant, la citoyenneté étudiante reste faible : la participation étudiante aux récentes élections a été de 13,6 % à La Doua, de moins de 9 % en Santé, de 25 % à l'IUT : là où existe une liste de filière (géologie - génie électrique...), elle surpasse largement la liste "Inter sciences", laquelle domine largement les listes syndicales (seule l'UNEF - ID se maintient, avec 10 % des sièges) : les étudiants qui votent sont plus sensibles aux problèmes et aux acteurs de proximité. Dans les implantations les plus éloignées où, sans doute l'université se signale moins, et où, peut-être, la vie étudiante est peu active, la participation est infime ;

- les associations étudiantes sont nombreuses et actives : une dizaine, en sciences, se rassemblent dans GAELIS (Groupement des Associations de Lyon I - Sciences) ; les IUT se rassemblent dans l'AGIS (Association Générale des IUT de Lyon) ; il y a aussi les associations de médecine, pharmacie, dentaire, et des associations transversales (culturelles, sportives). Toutes s'expriment au sein d'un journal trimestriel, "Boussole".

C'est en 1995 seulement, soit 25 ans après la création de l'université, que les nouveaux statuts ont prévu l'installation de 2 vice-présidents étudiants (un pour chaque fédération), et qu'on a été créé un groupe de travail sur la vie étudiante et le Bureau de la vie étudiante, service permanent animé par un enseignant-chercheur et disposant d'un personnel administratif à plein temps.

Observations

Deux points retiennent l'attention :

- le premier est celui du déséquilibre de l'offre de services aux étudiants entre La Doua et les implantations du secteur Santé ;
- le second est l'effort de communication qui reste à faire : au-delà d'un agenda commun à toute l'université et offert à tous, on peut recommander que plus de signes marquant l'identité de Lyon I aident à l'insertion, au sentiment d'appartenance de l'étudiant à l'université, et non à une filière.

La base de données 3615 Lyon I est totalement dépourvue de rubriques concernant les conditions de vie des étudiants.

L'on peut souhaiter que la mise en place "d'Apogée", logiciel pour le suivi et la gestion des étudiants et des filières, ne demeure pas un acte administratif et confidentiel mais intéresse aussi les étudiants, et que cette démarche soit discutée et intégrée au développement de la vie étudiante.

Lyon II

Le contraste est également fort entre les deux sites de Bron-Parilly et du Quai.

Installation de locaux

Bron-Parilly est un campus isolé, excentré dont résidences et foyers publics ou privés sont absents : toute la vie y est organisée pour la journée ; les ouvertures des restaurants, des cafétérias et le déroulement de manifestations culturelles se concentrent autour de midi.

Les services communs (médecine, sports...) sont implantés à Bron, avec des antennes sur le Quai.

Actuellement, l'université développe ce campus (constructions du bâtiment Minerve, et de la Faculté de droit... située à 1 km 700 des bâtiments les plus anciens du campus et du bus). Elle a aussi engagé un effort pour "rehumaniser" des bâtiments trop vite construits dans les années 70 en les réhabilitant, en accueillant des librairies et une crèche partagée avec la ville de Bron. Le CROUS aussi a rénové et développé cafétéria et restaurants.

Sur les Quais, en centre-ville, la vie étudiante se déroule dans des conditions différentes : l'université a créé une cafétéria, ouvert le grand amphithéâtre aux activités culturelles, et a réalisé, avec ses ressources propres, un espace consacré aux étudiants : santé, bureau des vice-présidents, accueil des handicapés.

L'université semble avoir le souci d'équilibrer les activités sur les deux sites.

Une politique culturelle

Une politique culturelle active est considérée comme relevant des missions de l'université pour "donner aux étudiants une palette de ressources qui complète leur cursus, étoffe leur culture générale, et incite aux activités pré-professionnalisantes et créatives" : projections ciné et vidéo, spectacles, toutes sortes de concerts, d'expositions et de conférences sont programmées de façon quasi quotidienne par le service culturel, qui les conçoit comme des outils pédagogiques. Les programmes, très variés, sont annoncés sur le "36. 15 Lyon II".

Site universitaire lyonnais

Lyon II vient d'acquérir une ancienne usine, - bâtiment de 2 500 m², en centre-ville à mi-distance des Quais et de Bron - que l'université destine à l'installation du musée des moulages et à l'aménagement de locaux culturels : autant la destination muséologique est bonne, autant il est difficile de faire vivre un lieu culturel déconnecté des centres d'enseignement et de recherche.

Une politique sociale est menée dans la transparence, à partir de la Commission sociale, appelée malencontreusement CAVE. L'option prise est de concentrer les efforts en faveur de la restauration, de la santé et de la vie sociale. Pour donner plus de cohérence aux différentes actions engagées, l'université a créé, en 1996, une division des affaires culturelles, de la communication et de la vie universitaire que le vice-président qui en a la responsabilité définit comme devant "améliorer les services indispensables à la vie quotidienne sur les deux campus, être un pôle d'échange et de dialogue (publication du "Rayon Vert", journal interne), développer la MPU, l'infirmerie, la halte-garderie et favoriser l'implantation de nouvelles structures.

La citoyenneté étudiante

Les statuts prévoient l'élection par le Congrès de deux vice-présidents étudiants. Mais il est écrit dans le livret d'accueil qu'ils n'ont pas de fonction vraiment définie. Il est souhaitable que la prise en compte de la mission des vice-présidents élus soit réelle.

Observations

Le souci des étudiants est présent à Lyon II. La vie culturelle est intense. On ne peut qu'encourager l'université dans cette démarche, et dans le souci de respecter des équilibres entre les deux sites : il ne faudrait pas, en effet, isoler plus encore les jeunes étudiants de premier cycle sur le campus de La Doua.

Lyon III

Lyon III définit son projet comme fondé sur un pari : "concilier le respect de la grande tradition humaniste avec les exigences de la modernité" et affirmé par la devise de l'université "ad summum pro omnibus in omnibus". L'insistance est mise, dans la communication de l'université, sur les valeurs, y compris celles du patrimoine, la qualité des locaux étant "aussi indispensable à l'excellence des personnes qu'au prestige de l'institution..." et l'on parle du Palais de l'Université et du Palais de la Recherche.

La création du site universitaire de la "Manufacture des Tabacs" a fortement marqué l'évolution de la vie des étudiants : outre que les locaux ont été remarquablement bien réhabilités, l'université a recherché toutes les opportunités pour développer la vie de l'étudiant.

On y trouve :

- un auditorium de 300 places, avec scène modulable et coulisses ;
- une boutique culture ;
- des salles de sport, de danse, de musculation ;
- un point accueil-santé ;
- 2 salles équipées de téléviseurs diffusant la chaîne culturelle et CNN ;
- le "bistrot de la Manu", géré par le CROUS, qui accueille des expositions.

Si "la Manu" fonctionne aussi comme une université de jour, il serait intéressant de mesurer l'attractivité qu'elle apporte à l'université, et d'apprécier les transformations progressives du quartier qu'elle engendrera.

Une grande activité culturelle prend des formes diverses :

- le cinéma de midi, (3 séances gratuites par semaine sur des thèmes judiciaires ou philosophiques ou avec des documentaires) ;
- la venue d'artistes, d'écrivains, d'orchestres ;
- la coopération avec des troupes lyonnaises ;
- des points culture pour informer, conseiller, vendre des billets de spectacle ;
- le sport, très développé à Lyon III : 33 % des étudiants le pratiquent (moyenne française 20 %) ;
- la citoyenneté étudiante.

Le FAVE (Fonds d'action pour la vie de l'étudiant) n'est jamais clairement explicité dans les documents universitaires, la CSE existe-t-elle ? Le budget n'explique pas la répartition du fonds étudiant.

La citoyenneté étudiante

Les statuts ont prévu l'existence de 3 vice-présidents étudiants, qui estiment ne pas être suffisamment associés à la marche de l'établissement, car ils sont conviés à des réunions dont ils considèrent qu'elles sont sans importance.

Par ailleurs, il y a 3 chargés de mission, l'un à la communication, l'autre à la culture, le troisième à la "condition étudiante" qui estime être "un médiateur privilégié pour l'écoute des étudiants, de leurs difficultés et leurs initiatives".

Les associations sont nombreuses : plus de 40 groupes : corpo, associations de filière, associations sportives.

La participation aux élections universitaires est relativement forte : 21 % en 1994, 27,4 % en 1996. Elle atteint 88 % pour l'IUT, 39 % en premier cycle du droit, 24,1 % en 2ème cycle.

La liste syndicale UNEF-ID arrive en tête (1 731 voix), suivie de celle de l'UNI (872). Les listes associatives sont très représentées (l'IAE obtient 1 561 voix, beaucoup plus que la Corpo de droit : 1 126). Quels sens donner à cette bonne participation ? une bonne adhésion à la communauté universitaire ou la recherche d'expression d'une contestation ?

Observations

Il est remarquable que l'université ait su utiliser l'opportunité de son installation dans de nouveaux locaux pour concevoir et multiplier les services qu'elle propose à ses étudiants. Beaucoup de réalisations récentes n'ont pas, dans la plupart des universités, traduit ce souci.

L'INSA

De nombreux aspects de la vie et de l'activité de cet établissement ont été envisagés dans le rapport particulier consacré à cet établissement. Mais ce dernier joue aussi un rôle phare dans la vie étudiante lyonnaise, grâce à ses sections sport-études, arts plastiques, danse, théâtre qui ont peu d'équivalent dans les écoles d'ingénieurs françaises.

Mais il y a aussi le BDE avec 90 clubs ou associations, 800 membres actifs, le journal "l'Insatiable" distribué en 4 500 exemplaires 5 fois par an, qui a reçu le premier prix du concours national "scoop en stock", sans doute pour sa liberté de ton. L'on peut citer, parmi les activités du BDE :

- le carnaval humanitaire qui clôt un mois de collectes organisées tous les samedis en mai ;

Site universitaire lyonnais

- un festival "un Doua de Jazz" qui se tient désormais dans le centre culturel de Villeurbanne ;

- RAPP (Rencontre à Petit Pas) qui aide les enfants des milieux défavorisés de Vaux-en-Velin, offre du soutien scolaire, du tutorat et du suivi de stages pour les LEP ;

Toutes ces activités sont couronnées en mai par les "24 h de l'INSA", où fête, parades, orchestres et tournois sportifs font venir sur le campus 25 à 30 000 personnes.

L'INSA a affecté des moyens importants pour promouvoir ces activités culturelles :

- des locaux : une salle de spectacle, la Rotonde, saturée ; une salle d'exposition ; et il s'apprête à ouvrir une "Maison des étudiants" regroupant sur 1 000 m², autour d'un hall central, un grand foyer, un salon de lecture et un autre de télévision, des locaux pour les associations et des restaurants ; 3 MF sur 10 au total ont été financés par les étudiants qui, de ce fait, sont intervenus dans la conception de "leur" maison ;

- un service culturel, qui favorise toutes ces manifestations.

Observations

Les activités de l'INSA sont très remarquables, et permettent l'épanouissement des Insaliens. Cependant, comment interpréter leur faible participation aux élections et aux conseils ?

Les structures inter-universitaires

Des structures inter-universitaires d'animation existent : il s'agit essentiellement de la FEL (Fédération des étudiants lyonnais), qui regroupe aujourd'hui 31 des principales associations des différents établissements. Cette association cherche à favoriser l'accueil des nouveaux étudiants, en organisant une semaine de rentrée, avec la nuit du Petit Paumé - ledit "Petit-paumé" étant un guide réalisé par l'École de commerce de Lyon ; la FEL édite un mensuel... "l'Écho des félés" et organise des manifestations sportives (ski) et des fêtes : 60 rendez-vous en 1997.

Il existe aussi une radio, Radio Brume, lancée par l'INSA, et désormais hébergée par le CROUS. Enfin, les étudiants peuvent intervenir sur la chaîne de télévision locale TLM.

Le Pôle Universitaire Lyonnais veut désormais, avec l'appui de la mairie, développer l'action culturelle. Le terreau est riche : chaque site - à l'exception de Rockefeller, a ses lieux consacrés aux concerts, au théâtre (amphi - Rotonde - Auditorium). La programmation possible, si l'on en faisait l'inventaire, est dense et variée : mais où trouver des horaires concertés et une information commune ? Il serait intéressant aussi de vérifier l'impact de toutes ces productions sur le moral et l'activité des étudiants, et de savoir combien finalement se sentent concernés et s'y investissent.

La "Maison de l'étudiant", prévue depuis plusieurs années dans le schéma Université 2 000 semble proche de sa réalisation ; le maître d'oeuvre en est le CROUS. En centre-ville, le projet est d'en faire "le syndicat d'initiative de l'étudiant" arrivant à Lyon : son coût est de 10 MF, (4 MF de l'État, 6 MF de la ville de Lyon).

Observations

Au delà de la richesse et de la diversité de toutes ces activités, qui dans chaque établissement mettent en avant la culture et le sport, il faut constater que les universités viennent tout juste de prendre en main la vie de leurs étudiants : Lyon I avec la création du Bureau de la vie étudiante en 1996 ; Lyon III en nommant un chargé de mission en 1994.

De même, si les universités ont des vice-présidents étudiants, leur rôle est imprécis et la plupart d'entre eux s'estiment inutiles.

Il y a donc encore de sérieux efforts à faire pour donner aux étudiants leur place, mais aussi les former à l'exercice de leurs responsabilités.

3 - Le logement et le transport

58 % des logements existants sont à Lyon, 12 % à Villeurbanne, 17 % dans l'Est et le Nord-Ouest. Le parc locatif privé diffus occupe une large place, 15 % des locataires (25 000 personnes) étant des étudiants qui se concentrent surtout dans les arrondissements universitaires (7ème, 8ème, 3ème).

Le logement spécifique pour étudiants offrait, en 1994, 18 000 lits, ce qui marque une progression très rapide car les investisseurs privés multiplient les constructions.

51 % de ces logements relèvent du secteur social (5 372 logements CROUS, 2062 HLM, 1 721 en foyer) 26 % (5 213) des logements des grandes écoles, 3 700 du secteur privé.

La répartition spatiale

La Doua : 6 400 lits dont 2 211 CROUS - 3 239 INSA - 224 en HLM (3ème, 7ème, 8ème arrd^{ts}).

Quais, Manufacture et Rockefeller : 5 350 lits (1 841 CROUS - 387 ENS - 598 HLM). Les projets des investisseurs privés y sont nombreux (3 000).

Le secteur de Lyon Saône - Rive droite (5ème arrd^t) - est dépourvu d'implantations universitaires mais bien doté en logements (1 561 CROUS, 314 foyers privés, 180 ECAM).

L'Ouest lyonnais - Écully - Saint-Cyr, Marcy l'École - est caractérisé par les résidences des Écoles (Vaux-en-Velin, Bron), l'Est par les logements en HLM (1560 lits).

L'offre de logements étudiants est quantitativement suffisante. Le parc privé, qui s'est beaucoup développé ces dernières années, semble maintenant en "surchauffe". L'analyse que nous ferons plus loin du marché, à peu près équilibré sur le plan quantitatif, ne doit pas faire oublier qu'il existe encore un besoin important pour des étudiants ayant des ressources moyennes, supérieures à celles admises par le CROUS mais insuffisantes pour faire face aux loyers du marché.

Depuis la rentrée 1995, toutes les demandes des étudiants qui répondent aux critères de revenus et qui ont maintenu leur demande ont été satisfaites. Pourtant, les étudiants évoquent aujourd'hui la situation de camarades sans domicile à Lyon.

Quant à la localisation, on voit que l'adéquation des campus et des capacités des logements sociaux n'est pas toujours satisfaisante : Bron, qui héberge un campus de 15 000 étudiants, n'offre quasiment aucune capacité de logements sociaux et même de résidences privées. Le 5ème arrondissement (Rive droite) peut loger 2 000 étudiants et n'a pas à proximité de foyer important d'études. Pour quelques écoles, l'hébergement systématique ("social" ou pas) sur le lieu d'étude est une certitude. Au contraire, l'ensemble des sites Quai, Manufacture, Rockefeller et Bron est maintenant largement ouvert aux résidences privées et aux logements diffus, qui reviennent plus cher à l'étudiant et ne sont jamais réellement à proximité des lieux d'étude. Il y a des inégalités flagrantes, qui justifient une réflexion de tous les acteurs du Pôle Universitaire Lyonnais, car se pose notamment, de façon sensible, le problème des transports.

Le logement constitue la dépense la plus importante pour les étudiants ; il consomme la moitié de leur budget. La dépense supportable est estimée à 1 200, 1 400 F par les professionnels lyonnais.

Les aides au logement jouent donc un rôle essentiel.

Il s'agit de :

- l'APL (aide personnalisée au logement) qui a profité en 1995 à 5 234 étudiants ; attribuée sur critères sociaux, elle ne s'applique qu'aux logements conventionnés ;

- l'AFL (aide au logement familial), est attribuée à 500 étudiants mariés depuis moins de 5 ans ;

Site universitaire lyonnais

- l'ALS (l'aide au logement social), est la plus répandue : il suffit que l'étudiant paie un loyer, soit titulaire d'un bail et ait un revenu, en 1995, inférieur à 21 750 F / an. L'allocation va de 302 F / mois en résidence CROUS à 924 F. En juin 1995, 24 600 étudiants reçoivent 17,6 MF par mois ; 80 % d'entre eux sont installés dans des logements privés.

L'inflation de l'ALS étudiante est contestée, mais elle est établie, et est devenue une question particulièrement sensible. Elle est nécessaire quand elle permet aux étudiants issus des classes moyennes d'accéder à un logement, alors que les ressources de leurs parents ne donnent pas droit aux prestations du CROUS. Mais elle est disjointe des ressources des parents. Tenant compte de l'ALS, les bailleurs ont sans doute eu la tentation d'augmenter les loyers : aussi le contrôle de la qualité des produits mis sur le marché devient-il une question importante, nonobstant les projets de réforme actuellement envisagés.

La demande sociale reste forte, et en augmentation : en 1994, le CROUS a enregistré 11 328 dossiers de demande, 80 % de celles-ci provenant de familles ayant eu un revenu brut total de moins de 140 KF / an et 20 % de moins de 60 KF ; il n'a pu en satisfaire que 4 300.

Même si l'offre peut être jugée quantitativement satisfaisante, l'équilibre est maintenu grâce aux aides au logement : l'augmentation du nombre d'étudiants d'origine modeste justifie encore un effort dans les prochaines années pour accroître l'offre sociale de logements (CROUS, HLM, privé conventionné).

Les transports représentent un sujet de préoccupation souvent mentionné par les étudiants. Il concerne la desserte des campus, leur liaison, les prix. 58 % utilisent les transports en commun, 40 % une voiture (44 % à Lyon II)

Les temps de déplacement sont importants :

Temps de déplacement	LYON I (en %)	LYON II (en %)	LYON III (en %)
< 1/2 heure	35,7	28,2	34,2
1/2 heure à 1 heure	36,2	37,6	37,5
1 heure à 2 heures	25	26,3	23,3

Le métro ne dessert pas les 2 campus principaux, La Doua et Bron. De plus, les terrains de sport et la médecine préventive sont installés à La Doua, et les déplacements vers ce campus depuis Gerland, Rockefeller et Bron devraient être facilités. Les étudiants ont obtenu une diminution des tarifs : les transports leur coûtent 220 F / mois. Des améliorations sont annoncées, et attendues. La réalisation d'une ligne reliant les campus semble désormais décidée, ce qui sera très utile pour les étudiants.

Le CROUS a l'ambition de répondre aux besoins des 122 000 personnes engagées dans des études post-baccalauréat. Il gère 7 résidences traditionnelles (chambres de 9 m², sanitaires communs, loyers de 721 F), soit 3 451 lits qui font l'objet d'une grande demande sociale. Mais ce patrimoine a 30 ans en moyenne, et le CROUS a dû s'engager dans de lourdes opérations de réhabilitation. Ceci représente un investissement de 259 MF dont 44 pris sur les ressources propres du CROUS, le financement de l'État étant de 92 MF, le reste provenant de sources diverses.

Depuis janvier 1996, le CROUS a installé les bureaux du dossier social étudiant, ce qui permet d'établir un dossier unique pour obtenir les aides de l'État (bourses, logement, aide médicale). Ce service fonctionne bien, les étudiants y sont bien accueillis par 12 personnes qui ont traité, l'an dernier, 55 000 dossiers, bien que l'application nationale AGLAE (Application de la gestion du logement et des aides aux étudiants) ne fonctionne pas toujours bien.

Le CROUS gère aussi la médecine préventive universitaire, installée à La Doua et à Bron, avec des points info-santé dans les principaux sites.

Enfin, le CROUS développe une action culturelle, "Culture Action", qui soutient des projets présentés par les étudiants. Des expositions temporaires sont organisées dans les restaurants et les cafétérias.

Observations

La municipalité porte un grand intérêt à la vie de ses étudiants. Raymond Barre disait en octobre 1996 : "Ce nombre élevé d'étudiants fait de Lyon une ville jeune, dynamique, ouverte aux initiatives. Le monde étudiant lyonnais doit être soutenu et encouragé dans les années futures. Il doit être reconnu comme une des forces de notre ville".

Rappelons que la ville a pris de nombreuses initiatives dans leur direction.

L'activité des étudiants est foisonnante et, malgré le relatif éloignement des campus, ils sont bien présents et bien vivants dans la ville, quand bien même certains disent ne pas en percevoir assez la présence.

4 - L'OURIP

L'Ourip (Observatoire régional de l'insertion professionnelle), a été créé en 1988. Il associe les huit universités de la région pour produire et diffuser des études sur l'orientation, les cursus et l'insertion professionnelle des étudiants, en collaboration avec l'OREFA (Observatoire régional emploi-formation) et avec le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). Cette association a un fonctionnement efficace : elle a un correspondant dans chaque établissement et 2 personnes, chargés d'étude, l'animent.

Les programmes de travail sont définis par un Bureau, composé d'universitaires, qui établissent les cahiers des charges. Le Conseil régional y est associé.

L'Ourip complète, chaque année, la base d'informations statistiques Rhône-Alpes (BISURA), à trois niveaux : celui de l'établissement, celui de l'académie, celui de la région. L'Ourip lance des enquêtes portant sur le suivi des cohortes (ainsi le suivi de la totalité des bacheliers 1987 - 1991), leur taux de réussite étant corrélé à la série du baccalauréat, leurs retards et leurs réorientations étant mesurés. L'Ourip mène aussi des enquêtes sur les filières (AES, Santé), et sur des diplômes (le DEUG).

Concernant l'insertion professionnelle, les enquêtes sont menées par filière et observent les emplois occupés durant les 3 années après la sortie de l'université. Ces enquêtes sont enrichies de questionnaires ouverts, par lesquels les étudiants expriment leur avis sur leurs études et l'adéquation de leur emploi à leur formation. Ces opinions rétroactives sont souvent sévères : ainsi 54 % des étudiants considèrent comme mauvaise l'adéquation emploi-formation.

Chaque étude fait l'objet d'un rapport et d'un résumé, dans un bulletin d'information. Des présentations orales sont organisées devant les instances universitaires (les CEVU), devant les instances régionales (commission "enseignement supérieur" du Conseil régional, Conseil économique et social), devant la CURA, et devant les conseillers d'orientation, les associations de parents d'élèves. L'Ourip diffuse également ses résultats au niveau national.

Observation

Avec un budget modeste (621 KF fournis par les universités et 635 KF par le Conseil régional), cette structure est remarquablement efficace, et ses travaux sont fiables et de qualité. Elle n'a pas d'équivalent aussi développé dans d'autres régions françaises.

Quelques questions restent à résoudre, mais elles sont difficiles :

- les universités utilisent-elles réellement ces études pour améliorer leur fonctionnement pédagogique et prendre leurs décisions quand elles créent des diplômes et des filières ? Le Comité a pu, malheureusement, constater que des travaux semblables, menés dans quelques universités, sont méconnus. Sans doute faut-il rechercher une meilleure implication des universités, une meilleure interaction, par une concertation approfondie avec les enseignants ;

- se pose aussi le problème de la durée de l'observation (3 années) pour mesurer l'insertion professionnelle. Dans son rapport sur "le devenir des diplômés", le Comité avait souligné la nécessité de mener une observation longue.

Mais les mutations du marché de l'emploi sont beaucoup plus rapides, et L'Ourip devrait expliquer clairement à ses lecteurs, la nécessité scientifique de son délai d'observation.

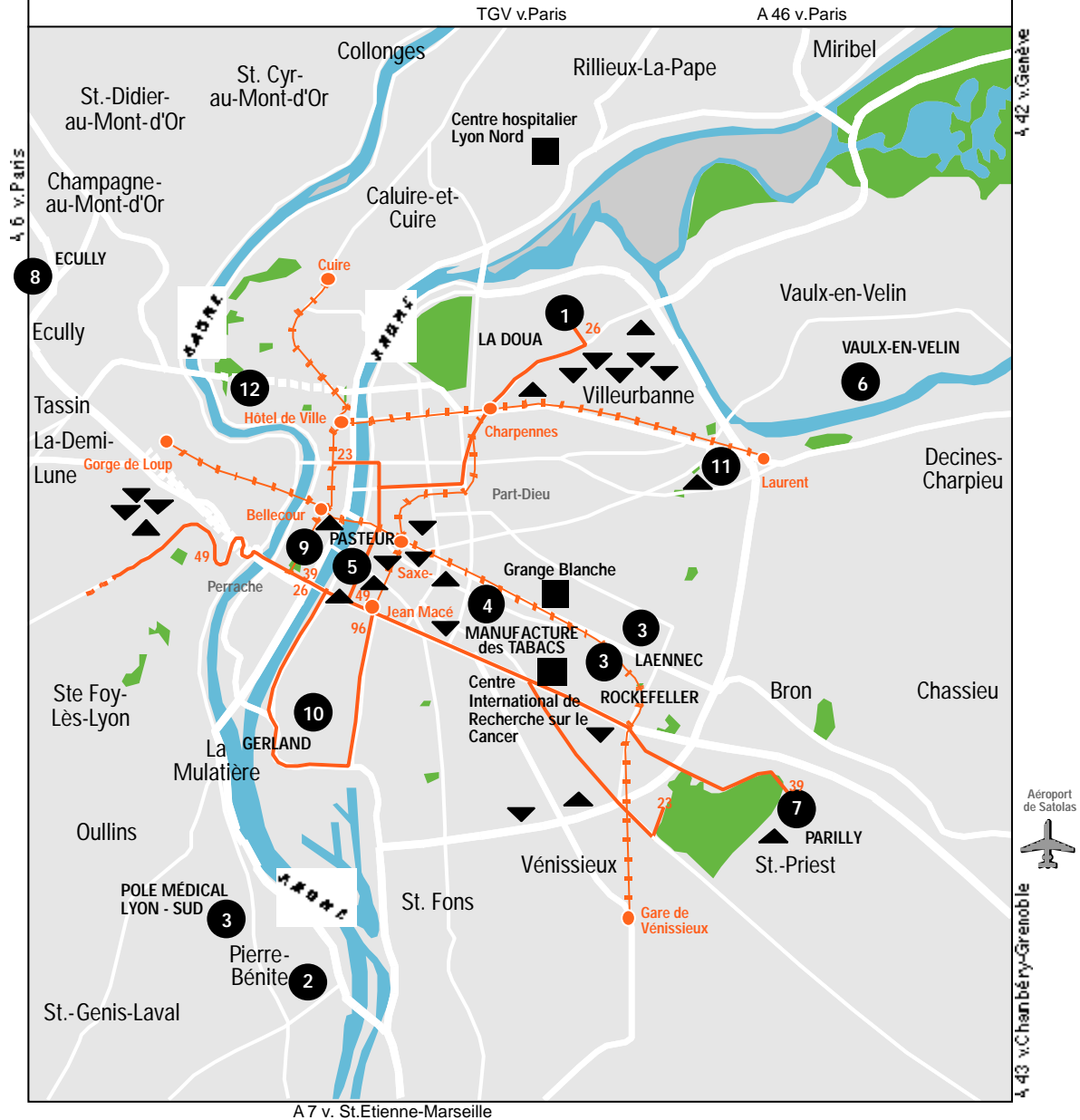
Le choix des filières étudiées est délicat. 10 ont fait l'objet d'enquêtes, et elles sont multiples : faut-il mener des investigations dans tous les domaines et/ou faut-il revenir sur des filières déjà explorées ?

Il n'y a pas de réelle concertation avec les milieux professionnels : il serait nécessaire que leurs représentants soient associés à cette démarche. De plus, l'interrogation des "employeurs" sur les étudiants recrutés apporterait des informations précieuses pour mieux orienter, en amont, et pour réfléchir aux contenus de la formation.

Mais, à la décharge de L'Ourip, il faut dire que ces questions se posent sans être résolues, à tous les dispositifs nationaux d'observation de l'insertion professionnelle.

L'Ourip est un instrument remarquable dont l'activité doit être préservée et développée dans les autres régions.

Les établissements universitaires et les équipements du CROUS du site lyonnais



<ul style="list-style-type: none"> Métro et stations principales lignes de BUS à proximité des campus réseau autoroutier et routier principal Restaurants universitaires Résidences universitaires Hôpitaux universitaires SITE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Université Lyon I (Sciences - IUT A - UFRAPS) - CPE - ENSSIB - INSAL - ISTL - IRA 2 - Université Lyon I (Observatoire) 3 - Université Lyon I (Santé) 4 - Université Lyon III 5 - Université Lyon II - université Lyon III - (Le quai) 6 - ENTPE - École d'architecture 7 - Université Lyon II 8 - École centrale - École supérieure de commerce - CESMA 9 - Facultés catholiques - ISARA 10 - Extension de l'université Lyon I - École normale supérieure de Lyon 11 - Université Lyon I (IUT B) 12 - IUFRM 13 - ECAM
--	---

Sources : CNRS UR 260 / CROUS/ universités

CNE 1996

Le Site universitaire lyonnais

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

L'ensemble universitaire lyonnais est, en importance, le deuxième de France : il présente une palette très complète de formations.

1 - Cette richesse même nourrit la complexité, la diversité des activités pédagogiques, et scientifiques que la conurbation lyonnaise offre, et rend sa lisibilité difficile, malgré les efforts déployés par les établissements, les collectivités, les institutions pour se présenter, pour diffuser annuaires et catalogues.

La carte des formations est, particulièrement pour les lettres, les langues, les sciences humaines et sociales, fort peu claire. Dépassant l'effort d'information, ce sont leurs champs scientifiques qu'il faut restructurer et coordonner : c'est là une condition essentielle de la réussite de l'implantation de l'ENS Lettres. Il en va de même pour la recherche, dont l'offre est importante, mais l'image confuse : les axes forts doivent être précisément identifiés.

2 - De plus, l'ensemble universitaire lyonnais est proche de celui de Grenoble, et irrigue des universités plus récentes, mais également importantes par leur taille et leur rôle, telles que Saint-Étienne ou Chambéry. Au niveau régional prévaut une juxtaposition de pôles locaux : Pôle Universitaire de Grenoble (PUG), Pôle Universitaire de Lyon (PUL), Pôle Universitaire de Saint-Étienne (PUSE), qui s'ignorent.

Compte tenu de la puissance que représente cet ensemble régional, il est regrettable qu'il ne se coordonne et ne se structure pas davantage. Certains problèmes, relatifs à la vie locale et à son organisation, doivent certes se régler par la collaboration des établissements et des pouvoirs locaux, à l'échelle de la ville ou du site, ce qui justifie l'existence de ces structures locales de coordination. Mais une autre échelle de concertation est nécessaire - qui est au moins régionale -, dès que l'on envisage le développement de la recherche, la répartition et l'utilisation des grands équipements, le rayonnement international, pour permettre une meilleure maîtrise des projets au plan scientifique.

3 - Désormais, les politiques universitaires sont élaborées et mises en oeuvre à travers l'intervention de multiples acteurs : le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et son représentant, le recteur ; les universités, établissements publics autonomes ; mais aussi le préfet, auquel une circulaire de mars 1990 confie la programmation des équipements universitaires ; enfin, les communes, compétentes en matière d'urbanisme. S'y ajoutent les collectivités territoriales, Région, Département, Ville, syndicats de communes), qui désormais financent le développement universitaire. Enfin, il est fait appel, aussi, au secteur privé. De multiples services techniques, placés sous des tutelles diverses interviennent dans tous les domaines.

Les décisions politiques ne devraient alors pouvoir émaner que de coordinations fortes, nourries d'une réflexion commune, et ne pas être la résultante de processus incrémentaux, découlant de l'enchevêtrement des responsabilités. Cette situation complexe, qui n'est pas propre à Lyon, y est particulièrement manifeste. On n'a pas le sentiment que les universitaires soient suffisamment associés aux décisions qui les concernent directement, mais eux-mêmes ne s'appuient pas assez sur une réflexion prospective, pesant les conséquences à moyen terme de leurs décisions ; l'on en prendra pour exemple l'arrivée de l'ENS Lettres, voulue par les politiques, sans que, jusqu'à présent il y ait eu une réflexion concertée et approfondie de la communauté universitaire et de ses partenaires sur la recomposition attendue et l'essor des champs scientifiques concernés, ni sur la restructuration et l'implantation des bibliothèques qui doivent desservir l'ensemble des étudiants et des enseignants-chercheurs lyonnais, ni même sur l'implantation physique de cette nouvelle école, que l'on peut concevoir en fonction de ses spécificités plutôt que comme un outil de l'urbanisation.

Le PUL devrait être ainsi, et avant tout, le lieu de la réflexion commune et prospective sur le développement de l'ensemble universitaire lyonnais, et se pencher sur les modalités et les conséquences des projets universitaires de toute nature.

4 - Une attention particulière doit être portée à la restauration de la bibliothèque centrale. Il est indispensable qu'elle soit réinstallée, et ait des implantations répondant aux besoins de l'ensemble de la population universitaire.

Mais avant de couler du béton, il convient de résoudre les problèmes inextricables dont cette bibliothèque est victime, et la question cruciale de son statut doit être réglée. Il convient de créer un établissement public à caractère administratif. Les universitaires seront associés à la redéfinition des missions de cette bibliothèque, en veillant à bien maintenir sa liaison avec tous les établissements. Les autorités de tutelle doivent dégager tous les moyens juridiques et financiers nécessaires à cette fin.

5 - L'ensemble universitaire lyonnais manifeste un grand dynamisme, et joue un rôle important aux plans local et national. Il est nécessaire qu'il renforce ses coopérations internationales avec ses proches voisins, et s'investisse dans les projets européens, afin d'y diffuser ses savoirs et savoir-faire.

6 - "Le Pôle universitaire lyonnais" est un instrument de coordination. Il ne s'est pas organisé, en priorité, comme un groupe constitué pour la défense d'intérêts locaux, ni comme un groupe de pression, comme cela a été souvent le cas depuis dix ans dans les centres universitaires, à l'occasion de la négociation des contrats de plan ou du schéma Université 2000. Le PUL est issu de la volonté de ses promoteurs d'avoir un dialogue régulier et des projets partagés, de lancer des initiatives, et de faire ce qu'aucun établissement ne peut mener à bien seul.

Compte tenu de la culture lyonnaise, de l'histoire récente des universités, il représente un grand progrès, et il est porteur d'espoirs sans doute plus forts que ce qu'il a réellement la capacité de gérer. En effet, cette structure apparaît actuellement encore très fragile, car elle ne repose que sur le consensus et le dynamisme des hommes qui l'animent. Elle est aussi trop confidentielle, car au delà des manifestations publiques symboliques qu'elle organise, comme la rentrée solennelle des universités, beaucoup de ceux qui sont ses interlocuteurs naturels (milieux économiques, chambres de commerce etc.) soit ne la considèrent pas comme un véritable partenaire, soit ignorent tout de ses objectifs et de son activité.

L'on peut s'interroger aussi sur sa composition même, trop restrictive : pourquoi exclure l'IUFM, notamment, avec lequel tous les établissements travaillent, et d'autres établissements encore ?

La réflexion qui a été menée transversalement, à propos de l'évaluation des 8 établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du MENESR, dessine de nombreux champs d'intervention pour l'action inter-universitaire, que pourrait conduire un PUL renforcé et doté de moyens efficaces : ainsi dans le domaine des relations internationales, le PUL pourrait être un centre de ressources pour unifier et renforcer l'image lyonnaise, en gérer la complexité ; ainsi pour mieux situer, dans un ensemble pléthorique, la valorisation de la recherche des laboratoires universitaires et des grands organismes ; ainsi pour coordonner la réflexion et les actions de tous ceux qui s'intéressent à - et s'occupent de - la vie des étudiants ; ainsi pour développer les formations en alternance.

Le Site universitaire lyonnais

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 - Répartition des étudiants par discipline en Rhône-Alpes

Annexe 2 et 2 bis - Sections de techniciens supérieurs et Instituts universitaires de technologie

Annexe 3 et 3 bis - Les constructions depuis 1991 : surfaces et coûts

Annexe 4 - Les formations doctorales

Annexe 5 - Les équipes associées au CNRS, à l'INSERM Lyon

Annexe 6 - Les écoles

Annexe 7 et 7 bis - Les relations des établissements du PUL avec les villes du "Diamant alpin"

Etudiants en université par discipline (Année 1994 - 1995)

Disciplines	Lyon I C. Bernard	Lyon II Lumière	Lyon III J. Moulin	Université catholique de Lyon	Saint- Etienne Monnet	Grenoble I Joseph Fourier	Grenoble II Mendès- France	Grenoble III Stendhal	Université de Savoie	Institut national polytechnique de Grenoble
Droit, Sciences politiques	-	2 547	6 572	229	1 628	-	5 950	-	1 080	-
Sciences Eco., Gestion	-	2 163	822	198	963	-	3 818	-	79	-
Administration, Economie et Social	-	977	1 656	-	1 639	-	828	-	478	-
Lettres et Sciences humaines	-	17 604	6 509	1 120	5 108	894	5 282	7 396	5 231	-
Maths appliquées aux Sciences Sociales	446	-	8	275	-	-	271	-	-	-
Sciences + technologie industrielle	9 706	-	-	-	1 916	9 159	52	-	2 163	-
Maîtrise de Sciences et Techniques	168	224	77	-	101	-	-	-	-	-
Préparation concours	286	737	1 752	-	234	-	-	-	-	-
Institut universitaire et professionnel	426	-	350	-	87	-	-	-	-	-
Théologie et sciences religieuses	-	-	-	528	-	-	-	-	-	-
Langues vivantes	-	-	-	429	-	-	-	-	-	-
Cours de français pour étrangers	-	-	-	106	-	-	-	-	-	-
Médecine + biologie humaine	7 604	-	-	-	1 767	2 792	-	-	-	-
Pharmacie	2 240	-	-	-	-	915	-	-	-	-
Odontologie	584	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paramédical	880	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	925	-	-	8	-	958	-	-	-	-
Total université	23 265	24 252	17 746	2 893	13 443	14 718	16 201	7 396	9 031	-
IUT	2 991	112	196	-	1 794	1 791	2 172	676	1 132	-
Post-DUT	161	-	-	-	64	101	206	-	111	-
Etudes d'ingénieurs	-	-	-	1 799	150	592	-	-	389	4 082
Total Général	26 417	24 364	17 942	4 692	15 451	17 202	18 579	8 072	10 663	4 082

Source : Annuaire national de l'enseignement supérieur

LYON - FORMATIONS TECHNIQUES (Bac + 2, Bac + 3)

Industrie	Textile	Tertiaire	Agriculture	Santé	Divers
BTS - Technique ingénieur Decine BTS - productique mécanique Decine	BTS stylisme mode Supdemod	BTS action commerciale Bron	BTS A. Bully	Soins infirmiers le Vinatier	Educateur spécialisé
BTS microtechniques Givors	Modélisme ESMOD	BTS Transport Promotrans	BTS A horticulture paysage	Technicien vétérinaire	Ecole arts culinaires Ecully
BTS domotique La Mulatière	Productique textile 3 options Lycée Diderot	BTS assistant gestion PMI Decine	BTS A technico-végétal technico-commercial en produits carrés Limonest	Assistant service social Croix Rouge	CAP moniteur éducateur Ecully
BTS conception produits industriels BTS électronique BTS plastique / composites DNTS - qualité	Stylisme mode La Martinière	BTS action commerciale Givors	BTS A analyses agricoles	Infirmier Croix Rouge	BTS architecture intérieure BTS Stylisme métiers d'art BTS assistant création BTS expression visuelle Lyon
BTS industrie du cuir encre adhésifs ITECH		BTS assistant direction BTS secrétaire trilingue BTS commerce international La Mulatière	BTS A analyses agricoles	Infirmier service social Sud est	BTS esthétique cosmétique Silvya Terrade
BTS industrie matériaux souples BTS maintenance ind.		BTS action commerciale * assistant direction * gestion PME PMI * compte gestion * prof. immobilière * force de vente (ADOGE Lyon APROFOR - CFA	BTS A horticole paysage Savigny	Visiteur médical technicien bandagiste ECOTEV	éducateur femmes, enfants service social
BTS contrôle industriel et régulation la Martinière E. Branly		DRAC Proforme Leclerc Bouthous Alexis Carrel ISDC Pigier ISEFAC ISEG ISMO ICOF CFA CFP CRESPA Maristes		infirmier assistant social puériculture services sociaux Rockfeller	
BTS * électronique * électrotechnique * informatique industrielle E. Branly				Infirmier Joseph Lepere	
BTS équipement technique (climatisation) * éco. construction * géomètre topographe * informatique et génie civil La Martinière		BTS Tourisme BTS transport Leclerc Bouthoux Ecole Condé		Prothèse dentaire IFOSUPD	
BTS * constructions métalliques * électrotechnique * constructions chaudronnerie Lycée Maurice la Mèche		Tourisme loisir hôtesse Pyerreffite Tunon		Visiteur médical INSSEL	
Productique alliages moulés Lycée H. Guimard		Brevet supérieur de commerce CCI		BTS biochimiste J B de la Salle	
		Hautes études de stratégie de la décision HESTRAD		BTS analyses biologiques La Martinière	
		Institut commercial Lyonnais		Infirmiers IFCS secteur sud	
		Institut formation à la gestion		Masseur Kiné Villeurbanne	
		BTS * communication entreprises * hygiène propreté * gestion eau * protection nature		2 écoles des Hospices Civils IFSI	
		BTS assurances INSCA			
		Communication journalisme ISCOM			

LYON - LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

IUT A - Villeurbanne	IUT B - Villeurbanne
<ul style="list-style-type: none"> - Biologie appliquée - agronomie <ul style="list-style-type: none"> - diététique - analyse biologique et biochimique - Chimie - Génie chimique - industrie chimique - Génie civil - génie climatique et équipement du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> - travaux publics et bâtiments - Informatique - génie informatique - Gestion des entreprises - GAPMO <ul style="list-style-type: none"> - finances, comptabilité - personnels - Informatique et génie civil - Génie logiciel - gestion de bases de données - Génie civil - sol, matériaux, structure physique du bâtiment + antenne de Bourg-en-Bresse - Biologie appliquée - industries alimentaires et biologiques - Informatique - génie informatique <ul style="list-style-type: none"> - informatique et systèmes industriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Génie électrique, informatique industrielle <ul style="list-style-type: none"> - automatisme et systèmes - électronique - électrotechnique, électronique de puissance - Génie mécanique et productique - Maintenance industrielle - Techniques de commercialisation - 3 DNTS : - formation supérieure technico-commerciale <ul style="list-style-type: none"> - conception et production automatisée (automatique, productique, qualité) - technicien animateur de qualité

IUT - Louis Lumière Bron-Parilly	IUT - Lyon III Lyon
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises et administrations GAPMO <ul style="list-style-type: none"> - finances, comptabilité - personnel - Logistique et transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion administrative et comptable - Carrières juridiques

Source : Annuaire national de l'enseignement supérieur

Schéma UNIVERSITÉ 2000 de L'ACADÉMIE DE LYON

Proposition de répartition des surfaces et des coûts par établissement
Programmation 1991 - 1995 - Réalisation jusqu'en 1995

Opér.	Univ.	INTITULÉ DE L'ACTION	Nbre de places livrées	Surface livrée (m ²)	Financement estimé (MF)	Financement mobilisé jusqu'en 1995	Année de fin de financement prévue
2	00	IUFM Réhabilitation locaux la Croix Rousse 1re et 2 ^{ème} tranches	-	-	12,10	12,10	1994
		Sous-total Filière professionnelle longue	-	-	12,10	12,10	
		Total IUFM	-	-	12,10	12,10	
1	01	UNIVERSITÉ DE LYON I - Claude Bernard IUT B Maintenance industrielle - Villeurbanne - Lyon I	+ 260	3 270	29,00	29,00	1994
		Sous-total Filière professionnelle courte	+ 260	3270	29,00	29,00	
2	01	Réhabilitation locaux Lyon III et Lyon I : 1 ^{ère} tranche - La Doua	+ 600	3 300	13,00	13,00	1995
		Sous-total Filière professionnelle longue	+ 600	3 300	13,00	13,00	
3	01	Extension La Doua - Lyon I	+ 180	1 475	10,50	10,50	1991
3	01	Construction Le Tridimensionnel : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches - La Doua - Lyon	+ 430	3 450	26,00	26,00	1994
		Sous-total Filière Généraliste	+ 610	4 925	36,50	36,50	
		Sous-total Enseignement	+ 1 470	11 495	78,50	78,50	
4	01	Bât. 170 informatique - La Doua - Lyon I					
4	01	Médiathèque Santé - Lyon I	+ 420	4 200	7,00	3,00	1995
4	01	Sous-total Recherche	-	1 618	20,00	10,00	1994
		TOTAL UNIVERSITÉ DE LYON I - Claude Bernard	+ 420	5 818	27,00	13,00	
			+ 1 890	17 313	105,50	91,50	
1	02	UNIVERSITÉ DE LYON II - Louis Lumière IUT Transport et logistique - Bron - Lyon II	+ 280	1 872	14,00	18,00	1995
		Sous-Total filière professionnelle courte	+ 280	1 871	14,00	18,00	
3	02	Extension Bron : 1 ^{re} et 2 ^{ème} tranches - Lyon III	+ 2 150	6 386	59,50	59,50	1993 - 1995
		Sous-total Filière généraliste	+ 2 150	6 386	59,50	59,50	
		Sous-total Enseignement	+ 2 430	8 258	73,50	77,50	
4	02	Maison de l'Orient Méditerranéen - Lyon II	-	3 800	15,50	15,50	1994
		Sous-total Recherche	-	3 800	15,50	15,50	
		Total UNIVERSITÉ DE LYON II - Lumière	+ 2 430	12 058	89,00	93,00	
3	03	UNIVERSITÉ DE LYON III - Jean Moulin Extension Chevreur (+ IFN) - Lyon III	+ 1 600	4 823	40,50	40,50	1994
3	03	Manufacture des tabacs : 1 ^{re} tranche Nord - Lyon III	+ 6 400	15 000	180,00	180,00	1993
		Sous-total Filière généraliste	+ 8 000	19 823	220,50	220,50	
		Total UNIVERSITÉ DE LYON III - Jean Moulin	+ 8 000	19 823	220,50	220,50	
5	06	AGGLOMÉRATION DE LYON LOGEMENTS Logements étudiants : constructions nouvelles	+ 2365	?	32,00	32,00	Livré
5	06	Logements étudiants : rénovation résidences	+ 435	-	8,00	(8,00)	Livré
5	07	Restauration IUT B - Villeurbanne + Jussieu	+ 602	316	4,00	4,00	1992
5	07	Restauration Manufacture	+ 400	-	6,00	-	?
5	08	Réhabilitation équipements sportifs	-	-	20,50	18,00	?
		Sous-total Vie étudiante, admin. Agglom. de Lyon	+ 3802	316	70,50	54,00	

Source : Rectorat

Schéma UNIVERSITÉ 2000 de L'ACADÉMIE DE LYON

Action en cours par établissement - Programmation 1991 - 1996
Réalizations 1996 et au-delà, en cours

Opér.	Univ.	INTITULÉ DE L'ACTION	Nbre de places livrées	Surface livrée (m ²)	Financement estimé (MF)	Financement mobilisé jusqu'en 1995	Année de fin de financement prévue
		UNIVERSITÉ DE LYON I - Claude Bernard					
1	01	IUT A Génie chimique - Lyon I	+ 150	1 736	20,00	20,00	1996
1	01	IUT : 1/2 Département Biologie appliquée - Lyon I	+ 524	4 852	52,20	49,00	1996
1	01	IUT : 1/2 Département informatique - Lyon I					
		Sous-total Filière Professionnelle courte	+ 674	6 588	72,20	69,00	
2	01	ISTIL - La Doua - Lyon I	+ 600	5 603	60,00	60,00	1997
		Sous-total Filière professionnelle longue	+ 600	5 603	60,00	60,00	
3	01	Aménagement Campus - La Doua	-	-	12,00	2,50	1996
		Sous-total Filière professionnelle généraliste	-	-	12,00	2,50	
		Sous-total Enseignement	+ 1 274	12 191	144,20	131,50	
4	01	Pharmacie galénique Rockefeller	-	675	8,00	6,00	1997
4	01	Formation informatique - La Doua	-	-	-	4,00	1997
		Sous-total Filière Recherche	-	675	8,00	10,00	
		TOTAL UNIVERSITÉ DE LYON I - Claude Bernard	+ 1 274	12 866	152,20	141,50	
		UNIVERSITÉ DE LYON II - Lumière					
1	02	IUT Transport et logistique - Bron - Lyon II	+ 224	1 048	14,00	10,00	1996
		Sous-Total filière professionnelle courte	+ 224	1 048	14,00	10,00	
2	02	IEP et Gysothèque	+ 1 650	4 942	38,00	38,00	
		Sous-total Filière professionnelle longue	+ 1 650	4 942	38,00	38,00	
3	02	Rénovation des locaux : 1ère tranche - Lyon II	-	-	36,00	14,00	?
3	02	Aménagement Campus - Bron - Lyon II	-	-	12,00	0,70	?
		Sous-total Filière généraliste	-	-	48,00	14,70	
		Sous-total Enseignement	+ 1 874	5 990	100,00	62,70	
		TOTAL UNIVERSITÉ DE LYON II - Lumière	+ 1 424	5 990	100,00	62,70	
		UNIVERSITÉ DE LYON III - Jean Moulin					
3	03	Manufacture des tabacs : 1re tranche Sud - Lyon III	+ 2400	8 600	90,00	70,00	1997
3	03	Extension capacité CEUBA - Lyon III	+ 1 100	2 794	25,00	28,00	1998
		Sous-total Filière généraliste	+ 3 500	11 394	115,00	98,00	
		Sous-total Enseignement	+ 3 500	11 394	115,00	98,00	
		Total UNIVERSITÉ DE LYON III - Jean Moulin	+ 3 500	11 394	115,00	98,00	
		ÉCOLE CENTRALE / INSA DE LYON					
2	05	École Centrale	+ 80	1 905	14,00	14,00	1997
2	05	Extension de l'INSA	+ 1 150	5 614	40,00	36,00	1996
		Sous-total Filière professionnelle longue	+ 1 230	7 519	54,00	50,00	
		Sous-total enseignement	+ 1 230	7 519	54,00	50,00	
		TOTAL ÉCOLE CENTRALE / INSA DE LYON	+ 1 230	7 519	54,00	50,00	
		VIE ÉTUDIANTE, ADMINISTRATION					
5	07	INSA : extension restaurant universitaire - La Doua	-	-	5,00	5,00	1996
5	07	Extension restaurant - Bron	-	-	6,00	6,00	
5	08	Maison de l'Étudiant - Guillotière	-	-	10,00	10,00	1997
5	08	Maison des personnels et rénovation restaurant - La Doua	-	-	8,00	8,00	
		Sous-total Vie étudiante, admin. Académie de Lyon	-	-	29,00	29,00	

Source : Rectorat

LES FORMATIONS DOCTORALES

Région Rhône-Alpes	Mathématiques	Sciences matière, génie des procédés	Sciences terre univers	SPI	Sciences humaines, sociales	Droit Économie Gestion	Mécanique, Génie civil, Productique	Science vie et santé
Nombre d'équipes	13	62	12	48	80	45	26	102
Nombre habilitations DEA (établissement principal)	4	19	5	15	30	33	12	14
Diplômés de DEA (1993-1994) % sur ensemble français	125 13,8 %	574 15,8	83 11,4 %	454 15,9 %	683 8,1 %	570 8,8 %	320 16,4 %	422 11,2 %
Nombre thèses soutenues 1993-1994 % sur ensemble français	41 11,7 %	289 15,6 %	24 4 %	161 13,9 %	156 8,2 %	88 9,1 %	147 20,4 %	179 10,6 %
Allocations recherche 1994 (12,9 % du total français)	21 11,2 %	136 16,4 %	30 13,1%	93 17,5 %	39 8,2	44 8,9 %	46 17,3 %	81 10,2 %

LES ÉQUIPES ASSOCIÉES AU CNRS - A L'INSERM LYON

Disciplines	Chercheurs	UPR	URA	UMR	ESA	FR	Titres	Tutelles	Directeurs
Sciences de la vie	45 dont 15 CNRS			5534			Centre de génétique moléculaire et cellulaire	CNRS - Université Lyon I	Jacqueline GODET
	12 dont 5 CNRS			5537			Immunovirologie moléculaire et cellulaire (IVMC)	CNRS - Université Lyon I	Louis GAZZOLO
	5 dont 2 CNRS			5542			Neuropharmacologie moléculaire	CNRS - Université Lyon I	Jean-François PUJOL
	21 dont 11 CNRS			5557			Ecologie microbienne du sol	CNRS - Université Lyon I	Philippe NORMAND
	29 dont 12 CNRS			5558			Biométrie génétique et biologie des populations (BCBP)	CNRS - Université Lyon I	Richard TOMASSONE
	23 dont 9 CNRS			5578			Physiologie des régulations cellulaires et moléculaires	CNRS - Université Lyon I	Hervé BARRE
	7 dont 2 CNRS			5641			Génétique et cancer	CNRS - Université Lyon I	Gilbert LENOIR
	14 dont 13 CNRS				5013		Reconnaissance et transduction moléculaire	CNRS - Université Lyon I	Pierre-Raymond COULET
	14 dont 2 CNRS				5014		Physiopathologie et pharmacologie cardiovasculaires : facteurs génétiques et rénaux	Université Lyon I	Jean SASSARD
	36 dont 17 CNRS	412					Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)	CNRS - Lyon	Alain COZZONE
	7 dont 4 CNRS			41			Physiologie cellulaire végétale	CNRS - Rhône-Poulenc	Roland DOUCE
	27 dont 15 CNRS			49			Laboratoire de biologie moléculaire et cellulaire (LBMC)	CNRS Ecole Normale Supérieure de Lyon	Jacques SAMARUT
	8 dont 4 CNRS			5577			Laboratoire de génétique moléculaire des micro-organismes et des interactions cellulaires	CNRS - INSA de Lyon	Jeanine ROBERT-BEAUDOY
11 dont 5 CNRS			9938			Reconnaissance cellulaire et amélioration des plantes (RCAP)	CNRS - Ecole Normale Supérieure de Lyon - Institut National de la Recherche Agronomique	Christian DUMAS	

Source : Annuaires du CNRS et de l'INSERM (1995)

Disciplines	Chercheurs	UPR	URA	UMR	ESA	IFR	Titres	Tutelles	Directeurs
Sciences de la vie (suite)	14 dont 2 CNRS				5014		Physiologie et pharmacologie cardio-vasculaires : Facteurs génétiques et rénaux	Université Lyon I	Jean SASSARD
	15 dont 6 CNRS		1459				Unité de pathologie des fibroses	Institut Pasteur de Lyon - Université Lyon I	Jean-Alexis GRIMAUX
						15	IFR des neurosciences de Lyon	Institut National de la Recherche Médicale - CNRS - Hospices civils de Lyon - Université Lyon I - Hôpital du Vinatier	Michel JOUVET
						39	IFR cardio-vasculaire (IFRCV)	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - CNRS - Centre hospitalier universitaire de Lyon - Université Lyon I - Hôpital du Vinatier	François BERTHEZENE Jean SASSARD
						41	Institut des sciences et méthodes de l'écologie et de l'évolution	CNRS - Université Lyon I	Michel BOULETREAU
						62	IFR Endocrinologie de Lyon	Institut National de la Recherche Médicale - CNRS - Hospices civils de Lyon - Université Lyon I	José-Maria SAEZ
	17 dont 4 CNRS		934				Méthodes pour l'analyse des systèmes et des structures (MASS)	Université Lyon I	Jean-Paul AURAY
Sciences sociales, Sciences humaines	19 dont 5 CNRS			108			Laboratoire d'économie des transports (LET)	CNRS - Ecole Nationale des travaux publics - Université Lyon II	Maurice BERNADET

Source : Annuaire du CNRS et de l'INSERM (1995)

Disciplines	Chercheurs	UPR	URA	UMR	ESA	FR	Titres	Tutelles	Directeurs
Sciences sociales, Sciences humaines (suite)	22 dont 12 CNRS			149			Groupes de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMO)	CNRS - Université Lyon II	Olivier AURRENCHÉ
	11 dont 3 CNRS			9961			Dynamique du langage	CNRS - Université Lyon II	Jean-Marie HOMBERT
	27 dont 5 CNRS		223				Centre Pierre Léon, histoire économique et sociale de la région lyonnaise	Université Lyon II	Serge CHASSAGNE
	35 dont 3 CNRS		260				Géographie rhodanienne	Université Lyon II Université Lyon III	Jacques BONNET
	12 dont 3 CNRS		893				Groupe de recherches sur la socialisation	Université Lyon II	Yves GRAFMEYER
	12 dont 4 CNRS		894				Groupe lyonnais sociologie industrielle (GLYSI)	Université Lyon II	Régis BERNARD
	11 dont 7 CNRS		899				Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire (CRESAL)	Université Lyon II	Jacques ION
	17 dont 4 CNRS		945				Economie des changements technologiques (ECT)	Université Lyon II	Daniel DUFOURT
	8 dont 5 CNRS		993				Antiquité tardive et christianisme ancien	Université Lyon II	Guy SABBAAH
	6 dont 2 CNRS		1014				Le rôle de Lyon dans les échanges artistiques entre l'Europe du Nord et le monde méditerranéen (XVIème - XXème siècle)	Université Lyon II	Sylvie DESWARTE-ROSA
	14 dont 1 CNRS		1038				Centre d'études du XVIIIème siècle	Université Lyon II	Pierre RETAT
	23 dont 3 CNRS		1039				Littérature et idéologie (1815 - 1900)	Université Lyon II	Philippe REGNIER
	19 dont 1 CNRS		1260				Centre Auguste et Léon Walras	Université Lyon II	Pierre DOCKES

Source : Annuaire du CNRS et de l'INSERM (1995)

Disciplines	Chercheurs	UPR	URA	UMR	ESA	FR	Titres	Tutelles	Directeurs
Sciences sociales, Sciences humaines (suite)	17 dont 4 CNRS		1347				Groupe de recherches sur les interactions conversationnelles	Université Lyon II	Catherine KERBRAT-ORECCHIONI
	63 dont 2 CNRS		1348				Traditions humanistes et idées religieuses aux XVIème et XVIIème siècles	Université Lyon II	Antonny MAC KENNA
	13 dont 5 CNRS		1579				Institut d'Asie orientale	Université Lyon II Université Lyon III	Christian HENRIOT
	7 dont 1 CNRS		2047				Centre d'études et de recherches de l'Institut d'études politiques (CERIEP)	Université Lyon II	Jean-Louis MARIE
	16 dont 0 CNRS		1257				Centre lyonnais de recherches en sciences de gestion	Université Lyon III	Alain MARTINET
	35 dont 3 CNRS		260				Géographie rhodanienne	Université Lyon II Université Lyon III Université Saint-Étienne	Jacques BONNET
Physique et applications	34 dont 4 CNRS		740				Equipe d'analyse numérique Lyon Saint-Etienne	Université Lyon I Université Saint-Etienne Ecole Centrale de Lyon l'INSA de Lyon	Michelle SCHATZMAN
	77 dont 34 CNRS			6422			Institut de physique nucléaire de Lyon (INPL)	Université de Lyon I CNRS	Jean-Pierre BURQ
	29 dont 15 CNRS		1325				Laboratoire de physique	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Jean-Pierre HANSEN
	19 dont 14 CNRS		1436				Laboratoire de physique théorique ENS/LAPP	Ecole Normale Supérieure de Lyon Université Chambéry	Paul SORBA
	21 dont 9 CNRS		1437				Laboratoire de physique de la matière condensée de l'ENS (LPMC)	Ecole Normale Supérieure de Lyon Universités Paris VI et VI	Michel VOOS

Source : Annuaires du CNRS et de l'INSERM (1995)

Disciplines	Chercheurs	UPR	URA	UMR	ESA	FR	Titres	Tutelles	Directeurs
Physique et applications (suite)	42 dont 16 CNRS		171				Spectrométrie ionique et moléculaire	Université Lyon I	Michel BROYER
	39 dont 12 CNRS		172				Département de physique des matériaux	Université Lyon I	Jean-Antoine SERUGHETTI
	5 6 dont 1 CNRS		746				Institut Girard Desargues (IGAPM)	Université Lyon I	Claude ROGER
Mathématiques	24 dont 15 CNRS			128			Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS-LYON (UMPA/ENSL)	ENS de Lyon	Denis SERRE
Chimie	30 dont 08 CNRS		116				Laboratoire de physicochimie minérale	Université de Lyon I INSA de Lyon	Jean BOUIX
	8 dont 2 CNRS		404				Physicochimie des interfaces (L.P.C.I)	Ecole Centrale de Lyon	Paul CLECHET
	10 dont 7 CNRS		435				Laboratoire des sciences analytiques	Université Lyon I	Jean-Michel MERMET
	20 dont 10 CNRS		442				Physicochimie des matériaux luminescents	Université Lyon I	Christian PEDRINI
	12 dont 2 CNRS		447				Métallurgie structurale (MMP)	Ecole Centrale de Lyon	Daniel TREHEUX
	14 dont 5 CNRS		463				Composés polyoxygènes	Université Lyon I	Maurice CHASTRETTE
	16 dont 9 CNRS		467				Synthèse et utilisation d'espèces hautement réactives	Université Lyon I	Jacques GORE
	26 dont 11 CNRS		507				Relations structures-propriétés des polymères à l'état solide	Université Lyon I INSA de Lyon	Bernard CHABERT
	4 dont 4 CNRS		1385						
	7 dont 4 CNRS			117			Stereochimie et interactions moléculaires (STIM)	CNRS ENS de Lyon	André COLLET
13 dont 07 CNRS			9977			Laboratoire de chimie de l'environnement	Université de Lyon I	Michel PRIMET	
Sciences pour l'ingénieur	40 dont 13 CNRS		263				Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique	Université Lyon I Ecole Centrale de Lyon	Denis JEANDEL

Source : Annuaires du CNRS et de l'INSERM (1995)

Disciplines	Chercheurs	UPR	URA	UMR	ESA	FR	Titres	Tutelles	Directeurs
Sciences pour l'ingénieur (suite)	43 dont 4 CNRS		341				Groupe d'études de métallurgie physique et de physique des matériaux (GEMPPM)	INSA de Lyon	Roger FOUGERES
	23 dont 04 CNRS		829				Centre de génie électrique de Lyon (CEGELY)	Ecole Centrale de Lyon INSA de Lyon	Alain NICOLAS
	24 dont 8 CNRS		848				Laboratoire d'électronique, automatique et mesures électriques (LEAME)	Ecole Centrale de Lyon	Guy HOLLINGER
	23 dont 05 CNRS		855				Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes	Ecole Centrale de Lyon	Philippe KAPSA
	15 dont 04 CNRS		856				Laboratoire de mécanique des contacts	INSA de Lyon	Louis FLAMAND
	7 dont 1 CNRS		862				Laboratoire de mécanique des structures	INSA de Lyon	Michel LALANE
	27 dont 3 CNRS		1216				Centre de recherche et d'applications en traitement de l'image et du signal (C.R.E.A.T.I.S)	Université Lyon I - INSA de Lyon	Gérard GIMENEZ
	21 dont 2 CNRS		1328				Laboratoire d'automatique et de génie des procédés	Université Lyon I	Joseph LIETO
	20 dont 0 CNRS		1372				Centre de thermique de l'INSA de Lyon	INSA de Lyon	Michel GERGY
	23 dont 8 CNRS		1398				Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP)	ENS de Lyon - Université de Lyon I	Michel COSNARD
	5 dont 0 CNRS		2057				Laboratoire de résonance magnétique nucléaire : méthodologie et instrumentation en biophysique	Université Lyon I - Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon	André BRIGUET
Sciences de la terre	36 dont 12 CNRS		11				Centre de paléontologie, stratigraphique et paléo-écologie	CNRS Université de Lyon I	Patrick RACHEBOEUF
	13 dont 4 CNRS		726				Laboratoire de sciences de la terre de l'ENS Lyon	CNRS ENS de Lyon	Jean-Michel CARON
	20 dont 6 CNRS			142			Centre de recherche astronomique de Lyon	CNRS Université Lyon I	Roland BACON
	77 dont 34 CNRS			6422			Institut de physique nucléaire de Lyon	CNRS Université Lyon I	Jean-Pierre BURQ

Source : Annuaires du CNRS et de l'INSERM (1995)

LES ECOLES

Commerce gestion management	Ecoles publiques d'ingénieurs	Ecoles privées d'ingénieurs	Autres		
Ecole supérieure de commerce de Lyon Ecully	Ecole Centrale Lyon Ecully	Ecole catholique d'Arts et métiers ECAM	Centre de formation pédagogique l'Oratoire Caluire		
Ecole internationale de commerce et de gestion - groupe 3 A Francheville	Ecole nationale des travaux maritimes ENTM - Vaulx-en-Velin	Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes Université catholique	Cadre de direction des entreprises de transport Promotrans		
Centre franco-américain de management	Ecole nationale des travaux publics de l'Etat - ENTPE Vaulx-en-Velin				
Ecole de commerce européenne	Institut national des sciences appliquées Villeurbanne	Institut textile et chimique de Lyon	Centre régional de formation professionnelle des avocats		
Formation supérieure à la gestion et au management Université catholique	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur de Lyon Université Lyon I	Institut des technologies chimiques de Lyon CPE Institut des techniques de l'ingénieur de l'industrie de Lyon	Conservatoire national supérieur de musique		
Institut de formation aux affaires et à la gestion			Ecole d'arts appliqués de la ville de Lyon		
Institut de gestion sociale				ENS Lyon	
Institut de management des industries de la santé				Ecole du service de santé des armées - vétérinaire - pharmacien - médecin	
Institut supérieur européen de gestion				Enseignement supérieur en langues traduction Université catholique	
Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle				Institut d'hygiène industrielle et de l'environnement	
Ecole supérieure de l'industrie et du commerce de Lyon Villeurbanne					Ecole nationale vétérinaire Marcy l'Etoile
Institut régional d'administration					Ecole nationale supérieure de la police
					Ecole d'architecture de Lyon
					Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Tableau récapitulatif des relations des établissements du PUL avec les villes du Diamant alpin

(Accords bilatéraux)

	GENEVE	LAUSANNE	TURIN	MILAN
<p>Université Claude Bernard - Lyon I</p>	<p>Échanges de doctorants en chimie organique</p>	<p>En mécanique des fluides : - échanges de chercheurs - stage de doctorants - "workshops" communs (le dernier date de juillet 1996) - échanges d'étudiants et d'enseignants dans le DEA de Mécanique et le DEA d'Énergétique.</p> <p>Formation doctorale de sciences acturielle et financière.</p> <p>Projet en sport : - mise en place d'un programme de formation européen (Master européen de management des organisations sportives) avec échanges d'enseignants.</p>	<p>Maîtrise de Sciences et techniques des activités physiques et sportives de l'UCBL enseignée à Turin (plus de 300 titres délivrés en 4 ans).</p> <p>Diplômes jumelés (maîtrise STAPS mention activité physique adaptée et specializzazione de l'université de Turin) - échange d'enseignants : 10 par an - échanges d'étudiants : 4 à 5 par an --> plus congrès scientifiques organisés en commun Projet de diplôme commun dans le domaine de la gestion du sport et l'entraînement sportif, et mise en place coordonnée d'observatoires régionaux de l'emploi sportif (Rhône-Alpes / Piémont)</p>	

	GENEVE	LAUSANNE	TURIN	MILAN
Université Lumière Lyon II	<p>Infographie (diplôme commun de 3ème cycle)</p> <p>Département d'Anthropologie et d'Écologie : programme de recherche commun avec l'Institut universitaire d'études du développement sur les marges arides en Syrie du Nord.</p> <p>Littérature française : un séminaire d'études féminines</p> <p>Linguistique et psychologie : relations informelles</p> <p>Département d'économétrie : publications communes et colloques</p>	<p>Département d'Ethnologie : programme européen Targeted Socio-Economic Research</p> <p>Archéologie : une rencontre annuelle autour d'un thème</p> <p>Histoire : recherches communes sur l'histoire des anciens états de Savoie</p>	<p>Littérature comparée : opérations culturelles,</p> <p>Urbanisme : relations non institutionnelles</p> <p>Séminaires sur la bibliothèque artistique idéale</p>	<p>Urbanisme : relations de recherches sur le thème de la planification urbaine et du développement commercial et sur le thème de l'internationalisation des métropoles</p> <p>Recherches communes sur la communication électorale locale et régionale</p> <p>Histoire de l'art, histoire du théâtre, sciences économiques</p>
Université Jean Moulin Lyon III	<p>Convention signée avec l'École de traduction et d'interprétation de l'université de Genève le 26 avril 1991, complétée d'un accord institutionnel spécifique ERASMUS - SOCRATES signé le 9 septembre 1996</p>		<p>Protocole d'accord entre l'Università degli studi di torino et l'université Jean Moulin Lyon III signé en décembre 1989 et complété par des protocoles additionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en droit (licence-maîtrise - Conseil d'administration du 27 juin 1995), - en gestion (doubles diplômes licence et maîtrise d'affaires internationales, de sciences et gestion et d'administration économique et sociale - Conseil d'administration du 8 juin 1995). 	<p>Università degli studi di Milano : échanges d'étudiants dans le cadre du programme international de coopération (PIC) ERASMUS niveau 3ème cycle (DEA Histoire du droit des institutions et des faits sociaux, des idées et des doctrines politiques).</p>

	GENEVE	LAUSANNE	TURIN	MILAN
ENS Lyon	<p>École d'été "Problèmes irréguliers en informatique du parallélisme". Co-organisée par le Centre Universitaire Informatique (CUI) de l'université de Genève en août 1994 et en 1995 à l'ENS Lyon</p> <p>Physique théorique : Relations scientifiques suivies entre le Laboratoire de physique théorique de l'ENS Lyon et la Division de physique théorique du CERN, ainsi que le département de Physique théorique de l'université de Genève.</p>	<p>Convention EPFL (Lausanne) - ENS Lyon signée le 22 avril 1993</p> <p>Convention de coopération scientifique et d'échanges d'étudiants.</p> <p>Plusieurs échanges d'étudiants et de professeurs, particulièrement en physique, informatique.</p>		
INSA LYON	<p>Hôpital cantonal de Genève CHU Genève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - biologie appliquée, - traitement des signaux 	<p>Physique de la matière Physique chimie industrielle Traitement du signaux Automatique industrielle Modélisation mathématique Chimie biologique</p>	<p>Centre de recherche de Fiat (Turin) - Mécanique des solides Université de Turin/Politecnico/ISPRA - Physico-chimie industrielle - Mécanique des solides - GEMPPM (Physique des matériaux) URGC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux macromoléculaires, - Physique de la matière - URGC (Génie civil)
ECL Lyon		<p>Avec Turin, Lausanne et le Centre transalpin pour les mesures et les fluides (ACEFLU) piloté par le Laboratoire de mécanique des fluides</p>		
		<p>Double diplôme avec Milan et Turin</p>		

Tableau récapitulatif des relations des établissements du PUL avec les villes du Diamant alpin

(Accords pluri-établissements)

	GENEVE	LAUSANNE	TURIN	MILAN
<p>Université Claude Bernard - Lyon I</p>	<p>Certificat international d'astronomie et d'astrophysique depuis 1981 : échanges de doctorants</p> <p>Séminaire rhodanien de physique (1992)</p> <p>Séminaire commun de 3ème cycle pour les étudiants de l'École doctorale de physique fondamentale de Lyon et les étudiants du 3ème cycle de physique de Suisse romande (60 enseignants-chercheurs et étudiants sont réunis pendant 8 jours dans un même lieu et suivent 10 conférences)</p> <p>Ce séminaire a lieu tous les ans</p> <p>DEA de Génie biologique et médical</p> <p>Conventions de coopération signée en 1992 avec les 2 établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échanges d'enseignants-chercheurs - échanges d'étudiants - séminaires communs de recherche <p>Deux thèses en co-tutelle sont en cours</p> <p>Diplôme transfrontalier de spécialisation en visualisation et communication infographique (mise en place en 1992 - 1995)</p> <p>Échange de 4 à 5 étudiants par an sur une promotion de 25</p> <p>Rencontre Rhône-Alpes en algèbre, géométrie et topologie</p>			
<p>Université Lumière - Lyon II</p>			<p>* Histoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recherches communes sur l'histoire des anciens États de Savoie - recherches communes sur le personnel politique dans l'Italie communale - enquête sur le crédit de l'endettement à l'époque médiévale 	

Université Jean Moulin Lyon III	GENEVE	LAUSANNE	TURIN	MILAN
ENS Lyon	<p>* Convention relative à la création d'un certificat international d'astronomie et d'astrophysique Cette convention (signée en 1992) associe les universités de Lausanne, Genève, Grenoble I, Lyon I et l'École Normale Supérieure de Lyon. L'objet de cette convention est de créer un programme d'études commun aboutissant à la délivrance d'un certificat international d'astronomie et d'astrophysique en vue d'une formation doctorale.</p> <p>* Coopération scientifique et échanges d'étudiants dans le domaine des mathématiques associant par convention les établissements suivants : Université de Genève, EPFL de Lausanne, Université de Grenoble I, ENS de Lyon, Université de Lyon I, Université de Savoie. (Convention en cours d'approbation).</p> <p>* CECAM L'ENS abrite depuis 1993 le Centre européen de calcul atomique et moléculaire, association européenne créée en 1969. Le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique est l'un des partenaires de ce centre et contribue à son financement. De nombreux échanges en résultent entre l'ENS Lyon, à travers le CECAM, et divers établissements suisses, en particulier l'Université de Genève et l'EPFL.</p> <p>* Informatique du parallélisme - projet SCOOP Réseau européen (Capital humain et mobilité), coordonné par le LIP à l'ENS Lyon, qui associe le Centre Universitaire Informatique de l'Université de Genève et l'EPFL à l'ENS Lyon (avec 7 autres partenaires)</p>			
INSA Lyon				
ECL Lyon				

Table des sigles

ADERLY - Association pour le développement économique de la région lyonnaise
ANVAR - Agence nationale de valorisation de la recherche
BTS - Brevet de technicien supérieur
CEA - Commissariat à l'énergie atomique
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CNET - Centre national d'étude des télécommunications
CNRS - Centre national de la recherche scientifique
COURLY - Communauté urbaine de Lyon
CROUS - Centre régional des oeuvres universitaires
CURA - Conférence universitaire Rhône-Alpes
DEA - Diplômes d'études approfondies
DESS - Diplômes d'études supérieures spécialisées
DEUG - Diplômes d'études universitaires générales
DNTS - Diplôme national de technicien spécialisé
ECAM - École catholique des Arts et métiers
ENS - École normale supérieure
ENSSIB - École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
FSE - Fonds social étudiant
GIP - Groupement d'intérêt public
IAE - Institut d'administration des entreprises
INRA - Institut national de la recherche agronomique
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique
INSA - Institut national des sciences appliquées
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPCI - Institut de physique et chimie industrielle
ISTIL - Institut des sciences et techniques de l'ingénieur
ITECH - Institut textile et chimique de Lyon
IUFM - Institut universitaire de formation des maîtres
IUP - Institut universitaire professionnalisé
IUT - Institut universitaire de technologie
MENESR - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
OURIP - Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle
PUL - Pôle universitaire lyonnais
UCB - Université Claude Bernard
UFR - Unité de formation et de recherche

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995

L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines,
1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de
Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonne-
ment - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations
orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de
Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de
Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de
Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de
Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des
microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'infor-
mation et des bibliothèques, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon, 1996

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises :
une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication,
1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988.

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),
La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport
annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Bulletins n° 1 à 22

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1995 - 1997

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Henri DURANTON, vice-président

Monsieur Claude CAMBUS

Monsieur Raymond LEGEAIS

Monsieur Yves CHAIGNEAU

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur François DAGOGNET

Monsieur Georges LESCUYER

Monsieur Robert FLAMANT

Monsieur Maurice MAURIN

Monsieur Pierre GILSON

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude JESSUA

Secrétaire général

Monsieur André STAROPOLI

**43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 40 65 60 97 - Télécopie : 01 40 65 63 94
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>**

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition - Diffusion : Francine Sarrazin